

Conditions de travail Santé, Sécurité en Midi-Pyrénées

2014

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
DONNÉES DE CADRAGE SOCIO-ÉCONOMIQUES	8
■ Un taux d'activité en progression	8
■ Un taux d'emploi légèrement plus élevé qu'au plan national	9
■ Une hausse du nombre d'emploi supérieure à la moyenne nationale	9
■ Le secteur tertiaire regroupe les trois quarts des emplois en Midi-Pyrénées	10
■ 250 000 agents dans la fonction publique en Midi-Pyrénées	12
■ Moins d'ouvriers et deux fois plus d'agriculteurs en Midi-Pyrénées	12
■ Le chômage au plus haut depuis 13 ans	15
LES DONNÉES DE SINISTRALITÉ : DÉFINITIONS ET INDICATEURS	17
■ Les indicateurs utilisés	17
■ Définition de la maladie professionnelle	17
■ La sous-déclaration et la sous-reconnaissance des maladies professionnelles	17
LES MALADIES PROFESSIONNELLES	21
■ Les maladies professionnelles chez les salariés du RÉGIME GÉNÉRAL.....	21
■ Les maladies professionnelles chez les salariés du RÉGIME AGRICOLE	24
LES MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL (MCP)	29
■ Un programme de surveillance des maladies à caractère professionnel.....	29
■ Des maladies à caractère professionnel plus fréquemment signalées en Midi-Pyrénées	29
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL	32
■ Les accidents du travail chez les salariés du RÉGIME GÉNÉRAL.....	32
■ Les accidents du travail chez les salariés du RÉGIME AGRICOLE.....	36
LES ACCIDENTS DE TRAJET	41
■ Les accidents de trajet chez les salariés du RÉGIME GÉNÉRAL	41
■ Les accidents de trajet chez les salariés du RÉGIME AGRICOLE	43
LES EXPOSITIONS ET LES RISQUES PROFESSIONNELS	46
■ Les enseignements de l'enquête SUMER.....	46
■ Les services de santé au travail en Midi-Pyrénées.....	47

LES FACTEURS DE PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL.....	54
■ Approche de la pénibilité au travail à travers le dispositif EVREST	54
■ EVREST en Midi-Pyrénées	54
■ Les contraintes physiques marquées	55
■ L'environnement physique agressif	56
■ Les rythmes de travail	57
■ Expositions cumulées aux facteurs de pénibilité au travail.....	58
■ Facteurs de pénibilité et santé.....	58
LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)	61
■ De nouveaux risques professionnels émergents.....	61
■ Un enjeu majeur en terme de santé publique	62
■ Une approche des RPS à travers le dispositif Evrest	62
■ Les liens risques psychosociaux et problèmes de santé.....	64
SYNTHÈSE	67
■ Principaux constats	67
■ Les sources de données existantes et leurs limites.....	70

AVANT-PROPOS

Ce bilan sur les conditions de travail, santé, sécurité en Midi-Pyrénées a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Programme Régional Santé Travail à partir des données et indicateurs immédiatement accessibles.

Il vise à développer la connaissance des dangers et des risques en milieu professionnel dans la région et à faire le point sur les insuffisances du système d'information actuel.

L'ensemble des informations qui ont été mobilisées et analysées permettent de documenter plusieurs chapitres organisés autour de deux axes principaux : les conditions de travail et les données de sinistralité.

Une synthèse reprend les principaux constats et les limites des principales sources de données existantes.

À ce titre, ce travail, support d'un diagnostic régional partagé, doit tenir compte des limites qui sont exposées mais se situe dans une perspective évolutive. Il s'agit en effet de parvenir à un système d'information cohérent où les différentes problématiques pourront être documentées et appréhendées selon des angles différents et complémentaires.



Données de cadrage socio-économiques

Les points essentiels

- En 2011, Midi-Pyrénées compte plus de 1 190 000 emplois : 84% de ces emplois sont des emplois salariés, 3 sur 4 sont dans le secteur tertiaire, 1 sur 4 est dans la fonction publique.
- Le poids du secteur agricole dans certains départements reste relativement élevé (Aveyron, Gers) même si les agriculteurs sont deux fois moins nombreux qu'il y a 15 ans.
- Plus de 43 000 salariés ont travaillé en emplois saisonniers en 2007 dans la région : une population jeune, souvent peu qualifiée et plus féminisée.
- Une forte augmentation du chômage depuis 2012, un taux qui dépasse le taux national depuis 3 ans.



DONNÉES DE CADRAGE SOCIO-ÉCONOMIQUES

Midi-Pyrénées est la plus vaste des régions française : elle couvre 8,3% du territoire national mais n'abrite cependant que 4.5% de la population métropolitaine.

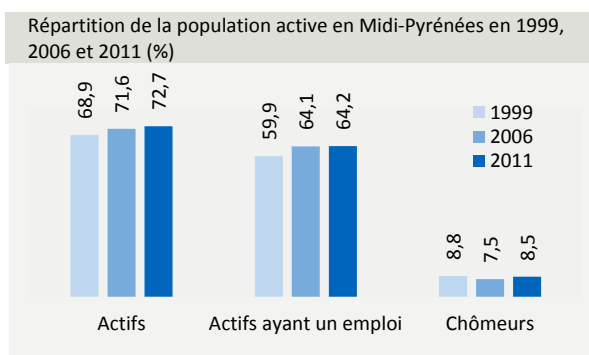
Au 1^{er} janvier 2012, la population de Midi-Pyrénées s'élève à 2 926 000 habitants. La région se caractérise par une très forte croissance (+ 0,9% par an depuis 2006), près de deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine (+ 0,5%). Soutenue par l'arrivée de nouvelles populations, cette croissance est particulièrement marquée en Haute-Garonne et en Tarn-et-Garonne.

Avec une superficie de plus de 45 000 km², Midi-Pyrénées est la région métropolitaine la plus vaste. Malgré une vitalité démographique élevée, elle reste l'une des régions les moins densément peuplées (65 habitants par km²) et présente un caractère rural marqué en dehors de l'aire urbaine de Toulouse. En effet 33 % de la population de Midi-Pyrénées vit dans une commune rurale contre 23 % en métropole. La population est fortement concentrée autour de la capitale régionale : la Haute-Garonne regroupe 44 % des habitants de la région sur moins de 14 % de sa superficie. Les trois départements les plus ruraux (Gers, Lot et Aveyron) sont aussi les plus âgés : près d'un habitant sur quatre a plus de 65 ans. Le seul département où les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 30 % de la population est la Haute-Garonne qui dépasse ainsi la moyenne métropolitaine.

■ Un taux d'activité en progression

En 2011 la région Midi-Pyrénées compte près de 1.35 million d'actifs¹ soit 72.7% de la population des 15-64 ans.

Entre 1999 et 2011, le taux d'activité² de la région a progressé de 5.5%, évolution plus importante que pour l'ensemble de la France métropolitaine (+4.8%).



Sources : Insee, RP 2009, RP 2006 et RP 2011 exploitations principales

Comme au plan national, le taux d'activité des hommes en Midi-Pyrénées est nettement supérieur à celui des femmes (75.6% vs 69.9%), bien que l'écart entre les sexes tende à se réduire entre 2006 et 2011. On peut également relever parmi les 15-24 ans un taux d'activité plus faible en Midi-Pyrénées par rapport à la moyenne nationale.

	Midi-Pyrénées			France		
	2006	2011	Évolution 2006-2011 (%)	2006	2011	Évolution 2006-2011 (%)
Sexe						
Hommes	75.4	75.6	0.3	75.9	76.2	0.4
Femmes	67.8	69.9	3.1	67.2	69.1	2.8
Age						
15 à 24 ans	40.2	41.9	4.2	42.4	44.0	3.8
25 à 54 ans	89.9	91.2	1.4	89.1	90.4	1.5
55 à 64 ans	41.2	45.5	10.4	41.0	44.6	8.8
Ensemble	71.6	72.7	1.5	71.5	72.6	1.5

Sources : Insee, RP 2006 et RP 2011 exploitations principales

¹ La population active au sens du recensement regroupe les personnes exerçant une profession y-compris les apprentis et les stagiaires rémunérés, ainsi que les chômeurs.

² Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population correspondante.

■ Un taux d'emploi légèrement plus élevé qu'au plan national

Le taux d'emploi³ en Midi-Pyrénées s'élève à 64.2%, légèrement plus élevé qu'au plan national (63.7%). Ce taux plus important s'observe en particulier parmi les 25-54 ans (81.8% en Midi-Pyrénées vs 80.8% en France métropolitaine) mais également parmi les séniors (41.4% vs 40.5%).

En Midi-Pyrénées comme en France, le taux d'emploi des femmes se situe en-deçà de celui des hommes avec cepen-

dant des écarts qui tendent à se réduire en 2011 par rapport à 2006.

Entre 2006 et 2011, en Midi-Pyrénées comme dans le reste de la France, le taux d'emploi diminue parmi les 15-24 ans, reste stable parmi les 25-44 ans et enregistre une forte augmentation (près de 9%) parmi les séniors.

	Midi-Pyrénées			France		
	2006	2011	Évolution 2006-2011 (%)	2006	2011	Évolution 2006-2011 (%)
Sexe						
Hommes	68.8	67.5	- 1.9	68.5	67.3	- 1.8
Femmes	59.4	60.9	2.5	58.7	60.1	2.4
Age						
15 à 24 ans	32.4	31.1	- 4.0	33.6	32.2	- 4.2
25 à 54 ans	81.2	81.8	0.7	80.3	80.8	0.6
55 à 64 ans	38.1	41.4	8.7	37.4	40.5	8.3
Ensemble	64.1	64.2	0.2	63.6	63.7	0.2

Sources : Insee, RP 2006 et RP 2011 exploitations principales

■ Une hausse du nombre d'emploi supérieure à la moyenne nationale

La région Midi-Pyrénées compte, en 2011, **1 190 303 emplois dont 84% d'emplois salariés** et 16% d'emplois non-salariés, proportion plus importante qu'en métropole (12.6%).

Entre 2006 et 2011, le nombre d'emplois a augmenté deux fois plus vite en Midi-Pyrénées (3.9%) qu'en moyenne en métropole (1.9%).

Avec une croissance de 1.5% par an, la Haute-Garonne concentre l'essentiel des créations d'emplois. Dans le reste du territoire régional, ces créations sont soit faibles (0.2 à 0.5% par an en moyenne) soit en recul (-0.2% environ).

	Emploi salarié			Emploi non salarié			Emploi total	
	nb d'emplois	% emploi total	Évol. (%) 2006/2011*	nb d'emplois	% emploi total	Évol. (%) 2006/2011*	nb d'emplois	Évol. (%) 2006/2011*
Midi-Pyrénées	999 910	84.0	3.4	190 393	16.0	6.9	1 190 303	3.9
Métropole	22 515 954	87.4	1.1	3 237 098	12.6	8.5	25 753 052	1.9

* évolution du nombre d'emplois entre 2006 et 2011

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales lieu de travail

³ Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement

définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

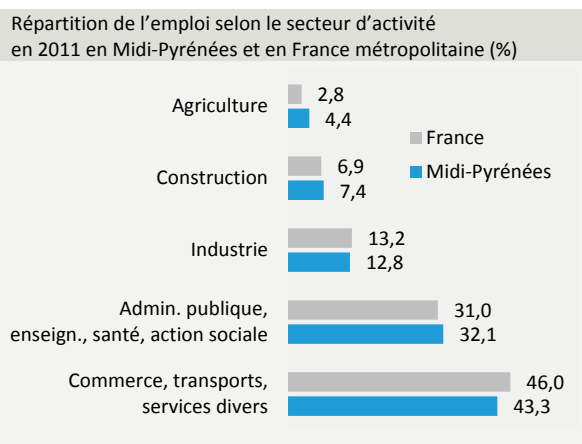
■ Le secteur tertiaire regroupe les trois quarts des emplois en Midi-Pyrénées

En 2011, Midi-Pyrénées offre près de 1.2 millions d'emplois, soit 4.6% de l'emploi de France métropolitaine.

Le secteur tertiaire qui regroupe 75% des emplois de la région est largement prédominant, loin devant l'industrie (12.8%), la construction (7.4%) et l'agriculture (4.4%).

La région, relativement à la France métropolitaine, est un peu moins industrielle et nettement plus agricole.

Le poids de l'agriculture varie fortement selon les départements : il est particulièrement élevé dans l'Aveyron (10.5%) et le Gers (13.7%) et dans une moindre mesure dans le Lot et le Tarn-et-Garonne (respectivement 7.8% et 7.3%), alors qu'il ne représente que 1.1% des emplois en Haute-Garonne. Dans ce département, la structure de l'emploi est fortement marquée par le secteur tertiaire (près de 80% des emplois) et tout particulièrement par les activités à forte valeur ajoutée (activités scientifiques et techniques, construction aéronautique et spatiale, secteur de l'information et de la communication).



Sources : Insee, RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail

Répartition de l'emploi selon le secteur d'activité en 2011 dans les départements de Midi-Pyrénées (%)

	Secteurs d'activité					Ensemble
	Commerce, transports, services divers	Admin. publique, enseign., santé, action sociale	Industrie	Construction	Agriculture	
Ariège	33.9	37.8	15.0	8.1	5.2	100.0
Aveyron	35.5	31.1	14.6	8.4	10.5	100.0
Haute-Garonne	49.7	30.1	12.4	6.8	1.1	100.0
Gers	35.8	32.2	10.8	7.6	13.7	100.0
Lot	36.5	32.7	14.5	8.5	7.8	100.0
Htes-Pyrénées	40.6	36.3	11.2	7.9	3.9	100.0
Tarn	37.9	34.3	14.5	7.7	5.7	100.0
Tarn et Gne	39.0	34.9	10.6	8.3	7.3	100.0
Midi-Pyrénées	43.3	32.1	12.8	7.4	4.4	100.0

Sources : Insee, RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail

Répartition par département de l'emploi salarié (hors fonction publique) selon les branches d'activité en 2012 (%)

	Départements								Mip	France
	09	12	31	32	46	65	81	82		
Nombre de salariés (en milliers)	28.7	61.8	422.0	34.3	36.3	52.6	77.5	46.3	770.9	18 296.2
Métallurgie	12.5	11.9	12.9	7.1	13.0	12.1	7.7	9.0	11.7	9.4
Bâtiment et TP	9.8	10.9	8.2	10.5	10.3	9.0	9.4	10.8	9.2	8.6
Transports, eau, gaz, électricité, livre, communication	8.6	8.8	10.5	8.3	8.4	10.0	8.2	9.8	9.5	11.5
Services, commerces, industries de l'alimentation	13.4	18.4	8.7	19.1	18.9	17.0	13.0	15.8	12.0	12.7
Chimie, caoutchouc, plasturgie	2.9	1.0	0.8	1.2	1.9	1.2	3.6	0.8	1.2	2.3
Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement etc.	6.4	4.3	1.3	3.0	2.2	1.8	5.6	3.4	2.3	2.6
Commerce non alimentaire	10.2	10.3	12.3	11.8	8.2	10.7	11.2	11.7	11.4	12.3
Activités de service I (banques, assurances administrations...)	18.2	16.2	26.8	19.8	17.7	16.8	18.1	16.6	23.5	22.9
Activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...)	17.9	18.2	18.5	19.4	19.3	21.4	23.0	22.2	19.0	17.6

Source : CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

Le travail intérimaire en Midi-Pyrénées

Le travail intérimaire, variable d'ajustement pour les entreprises, constitue un indicateur avancé de l'emploi et de la situation économique. Il représente également un vecteur important d'emploi : en Midi-Pyrénées, 13% des demandeurs d'emploi reprennent une activité professionnelle par cet intermédiaire selon l'enquête sur les sortants des listes de pôle emploi.

Avec un taux de recours à l'intérim de 4%, Midi-Pyrénées se positionne légèrement au-dessous du taux national (4.1%). Ce taux de recours enregistre des variations marquées au sein de la région. Ainsi trois départements ont plus fortement recours à l'intérim : le Tarn-et-Garonne (4.4%), la Haute-Garonne et le Gers (4.2%).

En moyenne, un intérimaire effectue 2 missions au cours d'un même mois pour des durées qui sont en général relativement courtes. Ainsi en Midi-Pyrénées, la durée moyenne des missions s'élevait en 2012 à 2.03 semaines, valeur sensiblement plus élevée qu'au niveau national (1.73 semaines). Très sensible à la conjoncture économique et aux variations de l'activité, le nombre d'emploi intérim en équivalent temps plein a enregistré une hausse de 6% en 2010 et de près de 18% en 2011 pour s'établir à 23 455 en 2012, soit une baisse de 4% par rapport à 2011.

Ce recul de l'emploi intérimaire a été observé dans le secteur de l'industrie qui concentre 44% du volume de travail temporaire comme dans celui de la construction. **Seul le secteur tertiaire affiche une reprise de l'emploi intérim en 2012 (+43%).** Le « profil type » d'un intérimaire est une population plutôt jeune, masculine et ouvrière.

En effet, les hommes représentent plus des trois quarts des intérimaires et deux intérimaires sur trois sont âgés de moins de 35 ans. Par ailleurs, 75% d'entre eux sont des ouvriers (qualifiés ou non qualifiés) alors que les cadres et les employés représentent respectivement 12% et 13% des intérimaires.

Volume de travail temporaire (en ETP) par secteur d'activité en Midi-Pyrénées

	2009	2010	2011	2012
Industrie				
Nombre d'emplois intérim	7541	8585	10868	10421
Part du secteur (%)	38.7	41.5	44.5	44.4
Évolution année n/n-1 (%)		13.8	26.6	-4.1
Construction				
Nombre d'emplois intérim	6029	5942	7047	6744
Part du secteur (%)	31.0	28.7	28.9	28.8
Évolution année n/n-1 (%)		-1.4	18.6	-4.3
Tertiaire				
Nombre d'emplois intérim	5900	6181	6482	9290
Part du secteur (%)	30.3	29.8	26.6	26.8
Évolution année n/n-1 (%)		4.8	4.9	43.3
Tous secteurs				
Nombre d'emplois intérim	19470	20707	24397	23455
Part du secteur (%)	100.0	100.0	100.0	100.0
Évolution année n/n-1 (%)		6.4	17.8	-3.9

Source : DARES, données annuelle sur l'intérim, juin 2013 ; exploitation ORSMIP

► Pour en savoir plus :

Le travail intérimaire en région Midi-Pyrénées : situation et caractéristiques à fin novembre 2010. Pôle emploi, repères et analyses, janvier 2011 n°25.

■ 250 000 agents dans la fonction publique en Midi-Pyrénées

En 2011, la fonction publique emploie 248 100 agents en Midi-Pyrénées : 44% dans la fonction publique d'état, 37% dans la fonction publique territoriale et 19% dans la fonction publique hospitalière.

L'ensemble des agents de la fonction publique représentent 25% des emplois salariés de la région, proportion proche de la moyenne nationale (24%).

Les agents de la fonction publique sont particulièrement nombreux en Ariège (32% des emplois salariés) et dans une moindre mesure dans les Hautes-Pyrénées, le Gers et le Tarn-et-Garonne (28% à 29%).

	Fonction publique d'état		Fonction publique territoriale		Fonction publique hospitalière		Ensemble de la fonction publique	
	Effectif (milliers)	Part de l'emploi salarié (%)	Effectif (milliers)	Part de l'emploi salarié (%)	Effectif (milliers)	Part de l'emploi salarié (%)	Effectif (milliers)	Part de l'emploi salarié (%)
Ariège	5.5	12	4.9	11	3.6	8	14.0	32
Aveyron	7.2	8	7.3	8	5.5	6	19.9	23
Haute-Gne	57.3	11	44.1	9	18.0	4	119.4	23
Gers	4.9	9	6.2	12	3.7	7	14.8	28
Lot	4.5	9	5.5	11	2.7	5	12.6	24
Htes-Pyrén.	8.8	12	6.7	9	5.8	8	21.4	29
Tarn	10.6	10	10.8	10	4.9	5	26.3	24
Tarn et Gne	9.3	13	6.8	10	3.7	5	19.7	28
Midi-Pyr.	108.0	11	92.2	9	48.0	5	248.1	25
France	2 466.2	11	1 881.8	8	1 145.2	5	5 493.2	24

Sources : Insee, Siasp

■ Moins d'ouvriers et deux fois plus d'agriculteurs en Midi-Pyrénées

En 2011, Midi-Pyrénées compte 3.4% d'agriculteurs, proportion près de deux fois plus élevée qu'au niveau national. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont également légèrement plus représentés (7.4% vs 6.2% en métropole). La part des ouvriers en revanche est sensiblement plus faible (19% vs 21.5% en métropole).

Trois départements de Midi-Pyrénées affichent des proportions particulièrement élevées d'agriculteurs : le Gers (9.7%), l'Aveyron (9.2%) et le Lot (6.4%). La Haute-Garonne quant à elle compte deux fois plus de cadres que l'ensemble des autres départements de la région.

	Midi-Pyrénées	France métrop.
Agriculteurs exploitants	3.4	1.8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7.4	6.2
Cadres et prof. intellectuelles sup.	16.8	16.9
Professions intermédiaires	25.7	25.4
Employés	27.7	28.2
Ouvriers	19.0	21.5

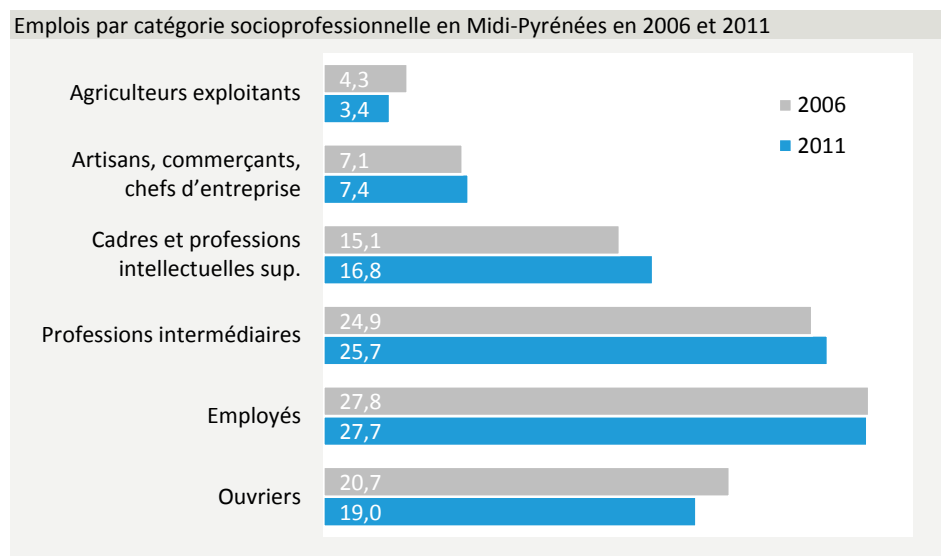
Source : Insee, RP2011 exploitation complémentaire lieu de travail

	Départements								Mip	France
	09	12	31	32	46	65	81	82		
Agriculteurs exploitants	4.2	9.2	0.8	9.7	6.4	3.2	4.1	5.1	3.4	1.8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9.2	8.9	5.7	9.2	10.3	8.4	8.7	8.7	7.4	6.2
Cadres et professions intellectuelles sup.	9.5	8.9	23.8	9.5	10.6	10.3	11.1	9.8	16.8	16.9
Professions intermédiaires	24.4	22.4	28.4	21.7	22.4	24.5	24.3	22.7	25.7	25.4
Employés	31.1	27.6	25.6	27.3	27.8	33.0	30.1	30.6	27.7	28.2
Ouvriers	21.6	23.0	15.7	22.6	22.5	20.6	21.6	23.1	19.0	21.5

Source : CARSTAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

En Midi-Pyrénées comme au plan national, la répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle évolue avec le temps. Ainsi en 2011, les agriculteurs sont près de deux fois moins nombreux qu'il y a 15 ans ; on assiste également à une

diminution de la proportion des ouvriers. D'autres catégories professionnelles sont, elles, plus représentées ; c'est le cas des cadres, des artisans et des professions intermédiaires.



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail

Les emplois saisonniers en Midi-Pyrénées

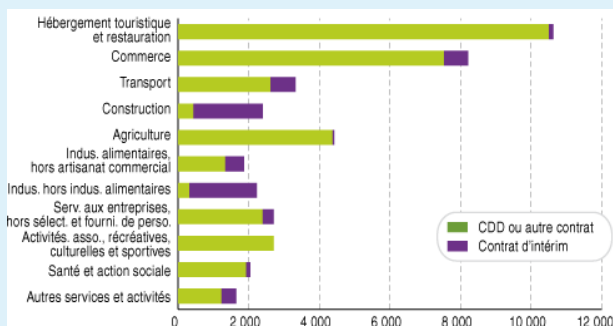
Sur l'ensemble de l'année 2007, 42600 salariés ont travaillé en tant que saisonniers (hors missions d'intérim) en Midi-Pyrénées, représentant **4% des salariés des secteurs privé et semi-public**.

L'activité saisonnière se concentre entre avril et octobre et bat son plein durant l'été avec un pic au mois de juillet.

Les activités liées au tourisme sont les plus grands pourvoyeurs d'emploi saisonniers dans la région, devant le commerce, l'agriculture et les transports.

Le recrutement se fait le plus souvent (8 à 9 fois sur 10) par contrat à durée déterminée, avec 2 exceptions notables, l'industrie et la construction qui emploient majoritairement les travailleurs saisonniers par contrat d'intérim.

Nombre d'emplois saisonniers selon le secteur d'activité et le type de contrat en Midi-Pyrénées en 2007



Sources : Insee – Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007 ; Pôle emploi – Fichiers sur les contrats d'intérim 2007

Des diversités peuvent être relevées d'un département à l'autre concernant les activités saisonnières.

La Haute-Garonne est le département qui emploie le plus de travailleurs saisonniers en particulier dans le secteur du commerce et des activités associatives (11 000 soit 25.8 % des saisonniers de la région) qui ne représentent cependant que 2.2% de l'ensemble des salariés du département.

Les Hautes-Pyrénées arrivent au deuxième rang avec 17.3% des saisonniers travaillant essentiellement dans le secteur du tourisme.

Dans le Tarn-et-Garonne et l'Aveyron, les saisonniers sont recrutés sur des segments d'activités différents : en lien avec l'agriculture pour le Tarn-et-Garonne et avec le tourisme pour l'Aveyron.

C'est dans le Gers et l'Ariège enfin que le nombre de travailleurs saisonniers est le plus faible.

Département	Salariés saisonniers (%)	Ensemble salariés (%)	Part des saisonniers parmi les salariés (%)
Ariège	4.3	4.3	4.4
Aveyron	14.3	8.8	7.0
Haute-Garonne	25.8	50.8	2.2
Gers	5.8	5.2	4.9
Lot	9.2	5.2	7.7
Htes-Pyrénées	17.3	7.7	9.8
Tarn	9.3	11.1	3.7
Tarn-et-Gne	14.0	6.9	8.8
Midi-Pyrénées	100.0	100.0	4.4

Sources : Insee – Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2007 hors sélection et fourniture de personnel

Les travailleurs saisonniers présentent des caractéristiques particulières : il s'agit d'une population jeune, souvent peu qualifiée et plus féminisée.

Ainsi, 58% sont âgés de moins de 25 ans, 8 sur 10 sont employés ou ouvriers (vs 60% parmi l'ensemble des salariés) et près de 6 sur 10 sont des femmes contre moins de 50% pour l'ensemble des salariés.

Les contrats des travailleurs saisonniers durent en moyenne 7 semaines avec des durées d'emploi variables selon les secteurs d'activité : des durées plus courtes dans les services aux entreprises, les activités associatives, récréatives, culturelles et sportives, et au contraire des durées plus longues dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

► Pour en savoir plus :

Emplois saisonniers en Midi-Pyrénées : des métiers divers, un pic en été... Collection 6 pages de l'Insee, n° 141 mars 2012

■ Le chômage au plus haut depuis 13 ans

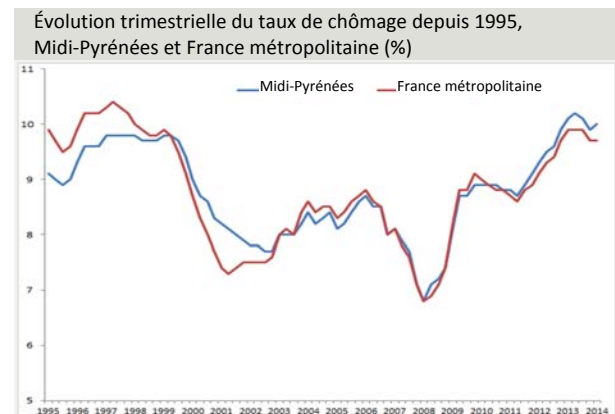
En Midi-Pyrénées, le ralentissement de l'activité économique en 2012 s'accompagne d'une forte augmentation du chômage. Les créations d'emploi ralentissent nettement alors que la région reste l'une des plus attractives en termes de population.

Le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail⁴ (BIT), augmente ainsi de 0,7 point entre les quatrièmes trimestres 2011 et 2012 pour atteindre 9,9 % de la population active régionale, atteignant le record historique de la fin des années 1990. Ce taux dépasse depuis trois ans le taux national alors qu'il lui était inférieur fin 2009.

Le taux de chômage augmente dans tous les départements de la région mais avec des amplitudes différentes. La dégradation est très prononcée en Ariège et dans les Hautes-Pyrénées où le taux de chômage gagne plus d'un point. Dans les autres départements, la hausse est proche de la moyenne régionale.

Fin 2012, près de 228 000 personnes sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B ou C à Pôle emploi en Midi-Pyrénées, dont 39% sont inscrits depuis plus d'un an. Parmi elles, 16% ont moins de 25 ans et 20% 50 ans ou plus.

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) progresse en Midi-Pyrénées (+14%) et en France métropolitaine (+13%) en 2012. Cette hausse est très prononcée dans tous les départements de la région. La part des demandeurs d'emploi de longue durée dépasse désormais 40% dans le Tarn, le Lot et le Tarn-et-Garonne.



Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires lieu de travail

Taux de chômage et structure de la demande d'emploi fin 2012 dans les départements de Midi-Pyrénées								
	Demandeurs d'emploi de catégorie A B C au 31 décembre 2012						Taux de chômage ⁽¹⁾	
	Nombre	Évolution 2011-2012 (%)	Part (%)				2011	2012
			femmes	moins de 25 ans	50 ans et plus	inscrits depuis plus d'1 an		
Ariège	12 336	8.6	52.8	16.2	23.1	39.3	11.1	12.2
Aveyron	14 716	10.6	53.5	18.3	21.6	34.2	6.3	7.2
Hte-Garonne	109 517	8.6	52.5	15.8	17.5	39.3	9.2	9.9
Gers	10 998	11.1	54.6	16.0	24.6	36.0	7.0	7.8
Lot	11 622	6.6	53.0	15.8	25.2	40.7	8.9	9.5
Htes-Pyrénées	19 330	9.1	53.2	15.6	25.0	35.4	10.1	11.2
Tarn	29 089	5.3	52.6	17.2	21.9	41.8	10.2	10.9
Tarn et Gne	20 305	8.1	54.2	17.0	20.7	40.7	10.3	10.8
Midi-Pyrénées	227 913	8.3	52.9	16.3	20.3	39.0	9.2	9.9
Métropole	4 689 799	8.6	54.7	17.0	20.3	39.1	9.0	9.8

(1) Taux de chômage localisés du 4^{ème} trimestre (moyenne trimestrielle en données CVS).
Sources : Pôle emploi, Insee, taux de chômage localisés.

⁴ En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le BIT un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :
- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;

- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.
Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi et inversement.

2

Les données de sinistralité : définitions et indicateurs

Cette partie a pour objet d'établir un bilan de la sécurité au travail en Midi-Pyrénées à partir des données disponibles issues de la CARSAT Midi-Pyrénées pour le régime général et de la Mutualité sociale agricole (MSA) de Midi-Pyrénées.

Nous aborderons successivement pour le régime général et la MSA :

- Les maladies professionnelles
- Les accidents de travail
- Les accidents de trajet

Les points essentiels

- **Une approche partielle**
- **Des données qui ne prennent pas en compte :**
 - Les salariés du secteur public et des régimes spéciaux
 - Les travailleurs non-salariés
 - Les non-salariés agricoles

2

LES DONNÉES DE SINISTRALITÉ : DEFINITIONS ET INDICATEURS

■ Les indicateurs utilisés

- L'indice de fréquence (IF) exprime le nombre d'événements (accidents de travail, accident de trajet, maladie professionnelle) rapporté à 1 000 salariés.
- L'indice de fréquence avec incapacité permanente partielle (IPP) exprime le nombre d'événements (accidents de travail, accident de trajet, maladie professionnelle) ayant occasionné une incapacité entraînant l'attribution d'une indemnité en capital (si elle est inférieure à 10%) ou d'une rente (si elle est supérieure ou égale à 10%).
- Le taux de gravité représente le nombre de jours perdus (le nombre de jours d'arrêt pour le régime agricole) pour 1 000 heures travaillées.

Pour chaque indicateur, les données sont traitées au niveau régional et référées aux valeurs nationales. L'interprétation de ces comparaisons doit cependant se faire avec prudence compte tenu des phénomènes de sous-déclaration et de sous-reconnaissance notamment des maladies professionnelles, et des différences dans les taux de reconnaissances d'une région à l'autre.

Lorsque les données étaient disponibles, elles ont également à chaque fois été analysées au niveau départemental ainsi que par grand secteur d'activité.

■ Définition de la maladie professionnelle

Une maladie est dite professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle et si elle figure dans un des tableaux du régime général ou agricole de la Sécurité sociale.

Les tableaux des maladies professionnelles sont créés et modifiés par décret au fur et à mesure de l'évolution des techniques et des progrès des connaissances médicales. Ainsi, contrairement à l'accident de travail et à l'accident de trajet, les maladies professionnelles ne font pas l'objet d'une définition légale générale. Ce sont des tableaux spécifiques (112 tableaux pour le régime général et 65 pour le régime agricole) qui définissent celles qui sont indemni-

sables et précisent, pour chaque type d'affection, les conditions à remplir (délai de prise en charge, durée d'exposition au risque et liste d'activités concernées).

Si une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas remplies, la maladie telle qu'elle est désignée dans un tableau de maladies professionnelles peut être reconnue d'origine professionnelle lorsqu'il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime.

Peut être également reconnue d'origine professionnelle une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente d'un taux au moins égal à 25%.

■ La sous-déclaration et la sous-reconnaissance des maladies professionnelles

Il existe en France une sous-déclaration structurelle des maladies professionnelles, selon les conclusions du rapport DIRICQ⁽¹⁾. Cette situation selon les auteurs résulte pour une large part du manque d'information des victimes, qui ne connaissent pas toujours la nocivité des produits qu'elles mani-

pulent ni leurs droits au regard de la sécurité sociale. Un salarié peut également s'abstenir de déclarer une maladie professionnelle par crainte de perdre son emploi.

De plus la complexité des démarches de reconnaissance et le caractère forfaitaire de la réparation offerte par la branche

AT-MP peuvent conduire certaines victimes à estimer qu'il est préférable, sur le plan financier, d'emprunter une autre voie d'indemnisation.

Le rapport pointe également le fait que les médecins de ville comme les praticiens hospitaliers ont rarement le réflexe de s'interroger sur l'éventuelle origine professionnelle d'une pathologie, surtout si celle-ci est multifactorielle, c'est-à-dire susceptible de résulter à la fois de facteurs professionnels et personnels. Les auteurs insistent également sur l'insuffisance de la formation et de l'information des médecins, ainsi que sur le manque d'effectif des médecins du travail.

Quant à la sous-reconnaissance des maladies professionnelles, le rapport rappelle qu'une maladie est reconnue d'origine professionnelle lorsqu'elle figure dans un des tableaux fixés par décret en Conseil d'État ou encore si un salarié est reconnu atteint d'une maladie professionnelle par le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP). Or ce type de procédure peut ne pas être exempt de défaillances, notamment pour des pathologies émergentes ou mal connues qui peuvent ne pas figurer sur les tableaux de maladie professionnelle. Un autre problème, de nature scientifique cette fois, tient à la difficulté de déterminer la cause exacte d'une affection. La ligne de partage entre les maladies professionnelles et les autres peut être délicate à tracer, ce qui explique que les taux de reconnaissance puissent différer de façon significative d'une CPAM à une autre. Les auteurs soulignent enfin que le nombre de maladies professionnelles reconnues par dérogation aux critères des tableaux ou en dehors de ceux-ci a quasiment doublé depuis 2005. Ce résultat est ambigu car, s'il établit d'une part la nécessité du système complémentaire de reconnaissance, la part croissante de pathologies reconnues par ce moyen tend à indiquer une inadaptation grandissante des tableaux de pathologies prévues.

(1) Rapport de la commission instituée par l'article L.176-2 du code de la sécurité sociale (Rapport Diricq), juillet 2011

Les comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP)

La reconnaissance des maladies professionnelles indemnisables passe généralement par leur inscription dans un tableau spécifiant les conditions à remplir : délai de prise en charge, durée d'exposition au risque et liste de travaux effectués.

Les CRRMP, institués par la loi no93-121 du 27 janvier 1993, constituent un système complémentaire de reconnaissance des maladies professionnelles. Ils permettent la reconnaissance de l'origine professionnelle d'une maladie pour laquelle il n'existe pas de tableaux de maladie professionnelle ou dès lors qu'une victime ne remplit pas l'une des conditions prévue dans un de ces tableaux. Leur mission vise donc à pallier la « rigidité » du système des tableaux de MP, à rattraper des cas qui ne correspondent pas aux critères administratifs et à faire reconnaître de nouvelles maladies encore non inscrites, s'il y a suffisamment d'éléments pour le faire.

Les CRRMP sont composés d'un médecin inspecteur du travail, d'un professeur d'université-praticien hospitalier et du médecin conseil régional de l'assurance maladie. Chaque dossier étudié par le comité fait l'objet d'une analyse prenant en compte les éléments médicaux, techniques et administratifs du dossier ainsi que les données scientifiques de la littérature. Le comité statue sur l'existence d'un lien direct entre le travail et la pathologie lorsque celle-ci figure dans un tableau de MP. Quand la pathologie ne figure dans aucun tableau de MP et que le taux d'incapacité permanente est supérieur à 25%, le comité doit se prononcer sur l'existence d'un lien direct et essentiel entre le travail et la pathologie.

Les statistiques de sinistralité du régime agricole

Elles ne concernent dans ce rapport que les salariés agricoles, la sinistralité des non-salariés agricoles n'étant pas à l'heure actuelle, disponible à l'échelle régionale.

À l'échelon national, les salariés agricoles représentent 1 201 141 personnes soit environ 56% des actifs agricoles. En Midi-Pyrénées, les salariés agricoles sont minoritaires et représentent 44.4% des actifs soit 39 469 personnes.

	Midi-Pyrénées		France	
	effectif	%	effectif	%
Non-salariés agricoles*	49 450	55.6	530 102	44.1
Salariés agricoles**	39 469	44.4	671 039	55.9
Total	88 919	100.0	1 201 141	100.0

* regroupe les chefs d'exploitation et d'entreprise, les conjoints actifs sur l'exploitation et les aidants familiaux

** nombre d'emplois en cours en fin d'année 2011

Source : MSA

Les statistiques de sinistralité des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole en France

Depuis 2002, l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles est devenue une branche de protection sociale obligatoire. Depuis cette date, la caisse centrale de la mutualité sociale agricole exploite les données statistiques d'accidents du travail et des maladies professionnelles des non-salariés agricoles (NSA).

En l'absence de données régionales disponibles, nous présentons ci-dessous les principaux résultats des données nationales accidents du travail et maladies professionnelles des NSA pour l'année 2012, données qui concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles.

Une baisse des accidents du travail indemnisés en 2012

Au cours de l'année 2012, 16578 accidents avec arrêt de travail ont donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières, soit un indice de fréquence de 35 accidents pour 1000 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, en baisse de 5.4% par rapport à 2011 (à titre de comparaison, l'indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt des salariés agricoles en France s'élevait en 2012 à 18.5 accidents p 1000 salariés).

Le secteur des exploitations de bois avec 93 accidents p 1000 présente la fréquence la plus élevée devant les élevages de bovins (47 p 1000).

Une baisse également du nombre de nouvelles maladies professionnelles reconnues

En 2012, 1756 nouvelles maladies professionnelles avec ou sans arrêt ont été reconnues chez les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, nombre en baisse de 6% par rapport à 2011.

L'indice de fréquence des maladies professionnelles atteint en 2012 3.7 cas p 1000 (il est de 1.7 p 1000 chez les salariés agricoles) et est deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes (respectivement 6 p 1000 et 3 p 1000).

Les troubles musculo-squelettiques représentent 9 maladies professionnelles sur 10

Les TMS regroupent 89% des maladies professionnelles reconnues en 2012, soit 1361 cas.

Les affections péri-articulaires dues à des gestes et postures représentent 74% des maladies professionnelles, en lien généralement avec des mouvements ou un travail répétitif.

Au total en 2012, le nombre d'AT/MP chez les NSA diminue de 6.7% alors que la population assurée ne baisse que de 1.7%

POUR EN SAVOIR PLUS : Statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole. Données nationales 2012. Directions des études des répertoires et des statistiques de la MSA, mars 2014.

3

Les maladies professionnelles

Chiffres clés en Midi-Pyrénées en 2012

	Régime général	MSA
Nombre de salariés	770 918	115 239
Nombre de maladies professionnelles	1 327	164
Indice de fréquence (pour 1 000 salariés)	1.72	1.42
Taux de gravité	0.21	0.45

Les points essentiels

- Un taux de maladie professionnelle orienté à la hausse, toujours plus faible que le taux national.
- Des secteurs d'activité plus pathogènes : l'industrie du bois, de l'alimentation et du BTP pour le régime général ; la coopération, les travaux forestiers et les artisans pour le régime agricole.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

■ Les maladies professionnelles chez les salariés du RÉGIME GÉNÉRAL

►► Un taux de maladies professionnelles indemnisées plus faible en Midi-Pyrénées qu'en France

En 2012, 1 327 maladies professionnelles (MP) ont été indemnisées en région Midi-Pyrénées selon les statistiques de la CARSAT, soit un taux de 1.7 MP pour 1 000 salariés du régime général, significativement plus faible que le taux national (2.9 p 1 000).

Entre 2006 et 2012, le taux de MP indemnisées a augmenté en région comme en France, mais de façon plus importante en Midi-Pyrénées (+55% sur la période contre 21% en France). Le taux régional sur cette période s'est cependant maintenu nettement en-deçà du niveau national.

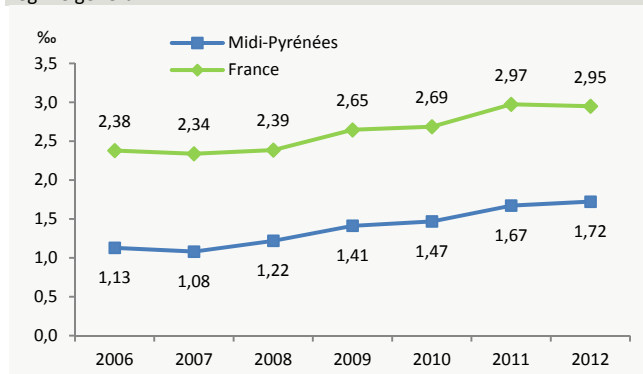
►► Une situation plus favorable en Midi-Pyrénées avec des MP moins fréquemment responsables d'incapacités permanentes

En 2012, le nombre d'incapacités permanentes partielles (IPP) consécutives à une maladie professionnelle s'élève en Midi-Pyrénées à 0.94 pour 1 000 salariés, taux inférieur de 70% à celui enregistré au plan national. Suivant la même progression que le taux de MP, la fréquence des IPP liées à une MP a doublé en six ans en Midi-Pyrénées. La même évolution est constatée pour l'ensemble de la France mais de façon moins prononcée qu'en région, avec une augmentation des IPP de 25% sur la période 2006-2012, avec pour conséquence une diminution de l'écart constaté entre le taux d'IPP régional et le taux national.

►► Midi-Pyrénées : un taux de gravité des maladies professionnelles nettement plus faible qu'en France

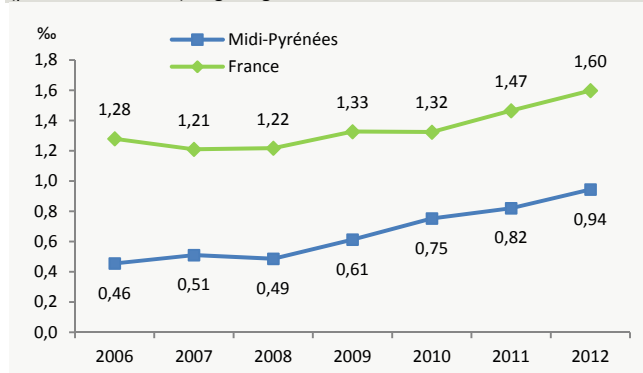
En 2012, le taux de gravité des MP atteint en Midi-Pyrénées 0.21 journées perdues pour 1 000 heures travaillées, valeur sensiblement plus faible qu'au plan national (0.9 journées perdue p 1 000 heures travaillées). À l'instar de l'augmentation nette des IPP consécutives aux MP, le taux de gravité a été multiplié par deux en Midi-Pyrénées sur la période 2006-2012. Cette croissance s'observe également au niveau national et l'écart entre le taux de gravité national et régional est globalement resté inchangé sur cette période.

Indice de fréquence des maladies professionnelles avec arrêt en Midi-Pyrénées et en France entre 2006 et 2012 (pour 1 000 salariés), régime général.



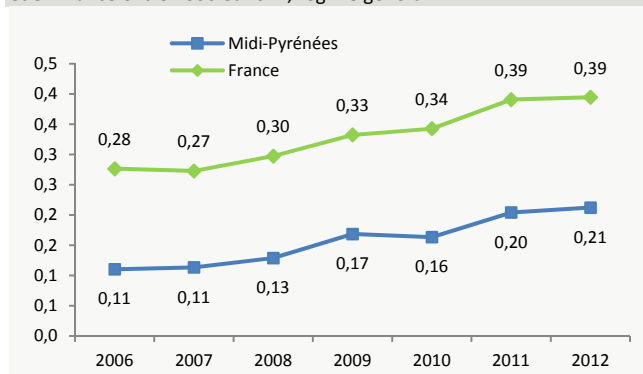
Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

Indice de fréquence des maladies professionnelles avec incapacité permanente partielle en Midi-Pyrénées et en France entre 2006 et 2012 (pour 1 000 salariés), régime général



Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

Taux de gravité des maladies professionnelles en Midi-Pyrénées et en France entre 2006 et 2012, régime général



Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

►► **L'industrie alimentaire, le BTP et l'industrie du bois : 3 secteurs particulièrement concernés par les maladies professionnelles.**

En 2013 en Midi-Pyrénées, 3 branches d'activité s'avèrent particulièrement concernées par les maladies professionnelles : l'industrie de l'alimentation, le BTP et l'industrie du bois.

Ces branches d'activité qui ne regroupent que 24% des salariés du régime général représentent près de 53% des maladies professionnelles.

À l'opposé, les activités de service et le commerce non alimentaire représentent 35% des salariés du régime général et seulement 10% des MP.

►► **L'industrie du bois, de l'ameublement et des textiles : un secteur d'activité particulièrement pathogène.**

La fréquence des MP varie de façon très marquée selon la branche d'activité. Ainsi, le secteur le plus touché en Midi-Pyrénées, avec un indice de fréquence de 4.3 MP pour 1 000 salariés est le secteur du bois-ameublement, devant le secteur de l'industrie alimentaire (3.6 p 1 000) et le BTP (3.1 p 1 000).

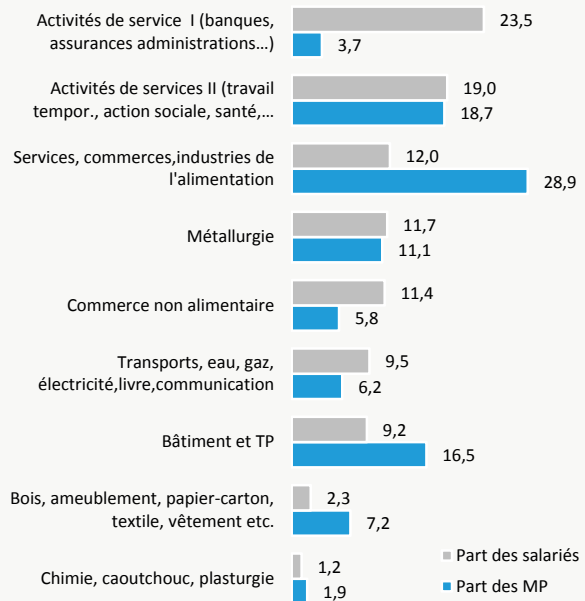
►► **Une fréquence plus faible des MP en Midi-Pyrénées dans tous les secteurs d'activité**

Tous secteurs d'activité confondus, le taux de MP indemnisées en Midi-Pyrénées est nettement plus faible qu'au plan national (respectivement 1.7 et 2.9 MP p 1 000 salariés).

Cette fréquence plus faible se retrouve dans l'ensemble des secteurs d'activité de la région qui affichent tous des taux nettement inférieurs à la moyenne nationale.

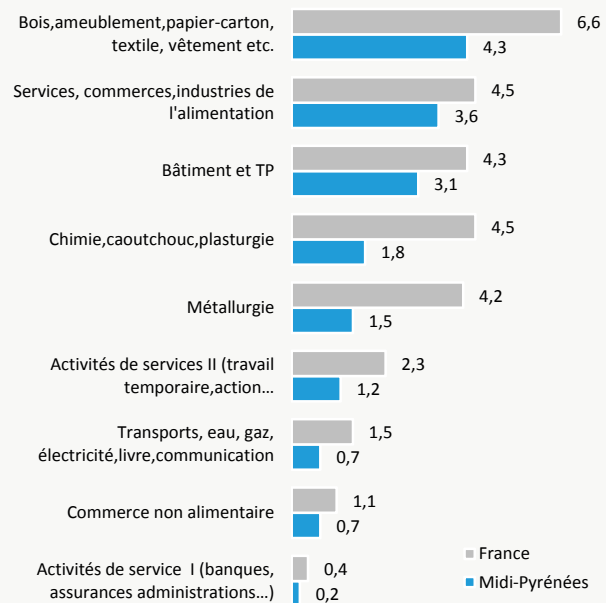
Les écarts les plus importants s'observent pour le secteur de la métallurgie (taux régional inférieur de 180% par rapport au taux national) et de la chimie (-150%).

Répartition des salariés et des maladies professionnelles selon les branches d'activité (CTN) en 2013 en Midi-Pyrénées, régime général (%)



Source : CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

Indice de fréquence des maladies professionnelles selon les branches d'activité en Midi-Pyrénées et en France en 2012 (pour 1 000 salariés), régime général



Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

►► Une fréquence des IPP consécutives aux maladies professionnelles qui varie fortement selon le secteur d'activité

Les secteurs d'activité du bois, du BTP, de la chimie et de l'industrie alimentaire affichent en Midi-Pyrénées les taux les plus élevés de MP, ce sont également ces mêmes secteurs d'activité où les incapacités permanentes partielles consécutives aux MP sont les plus nombreuses, variant de 1.48 à 2.92 MP avec IPP pour 1000 salariés.

Quel que soit le secteur d'activité cependant, la fréquence des IPP en Midi-Pyrénées se situe nettement en deçà des niveaux nationaux.

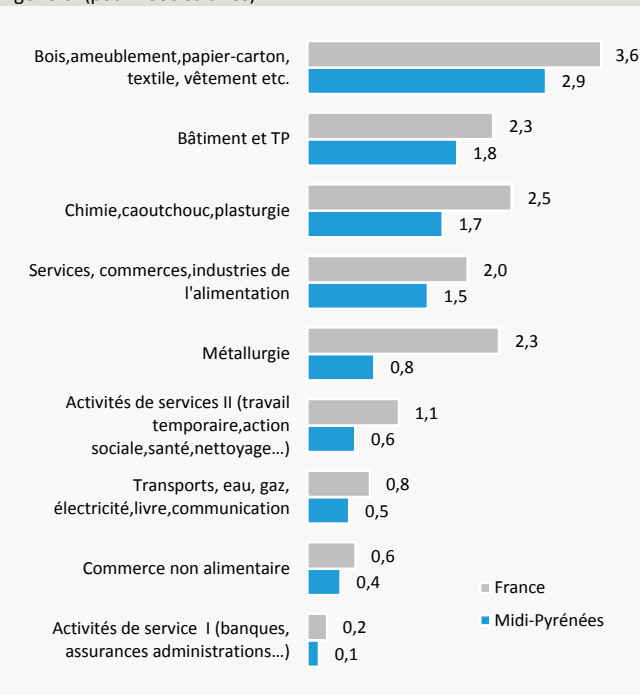
►► Une large prédominance des troubles musculo-squelettiques

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent l'essentiel des maladies professionnelles indemnisées (effectifs indemnisés au titre des tableaux 57, 69, 79, 97 et 98).

Ainsi en 2012, 90% des maladies professionnelles relèvent des TMS. Viennent ensuite avec des fréquences beaucoup plus faibles, les atteintes auditives (3% des MP) et les affections liées aux poussières d'amiante (2.7% des MP).

Le nombre de MP indemnisées a progressé globalement de 66% entre 2006 et 2012. Cette progression est particulièrement importante pour les affections qui étaient déjà les plus fréquentes en 2006. Notons que le nombre d'affections liées à l'amiante a peu évolué sur cette période.

Indice de fréquence des maladies professionnelles avec incapacité permanente partielle en Midi-Pyrénées et en France en 2012, régime général (pour 1000 salariés)



Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

Répartition des maladies professionnelles par type d'affection en Midi-Pyrénées en 2013, régime général				
N°*	Libellé Maladie professionnelle	2012		Évolution 2006-2012 du nombre de MP (%)***
		Nb de MP	(%)**	
57	Affections périarticulaires	1 097	82.7	79.2
98	Affections du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle	66	5.0	69.2
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	40	3.0	29.0
30	Affections liées aux poussières d'amiante	36	2.7	-5.3
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations	19	1.4	375.0
25	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales	15	1.1	25.0
79	Lésions chroniques du ménisque	11	0.8	450.0
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	9	0.7	12.5
66	Affections respiratoires de mécanisme allergique	9	0.7	0
Autres MP		25	1.9	-43.2
Total		1 327	100.0	66.1

* Numéro de tableau des maladies professionnelles ** Part de chaque MP dans l'ensemble des MP *** évolution de la part de chaque MP parmi l'ensemble des MP
Source : CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

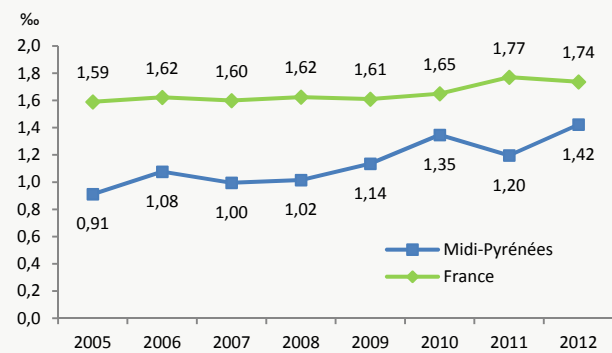
■ Les maladies professionnelles chez les salariés du RÉGIME AGRICOLE

►► Une fréquence des MP plus faible en Midi-Pyrénées mais en augmentation ces dernières années

En 2012, 164 MP (avec ou sans arrêt) ont été recon- nues en Midi-Pyrénées parmi les salariés relevant du régime agricole, soit une fréquence de 1.4 MP p 1000 salarié légèrement en deçà de la moyenne nationale (1.7 p 1000).

Entre 2005 et 2012, le taux de MP indemnisées a aug- menté sensiblement en région (+55%) mais est resté relativement stable au plan national. Sur cette période, la fréquence des MP s'est toujours maintenue à un ni- veau plus faible que dans le reste de la France, avec cependant un écart qui s'est resserré ces dernières an- nées.

Indice de fréquence des maladies professionnelles en Midi-Pyrénées et en France entre 2005 et 2012 (pour 1 000 salariés), salariés du régime agricole

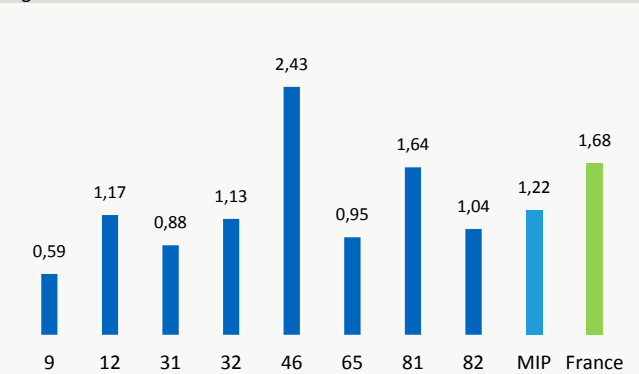


Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► Une situation contrastée au sein des départe- ments de la région

Si la région affiche de façon globale une situation plus favorable qu'au plan national concernant les MP, ce n'est pas le cas de tous les départements de la région et en particulier du Lot qui présente une fréquence des MP nettement supérieure au niveau régional (+100%) et national (+41%).

Indice de fréquence des maladies professionnelles par département sur la période 2008/2012* (pour 1 000 salariés), salariés du régime agricole



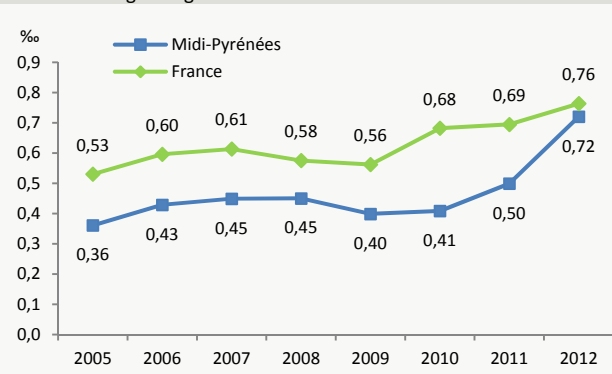
* Données agrégées sur la période 2008-2012
Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► Des incapacités permanentes partielles en hausse depuis deux ans

En 2012, la fréquence des incapacités permanentes partielles consécutives à une MP s'élève en Midi-Pyrénées à 0.7 pour 1000 salariés, taux proche du niveau national (0.8 p 1000).

Stables sur la période 2005-2010, les MP avec IPP en région ont connu une augmentation significative depuis 2011 pour rejoindre le niveau national.

Indice de fréquence des maladies professionnelles avec IPP en Midi-Pyrénées et en France entre 2005 et 2012 (pour 1 000 salariés), salariés du régime agricole

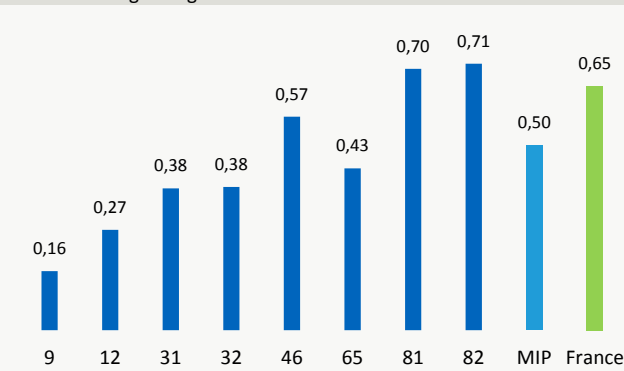


Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► Des fréquences très contrastées de MP avec IPP au niveau infrarégional

Sur la période 2008-2012 (données agrégées), le taux moyen de MP avec IPP affiche des valeurs très hétérogènes selon les départements. On relève en particulier des fréquences particulièrement faibles dans l'Ariège (0.16 p 1000) et en Aveyron (0.27 p 1000), des niveaux proches du niveau régional dans la Haute-Garonne, le Gers et les Hautes-Pyrénées, et enfin des fréquences nettement plus élevées dans le Tarn et le Tarn-et-Garonne qui dépassent de 40% le niveau régional.

Indice de fréquence des maladies professionnelles avec IPP par département sur la période 2008/2012* (pour 1 000 salariés), salariés du régime agricole



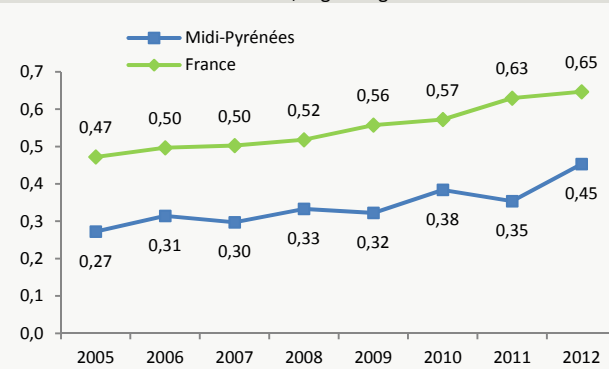
* Données agrégées sur la période 2008-2012
Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► Midi-Pyrénées : un taux de gravité des maladies professionnelles nettement plus faible qu'en France

En 2012, le taux de gravité des MP s'élève en Midi-Pyrénées à 0.45 journées d'arrêt pour 1000 heures travaillées⁵, valeur très nettement inférieure (-30%) à celle enregistrée au plan national.

Sur la période 2005-2012, une tendance à la hausse du taux de gravité est observée, ceci de façon plus prononcée en région (+66%) qu'en France (+37%), avec pour conséquence un resserrement de l'écart constaté entre Midi-Pyrénées et la France.

Taux de gravité des maladies professionnelles en Midi-Pyrénées et en France entre 2005 et 2012, régime agricole



Source : MSA, exploitation ORSMIP

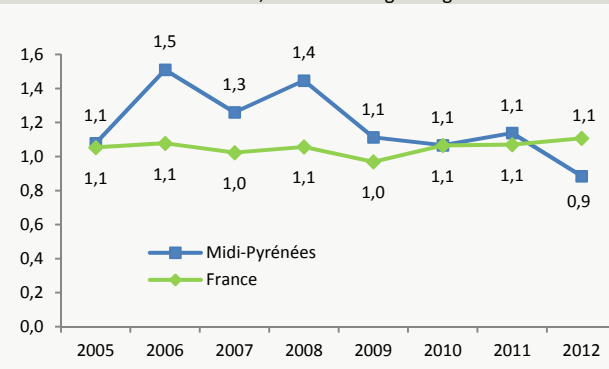
►► Des maladies professionnelles qui touchent quasiment autant les hommes que les femmes⁶

En 2012, 53% des MP reconnues parmi les salariés agricoles en Midi-Pyrénées concernaient des femmes.

Entre 2005 et 2012, les hommes de Midi-Pyrénées ont été légèrement plus souvent affectés que les femmes, notamment avant 2009.

Au plan national, le sex-ratio des MP s'approche de la parité.

Évolution du sex-ratio* des maladies professionnelles en Midi-Pyrénées et en France de 2005 à 2012, salariés du régime agricole



* rapport entre le nombre de MP des hommes et celui des femmes Source : MSA, exploitation ORSMIP

⁵ Le taux de gravité pour les salariés du régime agricole s'obtient en principe par la formule : (nombre de jours indemnisés/nombre total d'heures travaillées)*1000000. L'indicateur ici est calculé non pas à partir du nombre de jours indemnisés mais du nombre de jours d'arrêt.

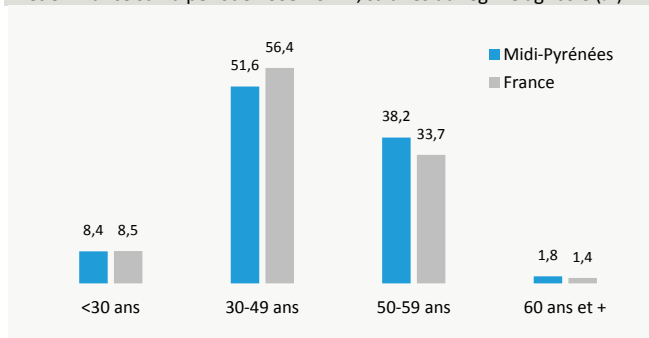
⁶ Les indices de fréquence par sexe n'ont pu être calculés en l'absence de l'effectif des salariés agricoles par sexe.

►► Plus de la moitié des MP touchent des salariés de 30-49 ans

Sur la période 2008-2012 en Midi-Pyrénées, près de 52% des MP reconnues ont touché des salariés âgés de 30 à 49 ans. La répartition des MP selon l'âge en région est conforme à ce que l'on peut observer dans le reste de la France.

On peut également noter que très peu de MP sont reconnues au-delà de l'âge de 60 ans.

Répartition des maladies professionnelles selon l'âge en Midi-Pyrénées et en France sur la période 2008-2012*, salariés du régime agricole (%)



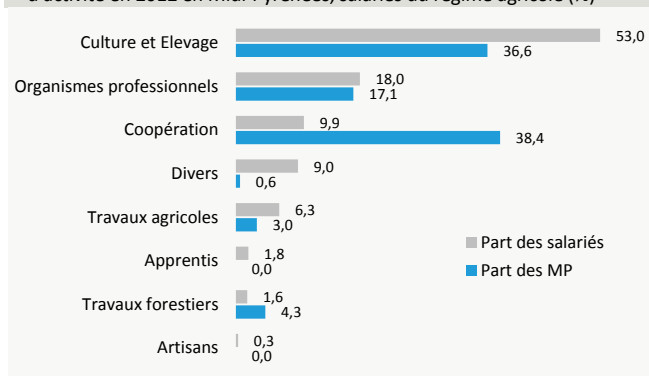
* Données agrégées sur la période 2008-2012
Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► La coopération et les travaux forestiers : deux secteurs particulièrement touchés par les maladies professionnelles

En 2012 en Midi-Pyrénées, deux filières d'activités s'avèrent particulièrement concernées par les maladies professionnelles : la coopération et les travaux forestiers. Ces secteurs qui représentent 12% des salariés agricoles cumulent près de 43% des maladies professionnelles.

La filière culture et élevage en revanche regroupe 53% des salariés mais ne représente que 37% des MP.

Répartition des salariés et des maladies professionnelles selon les filières d'activité en 2012 en Midi-Pyrénées, salariés du régime agricole (%)



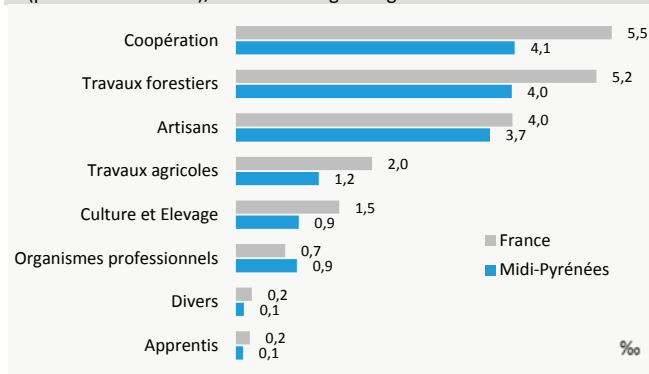
Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► Une fréquence plus faible des MP en Midi-Pyrénées dans presque tous les secteurs d'activité

La figure ci-contre confirme, en Midi-Pyrénées comme en France, la fréquence élevée des MP dans les filières de la coopération et des travaux forestiers, ainsi que parmi les artisans.

La fréquence plus faible des maladies professionnelles parmi les salariés agricoles en Midi-Pyrénées relativement au reste de la France se retrouve logiquement lorsque l'on considère les statistiques par filières d'activité. Ainsi, quelles que soient les filières, à l'exception des organismes professionnels, les indices de fréquence en Midi-Pyrénées sont de 8 à 50% plus faibles qu'au plan national.

Indice de fréquence des maladies professionnelles selon les filières d'activité en Midi-Pyrénées et en France sur la période 2008-2012* (pour 1 000 salariés), salariés du régime agricole



* Données agrégées sur la période 2008-2012
Source : MSA, exploitation ORSMIP

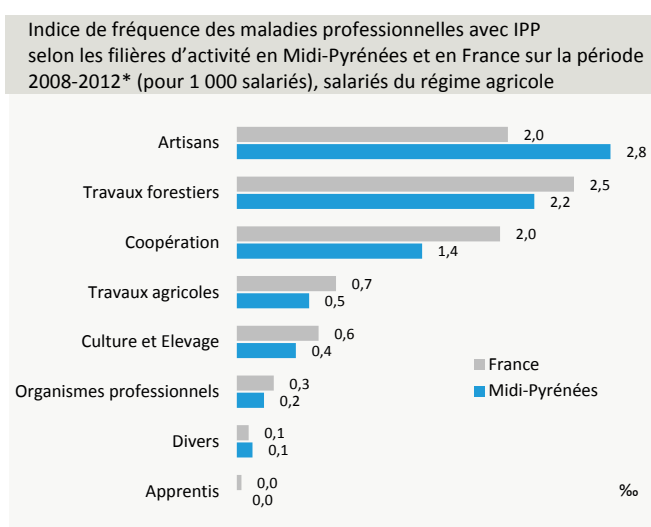
►► **Midi-Pyrénées : une fréquence des MP avec IPP plus faible pour toutes les filières d'activité à l'exception des artisans**

Les filières artisans, travaux forestiers et coopération, particulièrement exposées aux maladies professionnelles, sont également celles où les incapacités permanentes partielles consécutives aux MP sont les plus nombreuses, ceci en Midi-Pyrénées comme en France. De façon globale, la fréquence des MP avec IPP est plus faible en Midi-Pyrénées quelles que soient les filières, à l'exception notable des artisans de la région qui affichent une fréquence des IPP supérieure de 38% au niveau national.

►► **Des MP largement dominées par les affections péri-articulaires**

Les affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures représentent près de 88% des MP indemnisées en 2012 parmi les salariés agricoles de Midi-Pyrénées, proportion légèrement plus importante qu'au niveau national (85%).

Viennent ensuite les affections consécutives aux vibrations (3.7% des MP), les affections auditives provoquées par les bruits lésionnels (2.4%) et les affections en lien avec la manipulation de charges lourdes (2.4%).



Données agrégées sur la période 2008-2012
Source : MSA, exploitation ORSMIP

N°*	Libellé Maladie professionnelle	Midi-Pyrénées		France	
		Nb de MP	(%)**	Nb de MP	(%)**
A039	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures	144	87.9	3000	85.4
A057	Affections consécutives aux vibrations	6	3.7	151	4.3
A046	Affections auditives provoquée par les bruits lésionnels	4	2.4	22	0.6
A757	Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes	4	2.4	135	3.8
A045	Affections respiratoires de mécanisme allergique	3	1.8	21	0.6
Autres MP		3	1.8	184	5.3
Total		164	100.0	3513	100.0

* Numéro de tableau des maladies professionnelles ** Part de chaque MP dans l'ensemble des MP
Source : Source : MSA, exploitation ORSMIP

4

Les maladies à caractère professionnel

Les points essentiels

- Un programme de surveillance des maladies à caractère professionnel à partir d'un réseau de médecins volontaires en Midi-Pyrénées
- Un taux de signalements sur l'ensemble des salariés vus en visite de 6,6% plus élevé que sur l'ensemble des régions participantes.
- Une prévalence de la souffrance psychique et des affections de l'appareil locomoteur plus élevée que sur l'ensemble des régions françaises.

4

LES MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL (MCP)

■ Un programme de surveillance des maladies à caractère professionnel

La notion de maladie à caractère professionnel (MCP), définie comme toute maladie susceptible d'être d'origine professionnelle qui n'entre pas dans le cadre des tableaux de maladies professionnelles indemnisables, a été introduite par le législateur dès 1919, en vue, tant de la prévention des maladies professionnelles que d'une meilleure connaissance de la pathologie professionnelle et de l'extension ou de la révision des tableaux. Bien que leur déclaration soit une obligation légale pour tout docteur en médecine (article L461-6 du code de la Sécurité sociale), rares sont les médecins qui déclarent des MCP.

C'est dans ce contexte qu'a été mis en place, par l'InVS et l'inspection médicale du travail, un programme de surveillance des maladies à caractère professionnel.

Ce programme de surveillance s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires dans les régions concernées. Ces médecins s'engagent à signaler toutes les MCP rencontrées

durant des périodes de deux semaines prédéfinies, baptisées "Quinzaine MCP". Les signalements sont adressés aux médecins inspecteurs du travail (Mit) de leur région. La fiche de signalement, anonyme, comporte des informations sur la (ou les) pathologie(s) et les agents d'exposition professionnelle suspectés d'être à l'origine de la pathologie signalée, sur l'emploi et le type de contrat du salarié concerné, et sur le secteur d'activité de l'entreprise ; la date de naissance et le sexe du salarié sont également enregistrés. Un tableau de bord de tous les salariés ayant bénéficié d'une visite médicale au cours de la quinzaine (données nécessaires au calcul du dénominateur des taux de prévalence) est également transmis. De plus, afin de vérifier la représentativité des médecins du travail volontaires et permettre d'éventuels redressements, chacun d'entre eux transmet l'effectif de salariés qui lui est attribué annuellement (par secteur d'activité codé selon la nomenclature d'activités française).

■ Des maladies à caractère professionnel plus fréquemment signalées en Midi-Pyrénées

Après une première expérimentation dans la région des Pays de la Loire, le programme de surveillance des Maladies à caractère professionnel s'est étendu progressivement sur le territoire national pour concerner en 2012 15 régions françaises.

La région Midi-Pyrénées est quant à elle engagée dans le programme depuis 2005.

En 2012, 5 616 salariés ont été vus en consultation médicale par 74 médecins du travail (soit 21% des médecins du travail de la région Midi-Pyrénées) dans le cadre de la « Quinzaine MCP ».

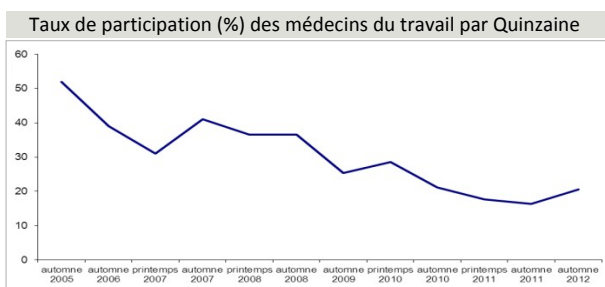
Parmi ces salariés, 6.6% (n=370) ont fait l'objet d'un signalement. Parmi les MCP signalées, 3.2% relevaient d'affections de l'appareil locomoteur, 2.8% concernaient la souffrance psychique en lien avec le travail et 0.1% des troubles de l'audition.

La prévalence des affections de l'appareil locomoteur varie selon le secteur d'activité, elle est plus élevée dans le secteur de commerce et de la santé, elle est également plus importante parmi les ouvriers.

La souffrance psychique en lien avec le travail est, elle, majorée chez les femmes, les cadres, ainsi que dans les secteurs de l'enseignement et du commerce.

	Homme	Femme	Ensemble
Affections de l'appareil locomoteur	2,9	3,4	3,2
<i>dont TMS</i>	2,8	3,2	3,0
Souffrance psychique	1,9	3,8	2,8
Troubles de l'audition	0,2	*	0,1
Irritation et/ou allergies	0,2	0,4	0,3
<i>dont affections de la peau</i>	*	0,3	0,2
Affections cardiovasculaires	*	0,2	0,1

* résultat non présenté, effectifs < 5



Au total, sur 396 pathologies signalées, 69% ne figuraient pas dans un tableau de MP. Il s'agissait principalement de souffrance psychique (57%) et d'affections de l'appareil locomoteur (31%). Parmi les 31% des pathologies signalées figurant dans un tableau de MP, seules 21% avaient fait l'objet d'une déclaration en MP. Les motifs de non-déclaration les plus fréquemment mentionnés étaient un bilan diagnostique insuffisant, le refus ou encore l'ignorance du salariés quant à ses droits.

Les principales évolutions notables sur la période 2005-2012 en Midi-Pyrénées sont une augmentation de la souffrance psychique en lien avec le travail, ceci chez les hommes comme chez les femmes. Par ailleurs, la prévalence des affections de l'appareil locomoteur ne montre pas de tendance nette chez les hommes mais diminue chez les femmes.

Les résultats nationaux permettent de positionner la région Midi-Pyrénées. La région se distingue ainsi par un taux de signalement de MCP plus élevé que l'ensemble des régions participantes. Midi-Pyrénées affiche également des prévalences plus importantes d'affections de l'appareil locomoteur et de souffrance psychique.

► **Références :**

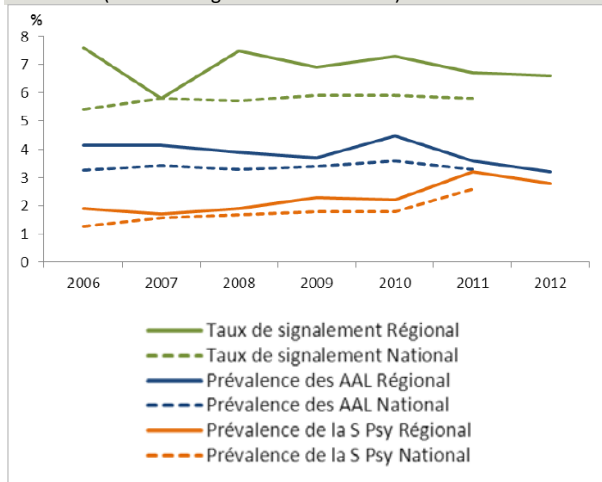
S. Rivière¹, H. Cadéac-Birman², L. Garras¹, J. Plaine¹, T. Dourlat¹, M. Valenty¹ et les services de santé au travail participants
 Les maladies à caractère professionnel en région Midi-Pyrénées, résultats 2012, évolutions 2005-2012, octobre 2013.

¹ InVS-Département santé travail ; ² Direccte Midi-Pyrénées, Inspection médicale du travail, Toulouse

► **Pour en savoir plus :**

www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Travail-et-sante/Maladies-a-caractere-professionnel

Évolution du taux de signalement et des prévalences des principales pathologies (%) en Midi-Pyrénées et au niveau national (de 4 à 12 régions de 2006 à 2011)



AAL : affections de l'appareil locomoteur

5

Les accidents du travail

►► Chiffres clés en Midi-Pyrénées en 2012

	Régime général	MSA
Nombre de salariés	770 918	115 239
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	27 987	1 804
Indice de fréquence (pour 1 000 salariés)	36.30	15.65
Taux de gravité	1.26	1.75

►► Définition de l'accident de travail

Est considéré comme accident du travail (AT) un accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quelle qu'en soit la cause.

Pour que l'accident du travail soit reconnu, le salarié doit justifier de plusieurs conditions :

- il a été victime d'un fait accidentel dans le cadre de son activité professionnelle,
- le fait accidentel a entraîné l'apparition soudaine d'une lésion corporelle.

Article L411-1 du Code de la sécurité sociale

Les points essentiels

- Une fréquence des accidents du travail avec arrêt orientée à la baisse mais une situation plus défavorable que dans le reste de la France dans tous les secteurs.
- Le BTP et les travaux forestiers, les plus exposés aux accidents du travail.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

■ Les accidents du travail chez les salariés du RÉGIME GÉNÉRAL

►► Une fréquence des accidents du travail nettement orientée à la baisse mais une situation plus défavorable en Midi-Pyrénées qu'en France...

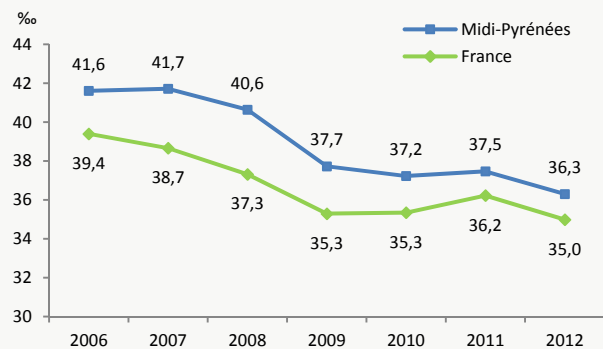
En 2012 dans la région Midi-Pyrénées, le régime général de la sécurité sociale dénombre 27 987 accidents du travail avec arrêt, soit une fréquence de 36.3 accidents du travail pour 1 000 salariés, supérieure à la moyenne nationale (35 p 1 000).

L'indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt est orienté à la baisse en Midi-Pyrénées comme dans le reste de la France ; la région reste cependant en situation défavorable par rapport au niveau national même si les écarts tendent à se réduire.

►► ...qui se retrouve dans quasiment tous les départements de la région

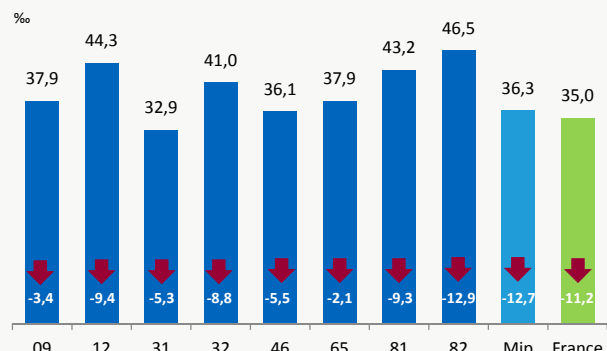
Cette situation défavorable de Midi-Pyrénées se retrouve logiquement au niveau de ses départements qui affichent tous, à l'exception de la Haute-Garonne, un indice de fréquence des AT avec arrêt supérieur à la moyenne nationale. Le Tarn-et-Garonne, avec un IF de 45 p 1 000 dépasse de 32% la moyenne régionale. L'orientation à la baisse des AT avec arrêt entre 2006 et 2012 s'observe dans l'ensemble des départements de la région mais de façon contrastée : de -2.1% dans les Hautes-Pyrénées à -12.9% dans le Tarn-et-Garonne.

Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en Midi-Pyrénées et en France entre 2006 et 2012 (pour 1 000 salariés), régime général



Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

Indice de fréquence d'accidents du travail avec arrêt en 2012 (pour 1000 salariés) et taux de variation (en %) entre 2006 et 2012, en Midi-Pyrénées, régime général



Source : CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

►► Une fréquence des IPP consécutives aux accidents du travail comparable en Midi-Pyrénées et en France

Le nombre d'incapacités permanentes (IPP) attribuées reflète la gravité des accidents du travail.

En 2012, les IPP consécutives à un accident de travail représentent 2.19 accidents pour 1 000 salariés en Midi-Pyrénées comme au plan national. Entre 2006 et 2012, les courbes régionales et nationales d'AT avec IPP sont quasiment parallèles traduisant une évolution similaire en Midi-Pyrénées et en France.

Lorsque l'on considère ce même indicateur décliné par département, on peut constater une certaine homogénéité au sein de la région à l'exception du Gers et de la Haute-Garonne qui affichent une fréquence des IPP en dessous de la moyenne régionale et au contraire le Tarn qui dépasse de 76% l'indice de fréquence régional.

►► Un Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt stable et légèrement plus faible en Midi-Pyrénées

En 2012, le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt atteint en Midi-Pyrénées 1.3 journées perdues pour 1 000 heures travaillées, valeur légèrement plus faible qu'au plan national (1.4 journées perdue p 1 000 heures travaillées).

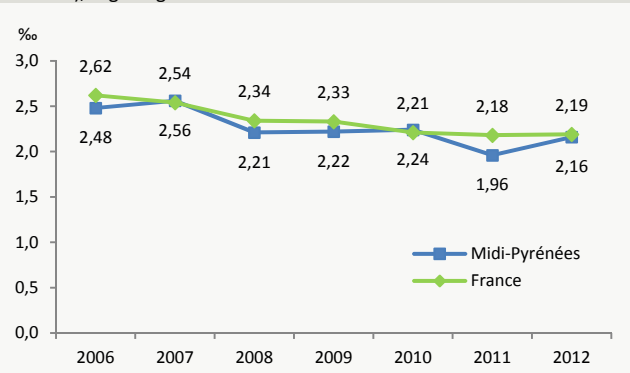
Ce taux de gravité est de façon globale resté stable depuis 2006, en région comme en métropole.

►► Environ 30 accidents du travail mortels par an en moyenne en Midi-Pyrénées

Entre 2008 et 2012, le régime général a recensé 148 accidents du travail mortels en Midi-Pyrénées, soit 10.3 décès pour 10 000 AT, proportion plus élevée que celle enregistrée au plan national (8.3 décès pour 10 000 AT).

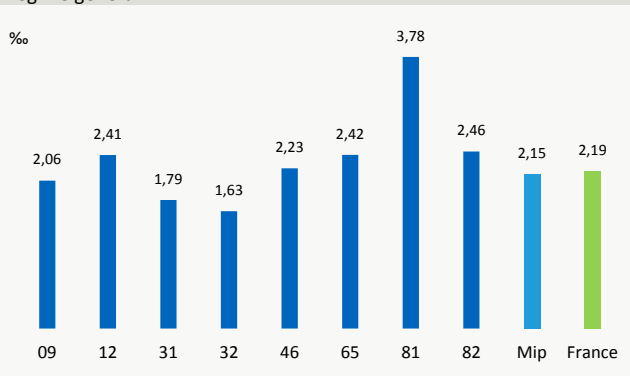
Ces données, malgré qu'elles soient lissées sur 5 ans, sont à considérer avec précaution compte tenu de la faiblesse du nombre de décès. Par ailleurs, il est à noter que les décès consécutifs aux accidents du travail sont comptabilisés l'année du règlement du capital décès et non pas l'année de leur survenue.

Indice de fréquence des accidents du travail avec incapacité permanente partielle en Midi-Pyrénées et en France entre 2006 et 2012 (pour 1000 salariés), régime général



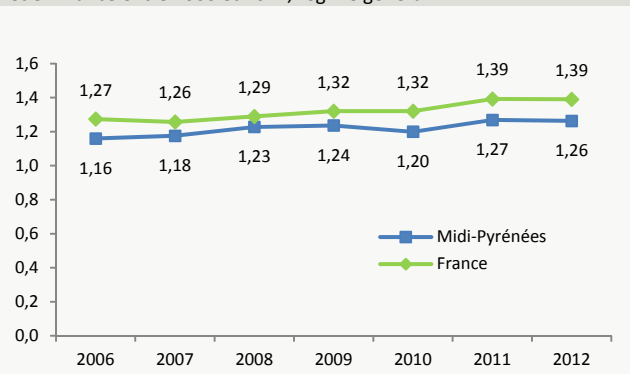
Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

Indice de fréquence des accidents du travail avec incapacité permanente partielle par département en 2012 (pour 1000 salariés), régime général



Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt en Midi-Pyrénées et en France entre 2006 et 2012, régime général



Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

►► Des branches d'activité particulièrement accidentogènes : le BTP, l'industrie des transports, le secteur agroalimentaire et les activités de service II travail temporaire

En 2013 en Midi-Pyrénées, 4 branches d'activité s'avèrent particulièrement exposées aux accidents du travail : le bâtiment et TP, l'industrie du transport, eau gaz électricité, l'industrie de l'alimentation et les activités de service II (travail temporaire, action sociale...). Ces branches d'activité qui regroupent 50% des salariés du régime général sont à l'origine de près de 72% des AT avec arrêt.

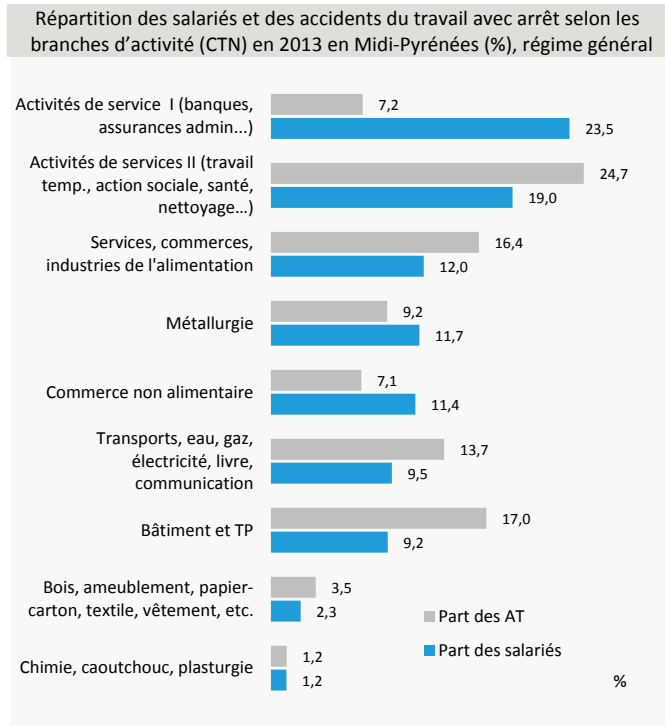
►► Le BTP : la branche d'activité la plus exposée aux accidents du travail

La fréquence des accidents du travail avec arrêt varie de façon très importante selon la branche d'activité. Ainsi le secteur le plus accidentogène avec un indice de fréquence de 72.28 AT pour 1 000 salariés est le secteur du BTP, loin devant l'industrie du bois (53.72 AT p 1 000) et des transports (49.89 AT p 1 000). À l'opposé, le risque d'AT s'avère nettement plus faible dans les activités de service I (banques, assurances...), le commerce non-alimentaire et la métallurgie.

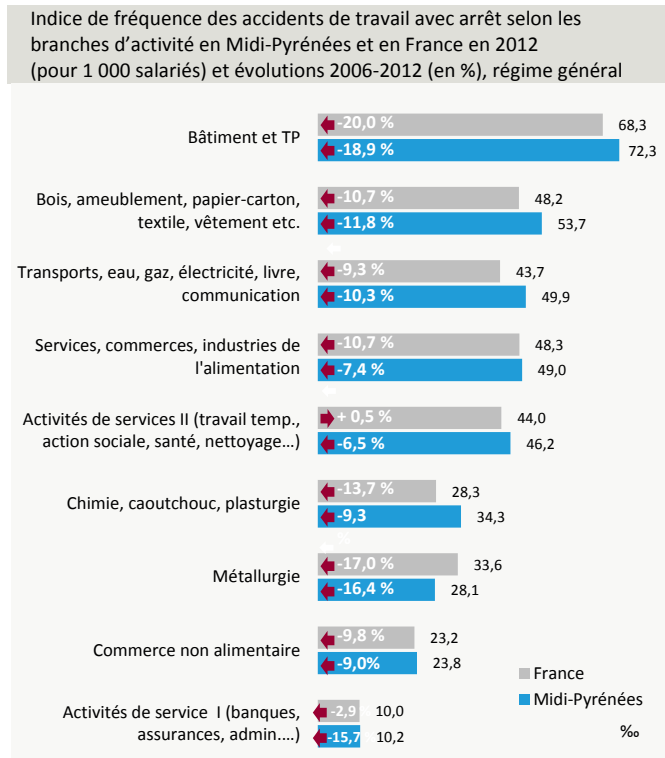
►► Une fréquence plus élevée des AT en Midi-Pyrénées dans quasiment tous les secteurs d'activité

À l'exception du secteur commerce non-alimentaire et de l'industrie agroalimentaire qui affichent une fréquence des AT proche du niveau national, l'ensemble des autres branches d'activité enregistrent un indice de fréquence des AT sensiblement plus élevé que la moyenne nationale.

Les écarts les plus importants s'observent pour le secteur de la chimie (+21% par rapport au niveau national), l'industrie des transports (+14%) et l'industrie du bois, ameublement (+11%).



Source : CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP



Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

►► **Une diminution du risque AT dans tous les secteurs d'activité**

Entre 2006 et 2012, l'indice de fréquence des AT avec arrêt a diminué de près de 13% en Midi-Pyrénées, tous secteurs d'activité confondus, contre 11% au plan national.

Les baisses les plus marquées s'observent pour le BTP (-19%), la métallurgie et les activités de service I (-16% environ).

Des évolutions similaires peuvent être globalement observées au plan national avec cependant quelques spécificités régionales à relever :

- une baisse de l'indice de fréquence des AT dans le secteur de la chimie moins marquée en Midi-Pyrénées que pour l'ensemble de la France et au contraire nettement plus importante dans le secteur des services I,
- une légère augmentation au plan national des AT dans le secteur des services II (travail temporaire, action sociale...) contrairement à la baisse constatée en région.

►► **Des accidents du travail plus graves dans le secteur du BTP et l'industrie du bois**

En 2012, l'indice de fréquence des AT avec incapacité permanente partielle (IPP) s'élève en Midi-Pyrénées comme pour l'ensemble de la France à 2.2 p 1 000 salariés.

La fréquence des IPP est particulièrement élevée dans certaines branches d'activité. C'est le cas en particulier du BTP et de l'industrie du bois (5 p 1 000 salariés).

La gravité des AT selon la branche d'activité est globalement comparable en Midi-Pyrénées à ce que l'on observe au plan national avec cependant quelques spécificités à mentionner : un IF des AT avec IPP dans le secteur de la métallurgie plus faible en Midi-Pyrénées qu'en France, et au contraire des IPP plus fréquentes en Midi-Pyrénées qu'au plan national pour le secteur du bois et de la chimie.

►► **Une baisse globale des accidents du travail avec IPP mais qui ne s'observe pas dans tous les secteurs d'activité**

Entre 2006 et 2012, les IPP consécutives à un accident de travail sont orientées à la baisse, en Midi-Pyrénées (-13%) comme dans le reste de la France (-16%).

Cette évolution cependant n'est pas homogène dans tous les secteurs d'activité. Ainsi en Midi-Pyrénées, les AT avec IPP ont diminué d'environ 30% dans la métallurgie et les activités de service I, de 18 à 20% dans les transports et le commerce non-alimentaire. Les IPP ont en revanche augmenté dans l'agroalimentaire, l'industrie du bois et les activités de service II, évolution que l'on n'observe pas au plan national.

Indice de fréquence (IF) des AT avec incapacité permanente partielle (IPP) pour 1 000 salariés et évolutions 2006-2012 en Midi-Pyrénées et en France selon la branche d'activité, régime général

	IF AT avec IPP en 2012 (%)		Evolution IF AT avec IPP 2006-2012 (%)	
	Midi-Pyrénées	France	Midi-Pyrénées	France
Métallurgie	1,43	2,31	-31.4	-21.1
Bâtiment et TP	5,31	4,99	-11.6	-21.8
Transports, eau, gaz, électricité, livre, communication	2,68	2,76	-21.1	-16.5
Services, commerces, industries de l'alimentation	2,48	2,41	+7.2	-13.9
Chimie, caoutchouc, plasturgie	2,36	1,87	-12.0	-23.4
Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, etc.	5,02	3,69	+2.2	-13.2
Commerce non alimentaire	1,25	1,49	-18.4	-14.9
Activités de service I (banques, assurances administrations...)	0,68	0,56	-30.4	-25.3
Activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...)	2,61	2,67	+2.1	+1.1
Toutes branches d'activité	2,16	2,19	-13.0	-16.3

Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

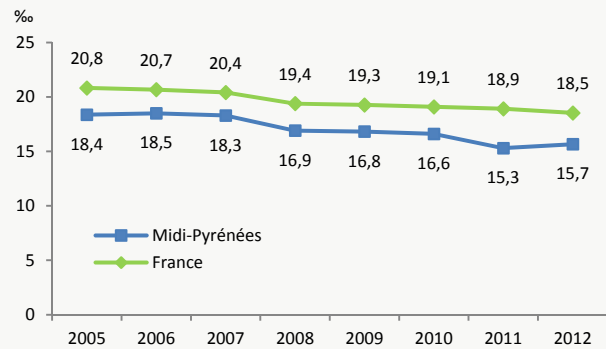
■ Les accidents du travail chez les salariés du RÉGIME AGRICOLE

►► Une fréquence plus faible des accidents du travail avec arrêt en Midi-Pyrénées...

En 2012, environ 1 800 accidents du travail avec arrêt ont été dénombrés par la MSA en Midi-Pyrénées soit un indice de fréquence de 15,7 AT pour 1 000 salariés, plus faible que celui relevé au niveau national.

La fréquence des AT pour les salariés du régime agricole a diminué de près de 15% en Midi-Pyrénées entre 2005 et 2012, légèrement plus que pour la France entière (-11%).

Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en Midi-Pyrénées et en France entre 2005 et 2012 (pour 1000 salariés), régime agricole



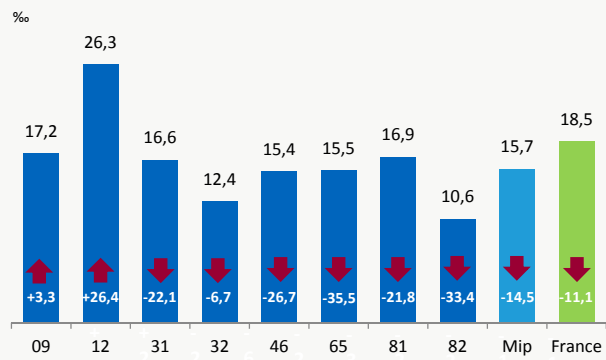
Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► ... que l'on retrouve dans quasiment tous les départements de la région

Cette situation plus favorable de la région s'observe dans la quasi-totalité des huit départements et ceci tout particulièrement dans le Gers et le Tarn-et-Garonne qui affichent respectivement une fréquence des AT plus faible de 21% et 32% par rapport à la valeur régionale.

Seul le département de l'Aveyron se distingue par une fréquence qui dépasse largement le niveau régional (+68%) et national (+42%).

Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en 2012 (pour 1000 salariés) et taux de variation (en %) entre 2005 et 2012 en Midi-Pyrénées, régime agricole



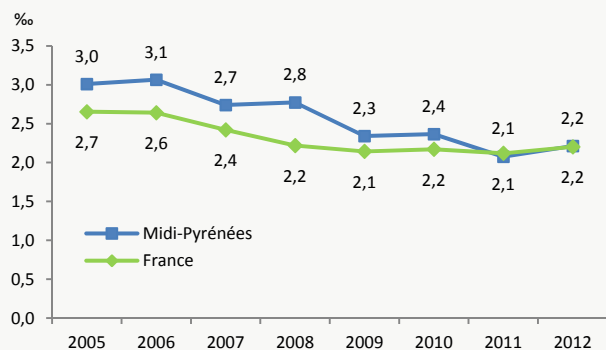
Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► Des incapacités permanentes partielles consécutives à des accidents du travail du même niveau en Midi-Pyrénées et en France...

En 2012, les IPP consécutives à un accident de travail représentaient, en Midi-Pyrénées comme en France, 2,2 accidents pour 1000 salariés.

Entre 2005 et 2012, la fréquence des accidents de travail avec IPP est légèrement orientée à la baisse, ceci de façon un peu plus prononcée au plan national qu'en région. Jusqu'en 2008, le taux d'IPP en Midi-Pyrénées était globalement plus faible ; les courbes nationales et régionales depuis 2009 sont quasiment parallèles.

Indice de fréquence des accidents du travail avec IPP en Midi-Pyrénées et en France entre 2005 et 2012 (pour 1000 salariés), régime agricole



Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► ...mais des disparités infrarégionales relativement marquées

Sur la période 2008-2012, la Haute-Garonne et le Gers affichent la situation la plus favorable avec une fréquence des accidents du travail avec IPP sensiblement plus faible que la moyenne régionale.

À l'opposé, le Tarn, les Hautes-Pyrénées et l'Aveyron présentent une fréquence nettement plus élevée d'IPP et dépassent d'environ 20% la moyenne régionale.

►► Un taux de gravité des accidents du travail en hausse en Midi-Pyrénées

Après une baisse ponctuelle en 2005 et 2006, le taux de gravité des accidents du travail est légèrement orienté à la hausse en Midi-Pyrénées pour atteindre, en 2012, 1.7 journées d'arrêt pour 1000 heures travaillées et rejoindre ainsi le niveau national.

►► En moyenne, près de 4 accidents du travail mortels par an en Midi-Pyrénées

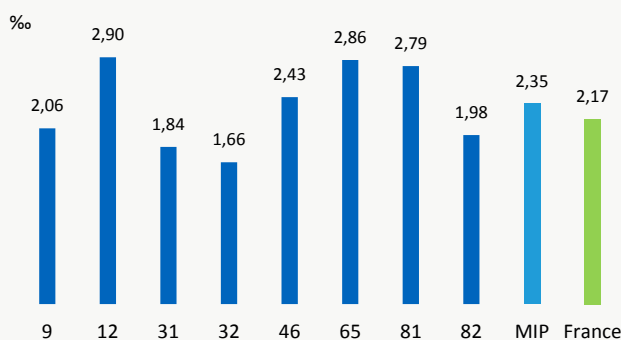
Entre 2005 et 2012, 31 accidents du travail mortels ont été recensés en Midi-Pyrénées parmi les salariés du régime agricole, soit 19.8 décès pour 10 000 AT, proportion plus élevée que celle enregistrée au plan national sur la même période (14.6 décès pour 10 000 AT).

►► Une prédominance des hommes parmi les accidentés du travail, moins importante cependant en Midi-Pyrénées qu'au plan national

Les accidents du travail, en Midi-Pyrénées comme en France, surviennent majoritairement chez des hommes. Ainsi en 2012 en Midi-Pyrénées, 69% des AT concernaient des hommes et 31% des femmes.

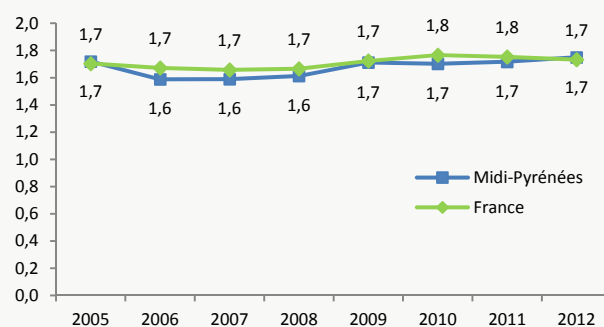
Le sex-ratio des accidents du travail (rapport entre le nombre d'AT des hommes et celui des femmes) tend à diminuer entre 2005 et 2012 traduisant une représentation des femmes plus forte parmi les accidentés du travail, en région comme en métropole. L'écart de sex-ratio entre Midi-Pyrénées et la France se maintient toutefois sur cette période, témoignant d'une prédominance plus importante des hommes parmi les accidentés du travail au plan national.

Indice de fréquence des accidents du travail avec IPP par département sur la période 2008/2012* (pour 1 000 salariés), du régime agricole



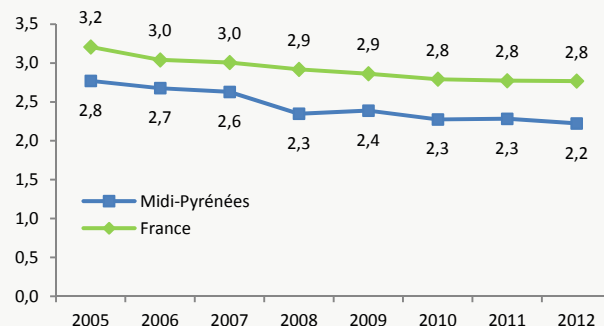
* Données agrégées sur la période 2008-2012
Source : MSA, exploitation ORSMIP

Taux de gravité des accidents du travail en Midi-Pyrénées et en France entre 2005 et 2012, régime agricole



Source : MSA, exploitation ORSMIP

Évolution du sex-ratio des accidents du travail en Midi-Pyrénées et en France de 2005 à 2012, régime agricole



Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► Une variation marquée de la Fréquence des accidents de travail selon l'âge en Midi-Pyrénées

L'indice de fréquence des accidents de travail varie en Midi-Pyrénées selon l'âge des salariés et atteint son maximum parmi la tranche d'âge des 20-59 ans (27 AT p 1 000 salariés de 20 à 59 ans). Le risque d'AT est légèrement plus faible parmi les moins de 20 ans, mais c'est parmi les salariés de 60 ans et plus que la fréquence des AT est la plus faible (8.6 AT p 1 000).

Midi-Pyrénées occupe, par rapport à la France, une position plus favorable quel que soit l'âge à l'exception des 60 ans et plus qui sont proches du niveau national. Entre 2005 et 2012, la fréquence des AT a globalement diminué en région comme en France, mais de façon différenciée selon l'âge. C'est parmi les salariés les plus jeunes que la baisse a été la plus nette, et ce tout particulièrement en Midi-Pyrénées (environ -33%). Si la fréquence des AT a également diminué parmi les 60 ans et plus en Midi-Pyrénées, elle a en revanche légèrement progressé au niveau national.

►► Des filières d'activité particulièrement accidentogènes : la coopération, les travaux agricoles, les travaux forestiers et les apprentis

En 2012 en Midi-Pyrénées, 4 filières d'activité s'avèrent particulièrement exposées aux accidents du travail : le secteur de la coopération, les travaux agricoles, les travaux forestiers et les apprentis.

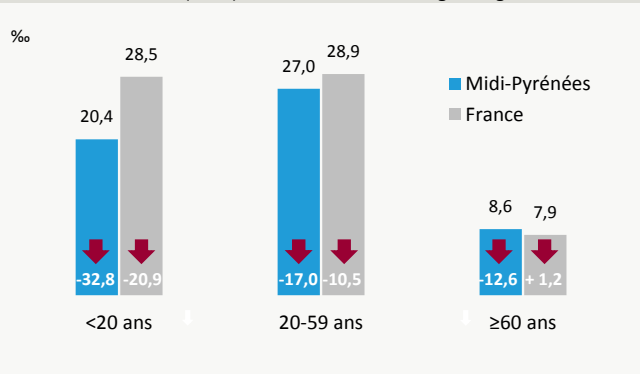
Ces secteurs d'activité qui ne regroupent que 20% des salariés du régime agricole sont à l'origine de 50% des AT avec arrêt.

►► Les travaux forestiers : le secteur d'activité le plus accidentogène en Midi-Pyrénées comme en France

En 2012, c'est la filière d'activité travaux forestiers qui affiche l'indice de fréquence des accidents du travail le plus élevé, ceci au niveau régional (93.8 AT p 1 000 salariés) comme au plan national (76.3 p 1 000), loin devant les artisans, les travaux agricoles et la coopération.

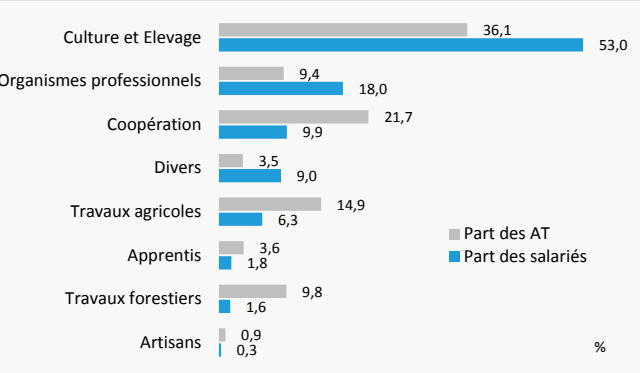
Midi-Pyrénées par ailleurs se distingue par une fréquence des AT dans les travaux forestiers supérieure de 23% à celle enregistrée en France. La région en revanche occupe une situation plus favorable en termes d'accidentologie dans la filière des travaux agricoles et des apprentis.

Indice de fréquence des accidents du travail avec ou sans arrêt selon l'âge en Midi-Pyrénées et en France en 2012 (pour 1000 salariés) et taux de variation (en %) entre 2005 et 2012, régime agricole



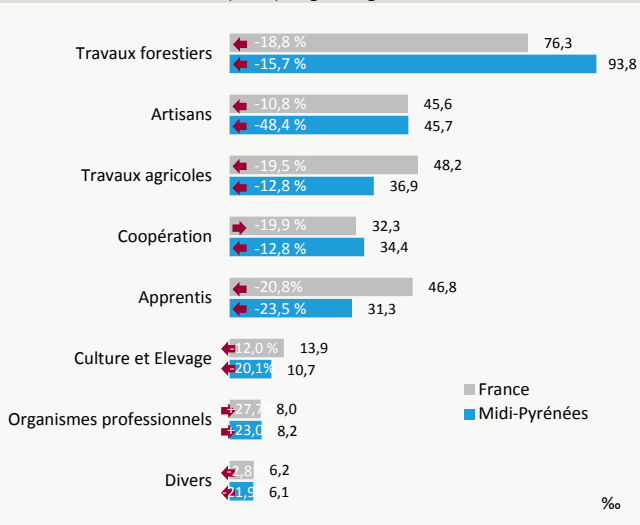
Source : MSA, exploitation ORSMIP

Répartition des salariés et des accidents du travail avec arrêt selon les filières d'activité en 2012 en Midi-Pyrénées (%), régime agricole



Source : MSA, exploitation ORSMIP

Indice de fréquence des accidents de travail avec arrêt selon les filières d'activité en Midi-Pyrénées et en France en 2012 (pour 1 000 salariés) et évolutions 2005-2012 (en %), régime agricole



Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► Une diminution du risque AT dans presque tous les secteurs d'activité entre 2005 et 2012

Entre 2005 et 2012, l'indice de fréquence des AT avec arrêt a diminué de près de 15% en Midi-Pyrénées, tous secteurs d'activité confondus, contre 11% au plan national.

La baisse de l'accidentologie varie en région de -13% à -24% selon les secteurs d'activité mais c'est parmi les artisans que celle-ci est la plus remarquable (-48%).

Un seul secteur, les organismes professionnels, affiche une hausse de la fréquence des AT sur la période, ceci en région comme au plan national.

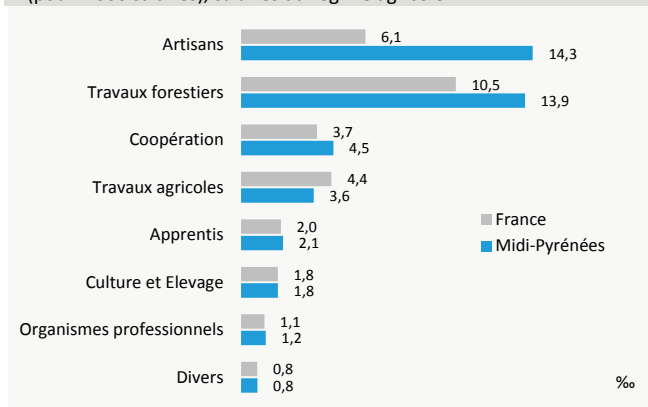
►► Des IPP consécutives à un accident de travail plus élevées dans la filière des travaux forestiers et des artisans en Midi-Pyrénées

Si la fréquence des IPP consécutives à un accident de travail est proche en Midi-Pyrénées et en France, des spécificités peuvent être relevées lorsque l'on considère cet indicateur selon les filières d'activité.

Ainsi, le taux d'IPP est particulièrement élevé pour 2 filières en Midi-Pyrénées : les artisans (+134% par rapport à la moyenne nationale) et les travaux forestiers (+32%).

Les taux d'IPP pour les autres filières d'activité sont comparables en région et en France.

Indice de fréquence des accidents du travail avec IPP selon les filières d'activité en Midi-Pyrénées et en France sur la période 2008-2012* (pour 1 000 salariés), salariés du régime agricole



Données agrégées sur la période 2008-2012
Source : MSA, exploitation ORSMIP

6

Les accidents de trajet

►► Chiffres clés en Midi-Pyrénées en 2012

	Régime général	MSA
Nombre de salariés	770 918	115 239
Nombre d'accidents de trajet avec ou sans arrêt	3 540	195
Indice de fréquence (pour 1 000 salariés)	4.6	1.7
Taux de gravité	0.20	0,18

►► Définition de l'accident de trajet

Est également considéré comme accident du travail, [...] l'accident survenu à un travailleur [...], pendant le trajet d'aller et de retour, entre :

- la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier ;
- le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi.

Article L411-1 du Code de la sécurité sociale

LES ACCIDENTS DE TRAJET

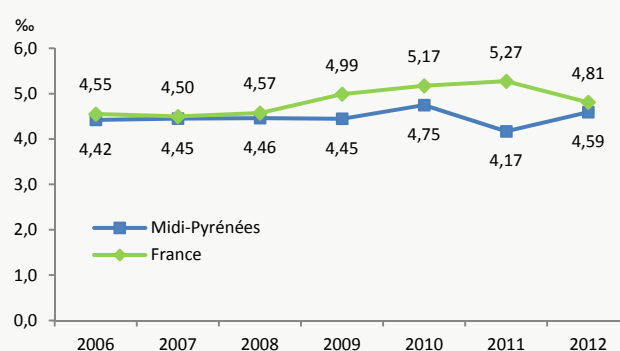
■ Les accidents de trajet chez les salariés du RÉGIME GÉNÉRAL

►► Une fréquence des accidents de trajet du même niveau en Midi-Pyrénées et en France...

En 2012, 3 540 accidents de trajet ont été dénombrés en Midi-Pyrénées soit une fréquence de 4.59 accidents pour 1 000 salariés, fréquence proche de celle relevée au niveau national (4.81 p 1 000).

En 6 ans, l'indice de fréquence des accidents de trajet est resté stable en Midi-Pyrénées et globalement proche des valeurs relevées au plan national à l'exception des années 2009 à 2011 où la région présentait une situation plus favorable.

Indice de fréquence des accidents de trajet en Midi-Pyrénées et en France entre 2006 et 2012 (pour 1000 salariés), régime général

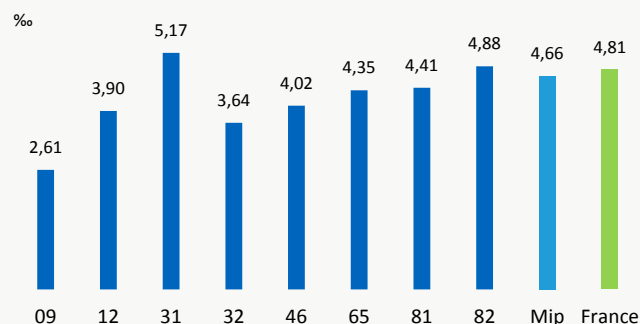


Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

►► ...mais des disparités importantes au sein des départements

L'indice de fréquence régional des accidents de trajet, décliné au niveau départemental, révèle des variations très marquées en particulier entre l'Ariège qui affiche la fréquence la plus faible avec 2.61 accidents de trajet pour mille salariés (soit -44% par rapport à la fréquence régionale) et la Haute-Garonne qui présente une fréquence nettement plus importante que les autres départements et atteint 5.17 accidents pour mille.

Indice de fréquence des accidents du trajet par département en 2012 (pour 1000 salariés), régime général



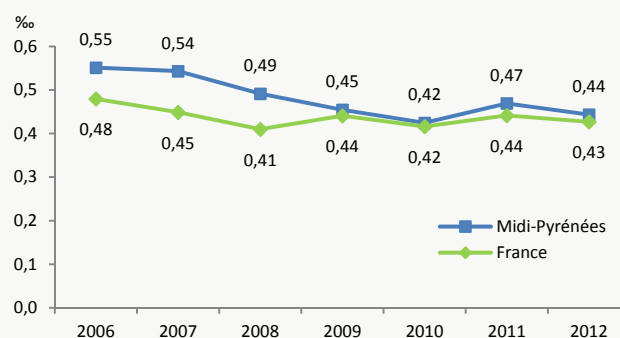
Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

►► Une fréquence des IPP en baisse en Midi-Pyrénées, proche du niveau national depuis 2009

En 2012, 342 accidents du trajet en Midi-Pyrénées ont entraîné une incapacité permanente partielle (IPP), soit un indice de fréquence de 0.44 p 1 000 salariés, comparable à celui du reste de la France (0.43 p 1 000).

Entre 2006 et 2012, la fréquence des IPP consécutives à un accident de trajet est orientée à la baisse en Midi-Pyrénées pour rejoindre en 2009 les valeurs observées au plan national.

Indice de fréquence des accidents de trajet avec incapacité permanente partielle en Midi-Pyrénées et en France entre 2006 et 2012 (pour 1000 salariés), régime général



Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

La fréquence des IPP consécutives à un accident de trajet n'est pas homogène au niveau infrarégional. Elle varie de 0.46 à 0.48 pour 1000 en Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne, et de 0.22 à 0.37 pour 1000 dans les autres départements de la région, valeurs sensiblement plus faibles que les moyennes régionales et nationales.

►► Une proportion d'accidents de trajets mortels supérieure en Midi-Pyrénées qu'en France

Entre 2008 et 2012, 91 accidents de trajet mortels ont été recensés en Midi-Pyrénées par le régime général, soit 53.2 décès pour 10 000 accidents de trajet, proportion sensiblement plus élevée qu'au plan national (38.8 décès p 10 000 accidents de trajet).

La mortalité liée aux accidents de trajet est 5 fois plus élevée que celle consécutive aux accidents de travail (10.3 décès pour 10 000 accidents de travail en Midi-Pyrénées).

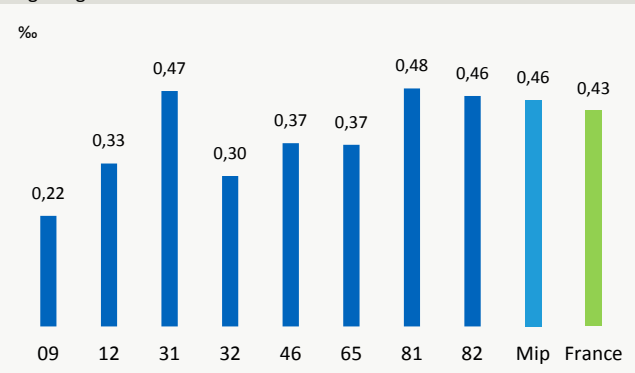
Rappelons que ces statistiques sont susceptibles d'être fragiles compte tenu du faible nombre de décès consécutifs à des accidents de trajet.

►► Un taux de gravité des accidents du trajet en Midi-Pyrénées proche du niveau national

En 2012, le taux de gravité des accidents de trajet en Midi-Pyrénées s'élève à 0.20 jours perdus pour 1 000 heures travaillées, valeur proche de celle relevée pour la France entière (0.22).

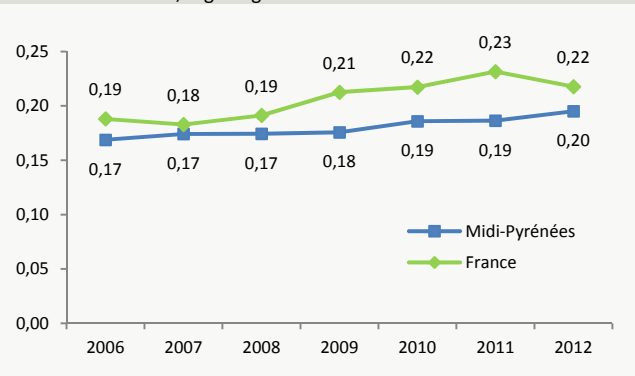
Sur la période 2006-2012, le taux de gravité des accidents de trajet est très légèrement orienté à la hausse, en région comme au plan national.

Indice de fréquence des accidents de trajet avec incapacité permanente partielle par département, période 2011-2012* (pour 1000 salariés), régime général



* Données agrégées sur la période 2011-2012
Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

Taux de gravité des accidents de trajet en Midi-Pyrénées et en France entre 2006 et 2012, régime général



Source : CNAMTS/DRP ; CARSAT Midi-Pyrénées, exploitation ORSMIP

■ Les accidents de trajet chez les salariés du RÉGIME AGRICOLE

►► Une accidentologie orientée à la baisse en Midi-Pyrénées et légèrement plus favorable qu'en France

En 2012, près de 200 accidents de trajet ont été dénombrés en Midi-Pyrénées parmi les salariés du régime agricole soit une fréquence de 1.7 accidents pour 1 000 salariés, proche de celle relevée au niveau national (1.9 p 1 000).

En 6 ans, l'indice de fréquence des accidents de trajet est resté stable au plan national et globalement orienté à la baisse en Midi-Pyrénées, qui présente sur cette période, une accidentologie plus favorable qu'en France.

►► ... qui masque cependant une certaine hétérogénéité infrarégionale

Cette situation légèrement plus favorable en Midi-Pyrénées cache cependant des disparités importantes au sein de la région. Ainsi, 5 départements présentent une fréquence des accidents de trajet plus élevée qu'au plan régional et national : les Hautes-Pyrénées, le Lot, l'Aveyron, le Tarn et la Haute-Garonne.

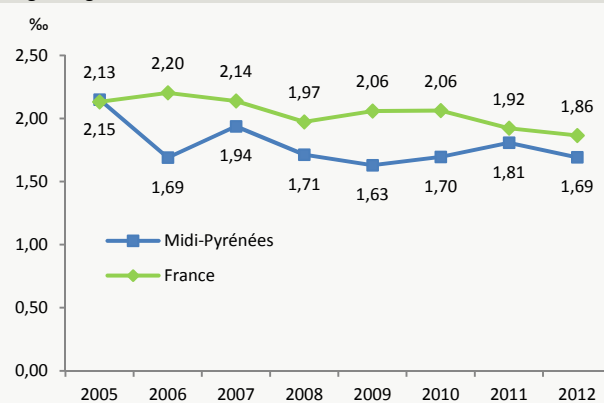
Deux départements en revanche affichent une situation plus favorable concernant les accidents de trajet : l'Ariège (-24% par rapport à la moyenne régionale) et le Gers (-12%).

►► Une fréquence des IPP consécutives aux accidents de trajet du même niveau en Midi-Pyrénées et en France, mais avec des variations départementales marquées

En Midi-Pyrénées, le taux d'accidents de travail ayant entraîné une incapacité permanente partielle s'élève à 0.26 accidents pour 1000 salariés, valeur assez proche du niveau national (0.22 p 1000).

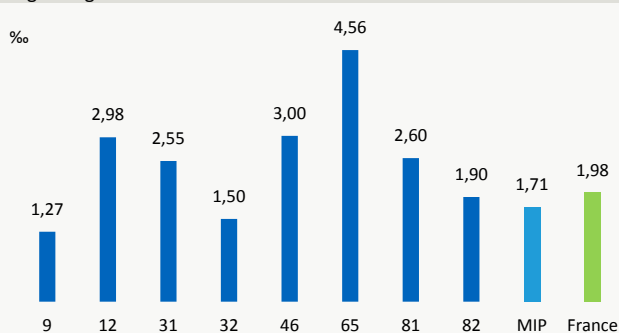
Certains départements affichent des taux d'IPP significativement plus élevés que la moyenne. Il s'agit en particulier des Hautes-Pyrénées (0.43 p 1000) et de l'Aveyron (0.36 p 1000), départements qui par ailleurs figurent au premier rang concernant la fréquence des accidents de trajet.

Indice de fréquence des accidents de trajet avec ou sans arrêt en Midi-Pyrénées et en France entre 2005 et 2012 (pour 1000 salariés), régime agricole



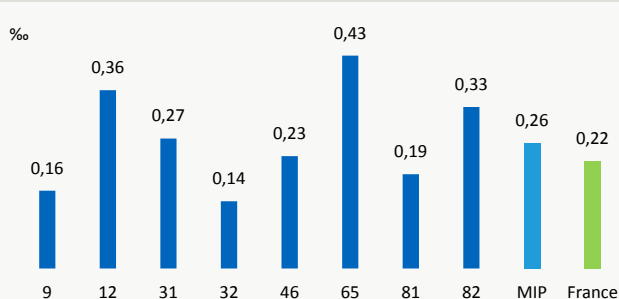
Source : MSA, exploitation ORSMIP

Indice de fréquence des accidents de trajet avec ou sans arrêt par département sur la période 2008/2012* (pour 1000 salariés), régime agricole



* Données agrégées sur la période 2008-2012
Source : MSA, exploitation ORSMIP

Indice de fréquence des accidents de trajet avec IPP par département sur la période 2008/2012* (pour 1000 salariés), régime agricole

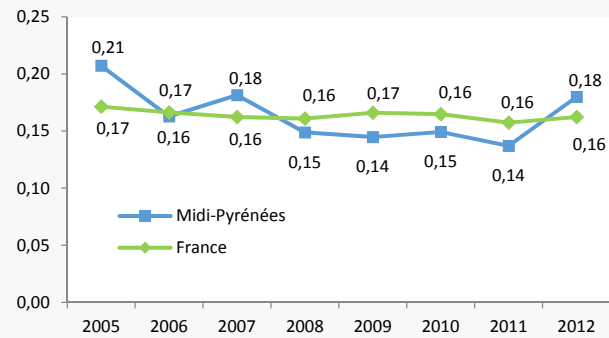


* Données agrégées sur la période 2008-2012
Source : MSA, exploitation ORSMIP

►► **Un taux de gravité des accidents du trajet similaire en Midi-Pyrénées et en France**

De 2005 à 2012, le taux de gravité des accidents de trajet en Midi-Pyrénées oscille entre 0.14 et 0.21 jours d'arrêt pour 1000 heures travaillées, sans tendance nette et sans se démarquer du taux enregistré au plan national.

Taux de gravité des accidents de trajet en Midi-Pyrénées et en France de 2005 à 2012, régime agricole



Source : MSA, exploitation ORSMIP

7

Les expositions et les risques professionnels

Nous ne disposons que de peu de sources de données pour documenter les différents risques et expositions professionnels des travailleurs en Midi-Pyrénées.

Ce chapitre regroupe :

- une synthèse de l'enquête nationale SUMER,
- une présentation des données issues des rapports annuels d'activité des 241 médecins du travail de la région Midi-Pyrénées,
- un éclairage sur les conditions et le vécu du travail en Midi-Pyrénées à travers l'enquête de Malakoff Médéric.

Les points essentiels

- **Entre 2003 et 2010, à l'échelle nationale, une stabilisation des rythmes de travail et des contraintes physiques.**
- **Une diminution des expositions aux produits chimiques.**
- **Un recul de l'autonomie des salariés les plus qualifiés.**
- **Une augmentation des comportements hostiles ressentis dans le cadre du travail.**
- **Un rapport d'activité des médecins du travail à faire évoluer pour une évaluation des situations à risque en Midi-Pyrénées.**
- **Un éclairage sur les conditions et le vécu du travail dans le secteur privé de Midi-Pyrénées à travers l'enquête Malakoff Médéric.**

LES EXPOSITIONS ET LES RISQUES PROFESSIONNELS

■ Les enseignements de l'enquête SUMER

►► L'évolution des risques professionnels dans le secteur privé entre 1994 et 2010⁷

De 1994 à 2003, dans le secteur privé, l'intensité du travail a augmenté tout comme les marges de manœuvre, tandis que les expositions aux contraintes physiques dans le travail ont reculé. Entre 2003 et 2010 en revanche, les rythmes de travail et les contraintes physiques se stabilisent alors que l'autonomie des salariés les plus qualifiés recule.

Sur cette dernière période, les salariés se plaignent moins souvent de manquer de moyens pour faire correctement leur travail, mais ils signalent plus fréquemment subir des comportements hostiles ou ressentis comme tels dans le cadre de leur travail.

L'exposition aux produits chimiques diminue globalement entre 2003 et 2010. Les salariés sont plus souvent exposés à des agents biologiques dans un contexte marqué notamment par la pandémie grippale en 2009.

►► De fortes différences d'exposition selon les secteurs d'activité⁸...

Les expositions aux risques professionnels varient fortement d'un secteur d'activité à l'autre, selon le risque considéré, du fait notamment des métiers et contraintes spécifiques à chacun de ces secteurs.

Ainsi les horaires atypiques concernent plus particulièrement les salariés de la fonction publique hospitalière (FPH), du commerce et des transports. Ces mêmes secteurs ainsi que l'industrie sont également plus fortement soumis à des contraintes physiques de travail.

Sur un autre registre, les personnels de l'industrie du commerce et des transports disposent de marges de manœuvre plus faibles. Les agressions de la part du public dans le cadre du travail touchent plus particulièrement les salariés de la fonction publique, du commerce et des transports.

► L'enquête SUMER (surveillance médicale des expositions aux risques professionnels)

dresse une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels en France, permettant ainsi de réaliser des outils d'aide au repérage des expositions et de définir des actions de prévention prioritaires.

L'enquête a été lancée pour la première fois en 1994 et couvrait lors de sa première édition l'ensemble des salariés surveillés par la médecine du travail du régime général et de la mutualité sociale agricole. En 2003, lors de la deuxième édition de l'enquête, le champ a été étendu aux hôpitaux publics, à EDF-GDF, La Poste, la SNCF et Air France. Le champ de l'étude s'est étendu à nouveau en 2010, intégrant les gens de la mer et une grande partie des agents de la fonction publique d'État et des collectivités territoriales, l'exception majeure concernant l'Éducation Nationale, dont le réseau de médecine de prévention ne dispose pas de la couverture suffisante. Au total, l'enquête Sumer 2010 est représentative de 90% des salariés en France.

Sumer a mobilisé en 2010 2400 médecins du travail volontaires qui ont tiré au sort 54000 salariés parmi ceux qu'ils voyaient en visite périodique.

Le questionnaire administré par les médecins a documenté différents types d'expositions professionnelles : les contraintes organisationnelles et relationnelles, les ambiances et contraintes physiques, les expositions à des agents chimiques ou biologiques, le jugement du médecin sur la qualité du poste de travail et enfin la prévention dans l'établissement.

Parallèlement, chaque salarié enquêté a rempli un auto-questionnaire portant sur son vécu du travail permettant d'évaluer les facteurs psychosociaux de risques rencontrés sur le lieu de travail.

⁷ L'évolution des risques professionnels dans le secteur privé entre 1994 et 2010 : premiers résultats de l'enquête SUMER. DARES analyses, mars 2012 n° 23

⁸ Les risques professionnels en 2010 : de fortes différences d'exposition selon les secteurs. DARES analyses, février 2013 no 10.

Les contraintes physiques intenses concernent surtout la construction et l'agriculture tandis que le travail prolongé sur écran est plus fréquent dans le tertiaire et la fonction publique de l'état.

Sur le plan de l'exposition aux produits chimiques, ce sont les salariés de la construction, de l'industrie, de l'agriculture et de la FPH qui sont en première ligne. Dans la FPH enfin, les trois quarts des salariés sont exposés à des agents biologiques.

►► ...et des risques professionnels contrastés selon les métiers⁹

Les résultats de l'enquête SUMER font apparaître un clivage entre les métiers qui impliquent une forte demande psycholo-

gique et beaucoup de marge de manœuvre, tels les métiers de cadres, et ceux qui imposent des contraintes physiques importantes et exposent à des risques chimiques ou biologiques, tels les métiers d'ouvriers non qualifiés des industries de process et de la manutention.

Certaines professions sont particulièrement exposées aux tensions avec le public, c'est le cas des professionnels de l'armée, de la police, des pompiers ainsi que des agents de gardiennage et de sécurité. Les ouvriers du BTP quant à eux mais aussi les coiffeurs et esthéticiens connaissent des contraintes physiques, alors que les métiers de la santé se déclarent particulièrement « sous pression ».

Le travail « isolé » enfin caractérise agriculteurs, viticulteurs et jardiniers mais aussi les métiers de l'aide à domicile.

■ Les services de santé au travail en Midi-Pyrénées

Les rapports annuels d'activité des médecins du travail constituent l'une des sources de données disponibles au niveau local concernant la santé au travail et les expositions professionnelles. En 2013, Midi-Pyrénées compte 24 services de santé au travail (SST) dont 17 services interentreprises et 30 services autonomes. 241 médecins (représentant 184 équivalents temps pleins) suivent une population de 720 000 salariés dont 96% dans les SST interentreprises.

Les visites réalisées par les médecins du travail sont l'occasion de recenser les principaux risques auxquels sont exposés les salariés dans leur poste de travail.

Ainsi en 2013, plus de 105 000 situations à risque ont été dénombrées.

La situation à risque la plus fréquente est celle liée à l'exposition au bruit (28% des situations à risques répertoriées), concernant près de 30 000 salariés, devant l'exposition à des agents biologiques (12% des expositions) et le travail sur écran (9%). Les risques liés au travail de nuit et aux horaires alternés se retrouvent respectivement dans 8.3% et 7.3% des situations.

Si l'on compare la répartition des différentes expositions en 2013 avec les constats réalisés en 2009, on peut observer des évolutions très marquées selon le type de risque, avec des hausses importantes concernant notamment l'emploi d'outils pneumatiques, l'exposition aux radiations ionisantes ou encore à des agents cancérigènes. Parallèlement, la part relative des expositions au travail sur écran, aux vibrations ou aux risques chimiques, enregistre une baisse significative sur la même période.

Cependant, l'ensemble de ces données reste difficile à interpréter compte tenu des limites liées au système d'information (cf encadré).

► Rapports annuels des médecins du travail : principales limites

Chaque année, les médecins du travail réalisent un rapport d'activité annuel qui est ensuite adressé à la DIRECCTE Midi-Pyrénées.

Les principales limites de cette source de données sont les suivantes :

- une absence d'homogénéité entre les médecins dans la saisie des données et le remplissage du rapport ;
- une appréciation des différentes expositions professionnelles qui n'est pas standardisée et qui peut donc varier d'un médecin à l'autre ;
- une impossibilité de calculer des fréquences d'expositions aux risques professionnels dans la mesure où le système d'information tel qu'il est conçu ne permet pas de connaître le nombre de salariés différents reçus en consultation par les médecins une année « n » ;
- des données qui ne concernent que les salariés du régime général ;
- pas de possibilités d'analyses par secteur d'activité, PCS, sur l'ensemble des salariés d'un département...

Au total, un rapport d'activité à faire évoluer et à adapter pour en faire un vrai système d'information.

⁹ Des risques professionnels contrastés selon les métiers. DARES analyses, mai 2014 no 39.

Principaux risques auxquels sont exposés les salariés suivis par les médecins du travail de Midi-Pyrénées en 2013 ⁽¹⁾			
	Effectif ⁽²⁾	Répartition %	Évolution 2009/2013 (%)
Bruit	29 512	28.0	65.0
Agents biologiques	13 045	12.4	-4.3
Travail sur écran de visualisation	9 547	9.1	-63.8
Travail de nuit	8 774	8.3	43.0
Travaux en équipes alternantes	7 647	7.3	24.0
Agents cancérogènes	5 984	5.7	147.8
Emploi d'outils pneumatiques à main	3 780	3.6	391.3
Benzène	3 154	3.0	101.8
Brais goudrons, huiles minérales	2 979	2.8	136.2
Préparation de denrées alimentaires	2 592	2.5	-43.8
Radiations ionisantes	2 467	2.3	160.3
Risque chimique	1 821	2.2	-57.7
Vibrations	1 270	1.2	-62.3
Peinture par pulvérisation	1 163	1.1	13.0
Autres expositions	9 310	8.8	-25.9
Ensemble	105 321	100.0	

(1) Les statistiques de 2013 sont incomplètes et basées sur l'exploitation de 174 rapports d'activités (sur 241 médecins du travail)

(2) l'effectif total ne correspond pas à un nombre de personnes dans la mesure où une même personne peut être exposée à plusieurs risques.

Source : DIRECCTE Midi-Pyrénées – rapports d'activité des médecins du travail

Certains salariés, considérés comme plus particulièrement à risque, font l'objet d'une surveillance particulière par les médecins du travail. Les personnes en situation de handicap sont les plus nombreuses (61.5%), devant les salariés mineurs (24%) et les femmes enceintes (11% environ).

Populations à risques suivies par les médecins parmi les salariés vus en 2013

	Effectif*	%
Personnes en situation de handicap	8 275	61.5
Jeunes de moins de 18 ans	3 252	24.2
Femmes enceintes	1 460	10.9
Mères d'enfants de moins de 2 ans	317	2.4
Travailleurs migrants	135	1.0
Personnes ayant changé d'emploi depuis moins de 18 mois	6	<0.1
Ensemble	13 455	100.0

* l'ensemble de ces populations ne correspond pas à un nombre de personnes dans la mesure où une même personne peut appartenir à plusieurs groupes.

Source : DIRECCTE Midi-Pyrénées – rapports d'activité des médecins du travail

▶ Le suivi individuel de l'état de santé des salariés

Surveillance médicale simple ou renforcée : une nouvelle classification

L'employeur est tenu de déclarer à son service de santé au travail la liste nominative de ses salariés. Il doit indiquer pour chaque salarié si celui-ci relève d'une surveillance médicale simple (SMS) ou renforcée (SMR).

Les catégories de salariés devant être classés en SMR sont précisées par la réglementation⁽¹⁾. Il s'agit notamment des travailleurs de moins de 18 ans, des femmes enceintes, des travailleurs handicapés, des travailleurs de nuit et des salariés exposés à des risques spécifiques (amiante, rayonnements ionisants, bruit dans certaines conditions...).

Le médecin du travail assure personnellement l'ensemble des visites médicales (visite d'embauche, de reprise, de pré-reprise, périodiques, à la demande de l'employeur ou du salarié).

La périodicité des visites périodiques est fixée à 24 mois. Les SST peuvent cependant être autorisées à déroger à cette règle par la DIRECCTE lorsque sont mis en place des entretiens infirmiers et des actions pluridisciplinaires annuelles.

(1) Article R.4624-18 du code du travail

▶ La réforme de la médecine du travail en 2012

Les services de santé au travail (SST) ont connu une importante réforme en 2004. À l'époque, cette réforme a introduit la pluridisciplinarité et modifié la dénomination des « services de médecine du travail » qui sont devenus des « services de santé au travail ».

Derrière ce simple changement de nom, c'est toute la philosophie et les modalités d'action des services qui ont évolué : prévention des risques professionnels renforcée au sein des entreprises, auprès des salariés les plus exposés et participation de nouveaux professionnels aux côtés des médecins du travail.

En 2011-2012, la médecine du travail a fait l'objet d'une nouvelle réforme essentielle⁽¹⁾ visant à développer sa place comme acteur de la santé au travail pour mieux couvrir l'ensemble des travailleurs et pour faire face à la complexité croissante des risques professionnels, notamment des risques à effets différés et des nouveaux modes d'organisation du travail.

La loi définit les missions des Services de Santé au Travail : « éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail ». Outre leur rôle général de conseil auprès des entreprises et des salariés, les Services de Santé au Travail voient également leurs contributions renforcées en matière de prévention de la désinsertion professionnelle, de traçabilité des expositions professionnelles, et de prévention des addictions en milieu de travail.

La loi prévoit par ailleurs la mise en place d'équipes pluridisciplinaires coordonnées par les médecins du travail et associant des infirmiers, des assistants de services de santé au travail et des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP).

La réforme rend obligatoire le paritarisme dans la gouvernance des SST, dont le CA sera désormais composé à part égale de représentants des entreprises adhérentes et de représentants des salariés.

Les textes prévoient également l'élaboration d'un projet pluriannuel de service à partir d'un diagnostic partagé sur les besoins en santé au travail des entreprises et de leurs salariés, permettant de définir des priorités, des actions et les moyens à mettre en œuvre, dans une logique de programmation pluriannuelle. La loi prévoit enfin la contractualisation de chaque SST avec la DIRECCTE et la CARSAT au travers d'un CPOM visant à améliorer la cohérence des interventions autour d'objectifs partagés

UN ÉCLAIRAGE SUR LES CONDITIONS ET LE VÉCU DU TRAVAIL EN MIDI-PYRÉNÉES :

L'enquête de Malakoff Médéric

« Santé et bien-être dans les entreprises de Midi-Pyrénées »

Depuis 2009, le groupe Malakoff Médéric mène une enquête annuelle sur la santé et le bien-être au travail ainsi que sur les enjeux de performance des entreprises associées. L'enquête nationale a permis en 2013 d'interroger par internet 3500 salariés du secteur privé français représentatifs en termes d'âge, de genre, de catégorie socioprofessionnelle, de taille d'entreprise et de secteur économique. **Depuis 2010, un sur-échantillon de 350 salariés résidant en Midi-Pyrénées permet de fournir des données régionales et de situer Midi-Pyrénées par rapport aux résultats nationaux.**

L'enquête repose sur la perception des salariés de leurs conditions et de leur environnement de travail. Elle est organisée autour de 64 questions agrégées en 5 indicateurs de risque visant à évaluer le bien-être au travail et dans la vie personnelle :

- Le risque travail couvre la pénibilité physique et industrielle, les contraintes liées à l'environnement de travail et le risque routier.
- Le risque organisation concerne les événements de travail,

le manque de clarté de l'organisation, la tension au travail, le déficit d'autonomie et de reconnaissance, la pression psychologique.

- Le contexte social évalue l'isolement, la fragilité psychologique du salarié, le manque de confiance dans l'avenir et la charge de vie.
- L'hygiène de vie aborde les questions de nutrition, le manque d'activité physique et de sommeil, la consommation de produits à risque et le déficit de suivi de santé.
- L'état de santé enfin s'intéresse à l'état physique, les douleurs perçues, les maladies chroniques et l'IMC.

Parallèlement, 4 indicateurs évaluent les bénéfices pour l'entreprise en termes de performances :

- La présence
- L'engagement au travail en termes d'implication des salariés et de qualité de leur présence
- La perception de l'engagement de l'entreprise en matière de santé et de sécurité
- L'attractivité et le lien à l'entreprise

►► Risque travail : une augmentation de la pénibilité physique et industrielle en Midi-Pyrénées par rapport à 2012 et des contraintes liées à l'environnement de travail plus prégnantes qu'au plan national

Les salariés de la région sont, en 2013, plus exposés à la pénibilité physique qu'en 2012, et ce tout particulièrement les ouvriers qui sont 50% à être exposés mais aussi les employés. Plus en détail, on constate que 37% des salariés des services restent debout de façon prolongée ou dans une posture pénible, 46% des salariés de l'industrie portent ou déplacent des charges lourdes et 31% des cadres effectuent des gestes répétitifs. Les risques industriels sont également en hausse en Midi-Pyrénées. Ainsi, de plus en plus de salariés travaillent dans le froid ou la chaleur (42%) ou encore dans le bruit (55%) ; ils sont également 30% à respirer des produits toxiques ou des poussières. L'exposition aux risques physiques et industriels est globalement du même ordre en Midi-Pyrénées qu'au plan national, contrairement aux contraintes liées à l'environnement de travail qui sont plus marquées en région. Ainsi la proportion de salariés

travaillant en bureau partagé ou sur un plateau atteint 33% en Midi-Pyrénées (vs 30% au plan national). Par ailleurs, le travail sur écran se diffuse de façon plus marquée dans notre région (59% des salariés exposés vs 57% au national).

Note de lecture des tableaux

- ↗ L'indicateur de risque est plus élevé que l'an passé
- = L'indicateur de risque n'a pas significativement évolué depuis l'année dernière
- ↘ L'indicateur de risque est moins élevé que l'an passé
- Le risque sur cet indicateur est **plus élevé** qu'au niveau national
- Le risque sur cet indicateur est **similaire** au niveau national
- Le risque sur cet indicateur est **moins élevé** qu'au niveau national

% de salariés présentant un risque fort	Midi-Pyrénées		National 2013	Comparaison région-national
	2013	Tendance 2012-2013		
Risque travail	34	=	36	■
Pénibilité physique	23	↗	25	■
Pénibilité industrielle	17	↗	18	■
Contraintes liées à l'environnement de travail	31	=	28	■

Source : Enquête santé et bien-être dans les entreprises, exploitation Midi-Pyrénées, Malakoff Médéric 2013.

►► Un risque organisation dans la moyenne nationale mais qui se dégrade sur plusieurs dimensions

Globalement, les événements liés à la conjoncture économique ont diminué en Midi-Pyrénées par rapport à l'année précédente avec notamment moins de salariés ayant vécu au sein de leur entreprise des plans sociaux et des licenciements (6% en 2013 vs 11% en 2012) mais avec cependant davantage de changements imposés de postes ou de métier (18% vs 14%). Le deuxième constat marquant pour 2013 est un déficit de reconnaissance ressenti par les salariés, qui augmente de façon significative par rapport à 2012 (+7 points), situant la région dans une position plus péjorative qu'au plan national. Cette dégradation touche tout particulièrement les cadres de la région, plus que leurs homologues nationaux.

Sur un autre registre, la tension au travail augmente en Midi-Pyrénées (+ 5 points) de même que la pression psychologique (+ 3 points) qui atteint le niveau enregistré au plan national. Enfin, si la majorité (76%) des salariés de la région considèrent qu'il y a une bonne entente là où ils travaillent, ils sont cependant moins nombreux que les années précédentes et en-deçà du niveau national (79%).

Le dernier constat que l'on peut relever en Midi-Pyrénées est que malgré une baisse de la satisfaction au travail, les salariés de la région restent plus positifs qu'au plan national sur un certain nombre de dimensions, et en particulier la maîtrise du poste, la clarté du rôle dans l'activité de l'entreprise ou encore la conciliation vie privée/vie professionnelle.

% de salariés présentant un risque fort	Midi-Pyrénées		National 2013	Comparaison région-national
	2013	Tendance 2012-2013		
Risque organisation	31	=	32	■
Événements de travail	9	↘	11	■
Manque de clarté de l'organisation	33	=	34	■
Tension au travail	32	↗	30	■
Déficit d'autonomie	35	=	36	■
Pression psychologique	20	↗	20	■
Déficit de reconnaissance	39	↗	34	■

Source : Enquête santé et bien-être dans les entreprises, exploitation Midi-Pyrénées, Malakoff Médéric 2013.

►► Un contexte social stable

Les items relatifs au contexte social des salariés évoluent peu en Midi-Pyrénées en 2013 et restent proches des niveaux enregistrés dans l'enquête nationale. Cette stabilité globale masque cependant quelques dégradations sur certaines dimensions concernant en particulier le sentiment d'isolement des salariés de la région qui sont moins nom-

breux en 2013 à se sentir bien entourés (6 points de moins par rapport à 2010) ou à pouvoir en cas de problème, en parler à un proche. L'état psychologique reste lui aussi stable et identique au niveau national.

% de salariés présentant un risque fort	Midi-Pyrénées		National 2013	Comparaison région-national
	2013	Tendance 2012-2013		
Contexte social	19	=	21	■
Isolement	10	=	11	■
État psychologique	27	=	27	■
Manque de confiance en l'avenir	22	=	24	■
Charge de vie	7	=	7	■

Source : Enquête santé et bien-être dans les entreprises, exploitation Midi-Pyrénées, Malakoff Médéric 2013.

►► L'hygiène de vie et l'état de santé

Nous ne reprendrons pas en détail les différents indicateurs concernant l'hygiène de vie et l'état de santé, retenons simplement les principaux constats qui émergent de l'enquête :

– Les salariés de Midi-Pyrénées affichent de façon globale une meilleure hygiène de vie à la fois par rapport à l'année précédente et par rapport au niveau national, en particulier concernant le risque nutrition (respect de l'équilibre alimentaire) et

l'usage de produits à risque (tabac, alcool). L'usage de psychotropes en revanche enregistre une hausse continue depuis 4 ans en Midi-Pyrénées mais reste comparable au niveau national.

– Le second constat qui émerge est semble-t-il un état de santé qui a tendance à se dégrader parmi les salariés de la région qui sont de plus en plus nombreux à indiquer souffrir de maladies chroniques.

►► Les répercussions sur l'entreprise : une baisse de l'absentéisme mais un faible lien envers l'entreprise et une perception dégradée de son engagement

En Midi-Pyrénées, seuls 34% des salariés ont le sentiment que l'entreprise s'engage pour leur sécurité et leur santé, score en baisse par rapport à 2012 (39%) et nettement inférieur au niveau national (43%).

Parallèlement, le lien des salariés de Midi-Pyrénées vis-à-vis de leur entreprise s'avère plus faible qu'au plan national, avec des dégradations particulièrement marquées chez les

ouvriers et les cadres par rapport à l'année précédente.

Ces éléments sont toutefois à tempérer dans la mesure où 65% des salariés de la région recommanderaient leur entreprise à un proche (vs 63% au national).

Le dernier constat que l'on peut relever est en 2013 une forte baisse des absences et des arrêts maladie en Midi-Pyrénées, ceci dans toutes les tailles d'entreprise.

% de salariés présentant un risque fort	Midi-Pyrénées		National 2013	Comparaison région-national
	2013	Tendance 2012-2013		
Engagement au travail	36	=	35	■
Perception de l'engagement santé, sécurité de l'entreprise	34	↓	43	■
Présence	51	↑	48	■
Attractivité et lien à l'entreprise	50	=	55	■

Source : Enquête santé et bien-être dans les entreprises, exploitation Midi-Pyrénées, Malakoff Médéric 2013.

Le groupe Malakoff Médéric

Malakoff Médéric est un acteur de la protection sociale complémentaire à travers deux types d'activités :

- l'assurance de personnes en santé, prévoyance et épargne,
- la gestion de la retraite complémentaire pour des retraités et des cotisants, mission menée pour le compte des fédérations Agirc et Arrco. Groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif, sa gouvernance garantit la prise en compte et la défense des intérêts des entreprises et des salariés.

Malakoff Médéric mène par ailleurs des actions sociales et sociétales en faveur notamment de personnes en situation de fragilité ou de handicap.

Pour en savoir plus : www.malakoffmederic.com



8

Facteurs de pénibilité au travail

La pénibilité au travail se caractérise par une exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé (article L.4121-3-1 du code du travail). Ces facteurs de pénibilité sont liés aux situations suivantes :

- contraintes physiques marquées (manutention manuelle de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques)
- environnement physique agressif (agents chimiques dangereux, travail en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit)
- certains rythmes de travail (travail de nuit, travail en équipes alternantes, travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste à une cadence contrainte).

Les données produites par le dispositif EVREST (Évolutions et relations en santé au travail) sont utilisées ici pour analyser les facteurs de pénibilité dans la région Midi-Pyrénées.

Une exploitation spécifique pour ce bilan santé-travail a été réalisée par l'ORS.

Les points essentiels

- **Une approche de la pénibilité au travail à travers :**
 - **Les contraintes physiques plus marquées dans les secteurs de la construction**
 - **L'environnement physique agressif : une exposition deux fois plus fréquente pour les ouvriers**
 - **Les rythmes de travail : une surexposition des salariés travaillant dans les services**
- **Une fréquence des plaintes ostéoarticulaires qui croît significativement avec le niveau d'exposition.**

LES FACTEURS DE PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

■ Approche de la pénibilité au travail à travers le dispositif EVREST

Un certain nombre d'informations recueillies dans le dispositif Evrest permettent de documenter, de façon plus ou moins précise, les facteurs de pénibilité tels que définis dans le code du travail (contraintes physiques marquées, environnement physique agressif, certains rythmes de travail).

Le tableau ci-dessous recense les facteurs de pénibilité au travail définis par le code du travail et les items disponibles

dans le dispositif Evrest. Il est important de rappeler que les informations fournies par Evrest ne sont pas exactement transposables aux indicateurs de risque tels qu'ils sont définis légalement. Par ailleurs, les informations d'exposition collectées dans Evrest sont exclusivement déclaratives et peuvent être entachées de subjectivité pour certains indicateurs.

Facteurs de pénibilité au travail définis par le code du travail		Informations disponibles dans Evrest
Contraintes physiques marquées	→ Manutentions manuelles de charges	→ Efforts, port de charges lourdes (souvent)
	→ Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations	→ Postures contraignantes (souvent)
	→ Vibrations mécaniques	→ Exposition aux vibrations
Environnement physique agressif	→ Agents chimiques dangereux y-compris les poussières et les fumées	→ Exposition aux produits chimiques ou exposition aux poussières, fumée
	→ Activités exercées en milieu hyperbare	→ Non disponible
	→ Bruit	→ Exposition au bruit > 80dB
	→ Températures extrêmes	→ Exposition au froid intense ou à la chaleur intense
Rythmes de travail	→ Travail de nuit dans certaines conditions	→ Travail de nuit entre 0h et 5h
	→ Travail en équipes successives alternantes	→ Horaires irréguliers ou alternés
	→ Travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini	→ Gestes répétitifs (souvent)

■ EVREST en Midi-Pyrénées

En 2012 et 2013, 43 médecins du travail ont participé au recueil des données Evrest. L'échantillon régional comporte ainsi 781 fiches remplies par les salariés et leurs médecins en 2012 (n=260) et 2013 (n=521), puis saisies dans la base de données Evrest.

Cet échantillon de salariés ne peut prétendre à être représentatif de l'ensemble des salariés exerçant leur activité dans la région Midi-Pyrénées. Ainsi, les hommes, les professions intermédiaires, les ouvriers, les secteurs de l'industrie

et de la construction sont surreprésentés, au détriment notamment des femmes, des employés et des secteurs du commerce et des services.

En conséquence, ces données ne seront pas utilisées dans les analyses qui suivent pour fournir des descriptifs bruts réalisés sur l'échantillon dans son ensemble, mais plutôt à des fins de comparaisons par exemple entre catégories socio-professionnelles ou secteurs d'activité.

■ Les contraintes physiques marquées

Le premier axe d'analyse relatif à la pénibilité au travail concerne les contraintes physiques marquées. Parmi les salariés enquêtés dans le cadre du dispositif Evrest, 12% déclarent être soumis à des efforts ou des ports de charges lourdes dans leur poste de travail, 16% font état de postures contraignantes et 18% sont exposés aux vibrations.

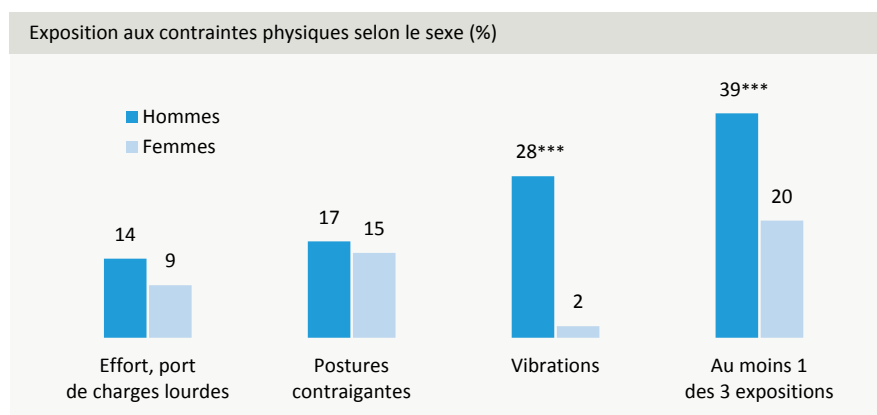
Quel que soit l'indicateur, les hommes sont plus fréquemment exposés aux contraintes physiques que les femmes et ce tout particulièrement concernant l'exposition aux vibrations.

L'analyse des différentes contraintes physiques selon l'âge ne montre pas de différence très nette mais semble concerner globalement plus souvent les travailleurs les plus jeunes. On observe en revanche sans surprise une différence très marquée des niveaux d'exposition entre les cadres qui sont 6% à être exposés à la pénibilité physique et les ouvriers qui sont près de 60%.

L'analyse par secteur d'activité enfin révèle la surexposition des travailleurs de la construction et également dans une moindre mesure du secteur des services.

Exposition aux contraintes physiques selon les caractéristiques des salariés (% en colonne)				
	Effort, port de charges lourdes	Postures contraignantes	Vibrations	Au moins 1 des 3 expositions
Moins de 35 ans	13	16	22	35
36-45 ans	12	14	19	30
46 ans et plus	11	17	16	32
Industrie	7	12	19	28
Construction	16	25	38	48
Commerce	12	14	12	28
Services	16	18	14	33
Cadres et Professions Intellect. Sup.	2	0	4	6
Professions intermédiaires	5	9	17	25
Employés	11	19	4	27
Ouvriers	25	30	41	59
Ensemble	12	16	18	32

Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP



* p < 0,05 ; ** p < 0,01 ; *** p < 0,001

Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP

■ L'environnement physique agressif

Le second axe définissant la pénibilité au travail est relatif à l'environnement des postes de travail.

On observe ainsi que les facteurs de pénibilité les plus fréquents sont l'exposition à des poussières ou des fumées (36% des salariés), devant les nuisances sonores (32%), l'exposition aux produits chimiques (29%) et enfin les températures extrêmes, chaleur ou froid intense (21%).

Là encore, les niveaux d'exposition sont sexuellement différenciés et concernent plus volontiers les hommes quel que soit l'agent agressif : ils sont ainsi plus de 61% à déclarer travailler dans un environnement agressif contre 38% des femmes.

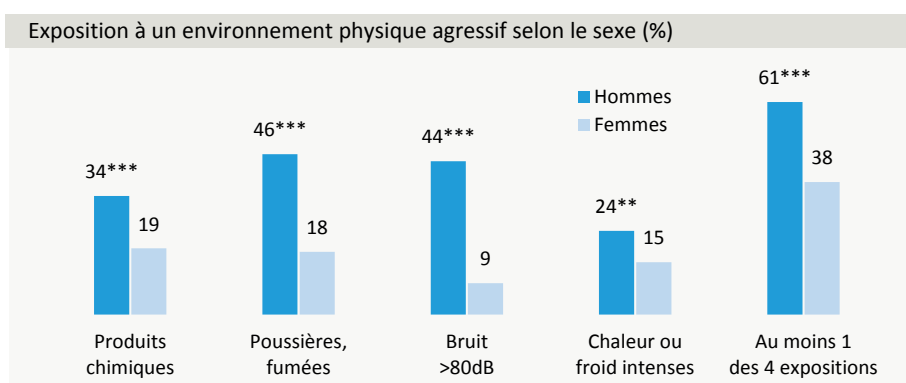
De même, ces contraintes liées à l'environnement sont plus fréquemment déclarées par les salariés les plus jeunes.

Comme pour les contraintes physiques, ce sont les salariés du secteur de la construction qui affichent les niveaux d'exposition les plus marqués, en particulier concernant l'exposition au bruit, aux poussières ou aux fumées.

L'analyse enfin par catégorie professionnelle retrouve chez les ouvriers une exposition globalement deux fois plus fréquente que parmi l'ensemble des autres salariés

Exposition à un environnement physique agressif selon les caractéristiques des salariés (% en colonne)					
	Produits chimiques	Poussières, fumées	Vibrations	Chaleur ou froid intenses	Au moins 1 des 4 expositions
Moins de 35 ans	34	46	34	24	59
36-45 ans	28	33	33	22	49
46 ans et plus	25	30	28	17	50
Industrie	31	33	38	20	50
Construction	33	67	56	16	67
Commerce	19	31	23	23	46
Services	29	30	20	22	53
Cadres et Professions Intellect. Sup.	9	10	14	6	21
Professions intermédiaires	27	29	31	17	44
Employés	21	21	10	18	43
Ouvriers	49	72	61	35	89
Ensemble	29	36	32	21	53

Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP



* p < 0,05 ; ** p < 0,01 ; *** p < 0,001

Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP

■ Les rythmes de travail

Les facteurs de risques professionnels liés aux rythmes de travail constituent le troisième axe de définition de la pénibilité au regard du code du travail. Sont ainsi pris en compte le travail de nuit, les horaires alternés et le travail répétitif.

14% des salariés inclus dans le dispositif Evrest déclaraient travailler de nuit, 24% travaillaient selon des rythmes alternés et 24% indiquaient effectuer (souvent) des gestes répétitifs.

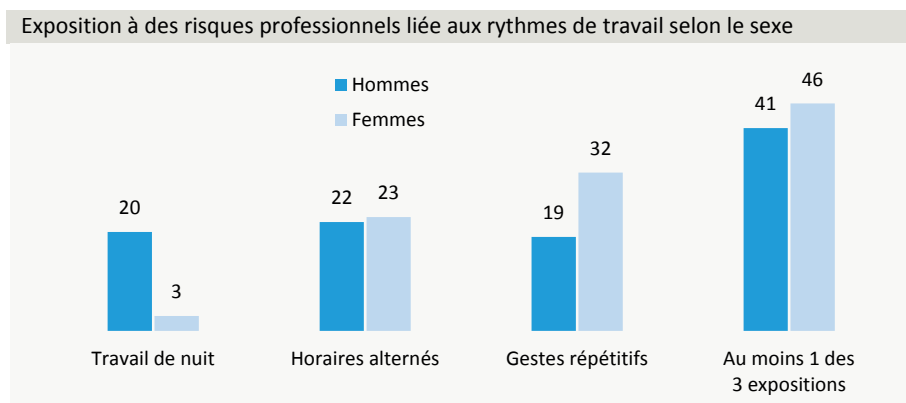
Contrairement aux deux précédents facteurs de pénibilité au travail, l'exposition des femmes aux risques professionnels liés aux rythmes de travail apparaît globalement plus impor-

tante que celle des hommes (46% sont exposées à au moins un facteur de risque contre 41% des hommes), en raison principalement d'une exposition nettement plus fréquente au travail répétitif.

La pénibilité liée aux rythmes de travail varie peu selon l'âge des salariés, elle suit en revanche un gradient assez net entre les cadres, les moins exposés et les ouvriers, les plus exposés. On observe enfin une surexposition des salariés travaillant dans le secteur des services, ceci particulièrement en ce qui concerne les horaires alternés et les gestes répétitifs.

Exposition à des risques professionnels liés aux rythmes de travail selon les caractéristiques des salariés (% en colonne)				
	Travail de nuit	Horaires alternés	Gestes répétitifs	Au moins 1 des 3 expositions
Moins de 35 ans	16	26	23	43
36-45 ans	15	25	23	43
46 ans et plus	10	20	25	42
Industrie	22	23	18	39
Construction	10	6	18	26
Commerce	1	22	28	40
Services	10	31	31	52
Cadres et Professions Intellect. Sup.	5	15	4	18
Professions intermédiaires	14	20	13	33
Employés	7	31	35	54
Ouvriers	25	25	36	55
Ensemble	14	24	24	43

Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP



Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP

■ Expositions cumulées aux facteurs de pénibilité au travail

Nous avons envisagé séparément les différents axes de pénibilité au travail que sont les contraintes physiques marquées, les environnements agressif et les nuisances liées aux rythmes de travail.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de ces expositions mais en considérant cette fois leur cumul, sachant qu'un même salarié peut présenter de 0 à 3 expositions cumulées.

De façon globale, environ un tiers des salariés ne sont exposés à aucun facteur de pénibilité au travail, 24% ont un facteur d'exposition dans leur poste de travail, 27% sont exposés à 2 facteurs et 17% cumulent les trois types d'expositions définissant la pénibilité au travail.

L'analyse du cumul des expositions selon les caractéristiques

des salariés retrouve logiquement les différences selon le sexe constatées précédemment, avec près de la moitié des hommes cumulant au moins 2 expositions contre 34% des femmes.

De même, les salariés de moins de 35 ans cumulent davantage de facteurs de pénibilité au travail que les salariés plus âgés.

Les différences de niveaux d'expositions sont également très marquées selon le secteur d'activité, avec des facteurs de risques plus prégnants et plus nombreux pour les salariés de la construction et des services.

Le gradient social enfin est très net entre les cadres qui sont 4% à cumuler les 3 types d'exposition et les ouvriers qui sont eux 31%.

	Expositions cumulées aux facteurs de pénibilité (% en colonne)			
	Nombre d'expositions ¹			
	0 exposition	1 exposition	2 expositions	3 expositions
Hommes	27	24	29	20
Femmes	41	25	22	12
Moins de 35 ans	29	24	28	19
36-45 ans	37	21	26	16
46 ans et plus	33	26	26	15
Industrie	37	24	23	16
Construction	31	19	28	22
Commerce	35	28	25	12
Services	27	25	30	18
Cadres et Prof. Intellect. Sup.	69	20	7	4
Prof. intermédiaires	39	30	21	10
Employés	33	26	24	17
Ouvriers	4	19	46	31
Ensemble	32	24	27	17

¹ parmi les expositions suivantes : contraintes physiques marquées, environnement physique agressif ; nuisances liées aux rythmes de travail

Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP

■ Facteurs de pénibilité et santé

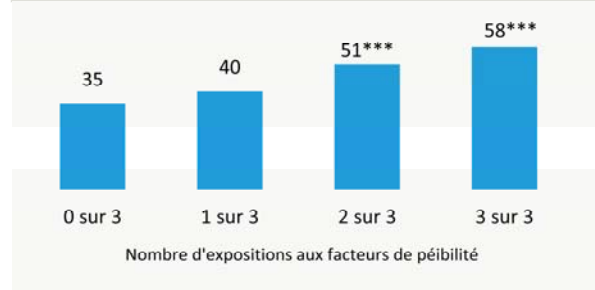
Le questionnaire Evrest explore l'état de santé actuel des salariés vus par le médecin ou l'infirmière, de façon à répertorier les principales pathologies ou les principaux signes infra pathologiques par type d'appareil.

La figure ci-dessous détaille la fréquence des plaintes ou signes cliniques ostéoarticulaires selon l'exposition des salariés

aux différents facteurs de pénibilité décrits précédemment. Sont pris en compte les signes fonctionnels exprimés par le salarié lors de l'interrogatoire (ex : douleur) et/ou les signes cliniques mis en évidence lors de l'examen sans qu'il y ait forcément plainte.

De façon générale, **44% des salariés** inclus dans le dispositif Evrest présentaient au moins une plainte ou un signe clinique de l'appareil ostéo-articulaire. Comme on peut l'observer, les problèmes ostéoarticulaires sont défavorablement associés à la pénibilité du poste de travail. Ainsi les personnes qui ne sont exposées à aucun facteur de pénibilité sont 35% à souffrir d'un problème ostéo-articulaire, proportion qui monte à 40% en cas d'exposition à un seul facteur et ensuite respectivement à 51% et 58% lorsque les expositions se cumulent. Il est important de rappeler cependant que ces statistiques ne peuvent donner lieu à une interprétation causale. En effet, le ressenti des salariés vis-à-vis des contraintes de leur poste de travail peut être largement conditionné par leur état de santé sans qu'il n'y ait forcément de lien avec une exposition professionnelle.

Proportion de salariés présentant une plainte ou des signes cliniques ostéoarticulaires selon le niveau d'exposition aux facteurs de pénibilité au travail (%)



Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP

La pénibilité au travail : prévention et obligations des employeurs

De manière générale, les employeurs ont une obligation générale de sécurité vis-à-vis de leurs salariés. Ils doivent donc évaluer tous les risques professionnels et prendre les mesures de prévention appropriées.

Dans le cadre de la réforme des retraites, la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010, complétée par la loi 2014-40 du 20 janvier 2014, a instauré diverses dispositions relatives à la prise en compte de la pénibilité, à travers notamment la prévention, la traçabilité des expositions et la compensation.

L'employeur doit ainsi désormais prendre les mesures nécessaires pour prévenir la pénibilité au travail. Il doit identifier et évaluer, en concertation avec le CHSCT ou les délégués du personnel l'exposition potentielle de ses salariés aux facteurs de pénibilité.

Pour cela, il doit s'appuyer notamment sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la fiche d'entreprise réalisée par le médecin du travail et la fiche individuelle de prévention des expositions.

Cette fiche, obligatoire quelle que soit la taille de l'entreprise, doit être établie pour tout salarié exposé à un ou plusieurs risques de pénibilité au travail. Elle doit mentionner les conditions habituelles d'exposition, la période au cours de laquelle cette exposition est survenue et les mesures de prévention mises en œuvre pour faire disparaître ou réduire les facteurs de risque durant cette période. Elle est enfin transmise au service de santé travail au travail et complète le dossier médical en santé au travail de chaque travailleur.

Par ailleurs, le code du travail (articles L.4163-1a4) fait obligation à certaines entreprises de conclure un accord collectif ou d'élaborer un plan d'action en faveur de la prévention de la pénibilité au travail. Il s'agit des entreprises d'au moins 50 salariés dont la moitié de l'effectif est exposé à un ou plusieurs facteurs de pénibilité (25% à compter du 01/01/2018).

Ce dispositif à visée préventive doit permettre aux salariés exposés de bénéficier d'actions de suppression ou de réduction de la pénibilité, de manière à leur permettre de travailler plus longtemps tout en préservant leur santé.

La loi prévoit enfin des compensations liées à la pénibilité au travers de l'instauration prochaine du compte personnel de prévention de la pénibilité pour les salariés dont le niveau d'exposition dépasse les seuils définis par la réglementation.

9

Les risques psychosociaux

►► Une approche à travers le dispositif EVREST

Le questionnaire EVREST comporte plusieurs questions qui permettent de documenter les six axes potentiellement générateurs de risques psychosociaux tels que définis dans le rapport Gollac (cf. note 8) : intensité du travail et temps de travail, exigences émotionnelles, manque d'autonomie, mauvaise qualité des rapports sociaux au travail, souffrance éthique et insécurité de la situation de travail. Chacun de ces six axes fait l'objet d'une à trois questions dans le questionnaire.

Les points essentiels

- Une évaluation des risques psychosociaux à travers les risques liés à :
 - La pénibilité au travail qui concerne plus souvent des hommes jeunes travaillant dans le secteur des services et les ouvriers.
 - Les difficultés d'organisation du travail : plus souvent chez les salariés les plus jeunes dans les secteurs de l'industrie et de la construction.
 - Les problèmes de relations et de communication : plus souvent rencontrés chez les employés travaillant dans le secteur des services.
- Des liens nets entre les différentes expositions aux facteurs de risques psychosociaux et la fréquence des troubles ostéoarticulaires et neuropsychiques.

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

■ De nouveaux risques professionnels émergents

Les milieux de travail ont connu au cours de ces dernières décennies de profondes transformations qui se sont traduites par une intensification du travail (augmentation des cadences et des rythmes de travail, contrôle plus serré de la production individuelle) et une précarisation de l'emploi (CDD, recours accru à la sous-traitance). Parallèlement, de nombreuses études confirment le lien entre l'environnement de travail et les manifestations de mal-être des personnes pouvant aller jusqu'aux détresses psychologiques élevées¹⁰.

Ainsi, depuis plusieurs années, de nouveaux risques professionnels émergents ont été identifiés aux côtés des risques physiques, chimiques et biologiques : les risques psychosociaux.

Les RPS ne sont pas aujourd'hui définis juridiquement en France. Ils sont à l'interface de l'individu et de sa situation de travail et recouvrent des situations de stress, de violences internes au sein de l'entreprise mais aussi de violences externes.

Les accords conclus à l'unanimité par les partenaires sociaux en matière de stress¹¹ et de harcèlement et violence au travail¹², permettent de s'appuyer sur des définitions relativement consensuelles, qui reconnaissent le caractère plurifactoriel des RPS, admettant l'existence de facteurs individuels mais aussi organisationnels.

Ainsi, les RPS peuvent être définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.

Si tout le monde s'accorde à souligner la plurifactorialité des RPS qui caractérisent à la fois l'organisation du travail et les relations interindividuelles, il est important de rappeler que les facteurs à l'origine des RPS sont connus.

Ainsi, le rapport Gollac¹³ a retenu un classement des RPS en six dimensions :

▶▶ **L'intensité du travail et du temps de travail** englobe les

notions de « demande psychologique » (opérationnalisées par le questionnaire de Karasek) et « d'effort » (opérationnalisées par le modèle de Siegrist). L'intensité et la complexité du travail dépendent des contraintes de rythme, de l'existence d'objectifs irréalistes ou flous, des exigences de polyvalence, des responsabilités, d'éventuelles instructions contradictoires, des interruptions d'activité non préparées et de l'exigence de compétences élevées.

▶▶ **Les exigences émotionnelles** font référence à la charge émotionnelle dans la relation avec le public, l'empathie et le contact avec la souffrance, les tensions avec le public, l'obligation de cacher ses émotions et enfin la peur du travail.

▶▶ **L'autonomie au travail** désigne la possibilité pour le travailleur d'être acteur dans son travail, dans sa participation à la production de richesses et dans la conduite de sa vie professionnelle. Comme la « latitude décisionnelle » du questionnaire de Karasek, elle inclut non seulement les marges de manœuvre, mais aussi la participation aux décisions ainsi que l'utilisation et le développement des compétences.

▶▶ **Les rapports sociaux au travail** englobent les relations avec les collègues et avec la hiérarchie, la rémunération, les perspectives de carrière, l'adéquation de la tâche à la personne, les procédures d'évaluation du travail, l'attention portée au bien-être des travailleurs.

▶▶ **Les conflits de valeur** (ou souffrance éthique) sont ressentis par une personne à qui on demande d'agir en opposition avec ses valeurs professionnelles, sociales ou personnelles. Le conflit de valeurs peut venir de ce que le but du travail ou ses effets secondaires heurtent les convictions du travailleur ou bien du fait qu'il doit travailler d'une façon non conforme à sa conscience professionnelle.

▶▶ **L'insécurité de la situation de travail** enfin fait référence à l'insécurité socio-économique et le risque de changement non maîtrisé de la tâche et des conditions de travail.

¹⁰ ISTNF, plateforme santé travail. Disponible sur :

http://www.inma.fr/files/file/docdivers/rps/rps_istnf_2009.pdf

¹¹ Accord National Interprofessionnel sur le stress au travail du 2 juillet 2008.

¹² Accord du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail.

¹³ Mesurer les facteurs psychosociaux de risque au travail pour les maîtriser. Rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail, faisant suite à la demande du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé, 11 avril 2011.

■ Un enjeu majeur en terme de santé publique

Les RPS ont des conséquences sur la santé et un impact sur l'entreprise.

Les RPS ont des effets délétères sur la santé des travailleurs. Plusieurs mécanismes étiologiques (effets des stresseurs de type psychosocial, augmentation de la tension artérielle, comportements à risque...) expliquent l'association entre facteurs de RPS et différents indicateurs de santé à la fois physique et mentale. Au regard d'une littérature ayant souligné les liens existant entre facteurs de RPS et maladies cardiovasculaires, Troubles Musculo-Squelettiques ou patholo-

gies mentales (dépression, anxiété), les RPS se révèlent être un enjeu majeur en termes de santé publique.

Les RPS ont également un impact sur l'entreprise. On peut noter un lien entre l'apparition de ces risques et l'absentéisme, le taux élevé de rotation du personnel, le non-respect des horaires ou des exigences de qualité, des problèmes de discipline, la réduction de la productivité, des accidents de travail et des incidents, la non-qualité (augmentation des rebuts et des malfaçons, etc.), une dégradation du climat social, des atteintes à l'image de l'entreprise...¹⁴

■ Une approche des RPS à travers le dispositif Evrest

Les facteurs de risques psychosociaux documentés à travers les données du dispositif Evrest sont traités dans les analyses qui suivent selon trois dimensions :

- les facteurs de risques liés à la pénibilité au travail,
- les facteurs de risques liés à l'organisation du travail,
- les facteurs de risques liés aux relations et à la communication.

Nous aborderons dans un premier temps la distribution de ces différents facteurs de risques selon les caractéristiques des salariés pour traiter dans un second temps de leurs liens avec les données de santé disponibles dans Evrest.

►► Les facteurs de risques liés à la pénibilité au travail

L'exposition à la pénibilité au travail a déjà été traitée en détail dans le chapitre précédent consacré à la pénibilité.

Nous ne reprendrons donc que les 3 axes définissant l'exposition à la pénibilité telle qu'elle est abordée dans le code du travail : l'exposition à des contraintes physiques marquées,

l'environnement physique agressif et les nuisances liées aux rythmes de travail.

Près de 7 salariés sur 10 sont exposés à au moins un facteur de pénibilité dans leur activité professionnelle. **L'exposition la plus fréquente (53% des salariés) est en lien avec un environnement physique agressif**, qu'il s'agisse de produits chimiques, de poussières ou fumées, d'une exposition au bruit ou à des températures extrêmes.

La seconde exposition la plus fréquemment observée est **la pénibilité en lien avec les rythmes de travail** (essentiellement horaires alternés ou gestes répétitifs), devant les contraintes physiques marquées (vibrations, postures contraignantes, port de charges).

Lorsque l'on détaille la pénibilité au travail selon les caractéristiques des salariés, on relève **une surexposition des hommes, des salariés les plus jeunes, des personnes travaillant dans le secteur des services et enfin des ouvriers** qui sont 96% à être exposés à au moins un facteur de pénibilité.

Exposition aux facteurs de risques liés à la pénibilité au travail selon les caractéristiques des salariés (% en colonne)				
	Contraintes physiques marquées	Environnement physique agressif	Pénibilité en lien avec les rythmes de travail	Au moins 1 des 3 expositions
Hommes	39	61	41	73
Femmes	20	38	46	59
Moins de 35 ans	35	59	43	71
36-45 ans	30	49	43	63
46 ans et plus	32	51	42	67
Industrie	28	50	39	62
Construction	48	67	26	69
Commerce	28	46	40	65
Services	33	53	52	73
Cadres et Prof. Intellect. Sup.	6	21	18	31
Prof. intermédiaires	25	44	33	61
Employés	27	43	54	67
Ouvriers	59	89	55	96
Ensemble	32	53	43	67

Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP

¹⁴ Travailler mieux : la santé et la sécurité au travail. Les RPS : c'est quoi ? Disponible sur : www.travailler-mieux.gouv.fr/Les-RPS-c-est-quoi.html

►► **Les facteurs de risques liés à l'organisation du travail**

Quatre indicateurs du questionnaire Evrest sont utilisés pour apprécier les facteurs de risques psychosociaux en lien avec l'organisation du travail :

- ressentir des difficultés importantes liées à la pression temporelle (score > 5 sur une échelle analogique graduée de 0 pour « pas difficile » à 10 pour « très difficile »),
- ne pas avoir le choix dans la façon de procéder dans le travail,
- ne pas avoir les moyens de faire un travail de bonne qualité,
- être amené à faire des choses que l'on désapprouve (dans le cadre de l'activité professionnelle).

41% des salariés enquêtés ont déclaré subir une forte pression temporelle (devoir se dépêcher, faire tout trop vite...), et ce tout particulièrement les cadres et professions intellectuelles supérieures, les hommes et les salariés de l'industrie.

Le sentiment de ne disposer que d'une faible autonomie dans le travail a été exprimé par 21% des salariés, proportion sensiblement plus élevée parmi les salariés travaillant dans le secteur des services, les ouvriers, ainsi que le personnel féminin. 13% des personnes enquêtées ont déclaré ne pas avoir les moyens de faire un travail de bonne qualité, sans variations importantes selon les caractéristiques des salariés à l'exception notable des cadres qui sont 18% à exprimer ce sentiment. Le dernier indicateur explore enfin ce que l'on désigne par « conflit de valeurs » ou « souffrance éthique » et qui consiste à devoir agir en opposition avec ses valeurs professionnelles. Ainsi, 21% des personnes interrogées ont indiqué devoir faire des choses qu'elles désapprouvent, situation qui semble plus fréquemment rencontrée chez **les hommes, les salariés les plus jeunes, ainsi que dans les secteurs de l'industrie et de la construction.**

Au total, l'exposition à des facteurs de risques organisationnels concerne plus de 6 salariés sur 10.

Exposition aux facteurs de risques liés à l'organisation du travail selon les caractéristiques des salariés (% en colonne)					
	Forte pression temporelle	Pas le choix dans la façon de procéder	Pas les moyens de faire un travail de bonne qualité	Faire des choses que l'on désapprouve	Au moins 1 des 4 expositions
Hommes	45	19	14	24	67
Femmes	34	24	11	16	53
Moins de 35 ans	41	22	14	24	65
36-45 ans	40	19	13	20	61
46 ans et plus	41	21	13	20	62
Industrie	50	19	15	25	68
Construction	47	13	14	25	69
Commerce	35	21	11	21	54
Services	32	25	12	17	56
Cadres et Prof. Intellect. Sup.	64	9	18	20	71
Professions intermédiaires	42	17	10	24	66
Employés	32	24	14	17	52
Ouvriers	34	28	12	23	63
Ensemble	41	21	13	21	62

Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP

►► **Les facteurs de risques liés aux relations et à la communication**

La dernière série de facteurs de risques documentés dans le dispositif Evrest est celle qui concerne les différentes dimensions relatives aux relations et à la communication au sein du milieu de travail.

Ces dimensions sont renseignées à partir des indicateurs suivants :

- pas de possibilités suffisantes d'entraide et de coopération
- sentiment que son travail n'est dans l'ensemble pas reconnu par l'entourage professionnel
- travailler avec la peur de perdre son emploi

Plus du tiers des salariés enquêtés sont exposés à un ou plusieurs facteurs de risques liés aux relations et à la communication. L'élément le plus fréquemment rencontré (22% des

salariés) est le sentiment d'une non reconnaissance ou d'une reconnaissance insuffisante de son travail par l'entourage professionnel, devant le sentiment partagé par 15% des personnes, d'une solidarité et de possibilités d'entraide insuffisantes, et la peur de perdre son emploi (12%).

Des variations peuvent être observées selon le type de salariés.

Ainsi, les femmes, les personnes travaillant dans le secteur des services ainsi que les employés apparaissent plus nombreux à exprimer le manque de solidarité et la crainte en l'avenir de leur emploi.

Par ailleurs, les hommes, le personnel de l'industrie et de la construction, et les professions intermédiaires ont plus souvent le sentiment d'un travail non reconnu.

Exposition aux facteurs de risques liés aux relations et à la communication selon les caractéristiques des salariés (% en colonne)				
	Pas de possibilités suffisantes d'entraide	Sentiment d'un travail non reconnu	Peur de perdre son emploi	Au moins 1 des 3 expositions
Hommes	12	23	9	35
Femmes	20	18	16	38
Moins de 35 ans	12	24	12	36
36-45 ans	14	24	11	36
46 ans et plus	18	19	11	35
Industrie	14	25	7	36
Construction	10	23	9	34
Commerce	15	17	12	32
Services	18	19	17	37
Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures	16	14	7	27
Professions intermédiaires	12	25	10	33
Employés	21	20	18	47
Ouvriers	13	24	10	38
Ensemble	15	22	12	36

Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP

■ Les liens risques psychosociaux et problèmes de santé

Les analyses ci-dessous visent à explorer les liens entre les différents facteurs d'expositions aux RPS décrits précédemment et les données de santé des salariés renseignées dans le questionnaire Evrest par les médecins ou les infirmières.

Les indicateurs de santé pris en compte sont les plaintes ou signes cliniques présentés par les salariés dans les domaines suivants :

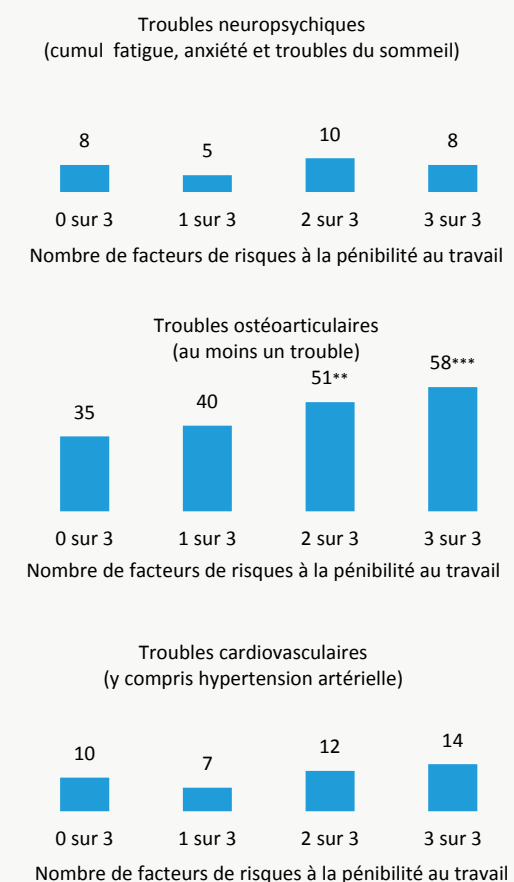
- appareil cardio-vasculaire ou hypertension artérielle
- plaintes ou signes cliniques neuropsychiques (personnes déclarant souffrir de fatigue et d'anxiété et de troubles du sommeil)
- plaintes ou signes cliniques de l'appareil ostéo-articulaire

►► Facteurs de risques psychosociaux et santé

Comme on peut le constater dans les figures ci-contre, l'exposition à la pénibilité au travail est étroitement corrélée aux troubles ostéoarticulaires, avec un gradient positif de la fréquence des troubles qui augmente avec le niveau d'exposition. Ainsi la fréquence des troubles ostéoarticulaires est de 35% parmi les salariés qui ne sont exposés à aucun facteur de pénibilité et de 58% parmi les salariés cumulant 3 facteurs d'exposition.

On ne relève pas en revanche de relation significative entre l'exposition à la pénibilité et les troubles neuropsychiques ou cardiovasculaires.

Fréquence des troubles neuropsychiques, ostéoarticulaires et cardiovasculaires (plaintes ou signes cliniques) selon les niveaux d'exposition à la pénibilité au travail (%)



** P<0,01 ; *** P<0,001

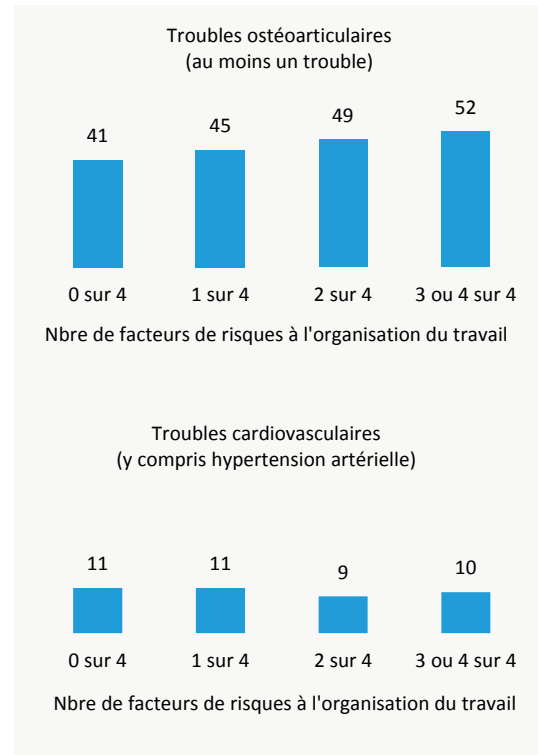
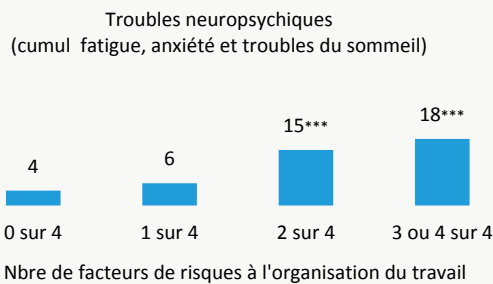
Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP

►► Organisation du travail et santé

La fréquence des troubles neuropsychiques diffère selon le niveau d'exposition aux facteurs de risques organisationnels et passe de 4% parmi les salariés les moins exposés à 18% pour les personnes cumulant au moins 3 facteurs de risques. De la même façon, on peut relever globalement une hausse de la fréquence des problèmes ostéoarticulaires avec l'augmentation du niveau d'exposition aux facteurs organisationnels, mais sans que cette évolution ne soit significative au plan statistique.

Les problèmes cardiovasculaires eux ne varient pas de façon sensible selon les niveaux d'exposition.

Fréquence des troubles neuropsychiques, ostéoarticulaires et cardiovasculaires (plaintes ou signes cliniques) selon les niveaux d'exposition liés à l'organisation du travail (%)

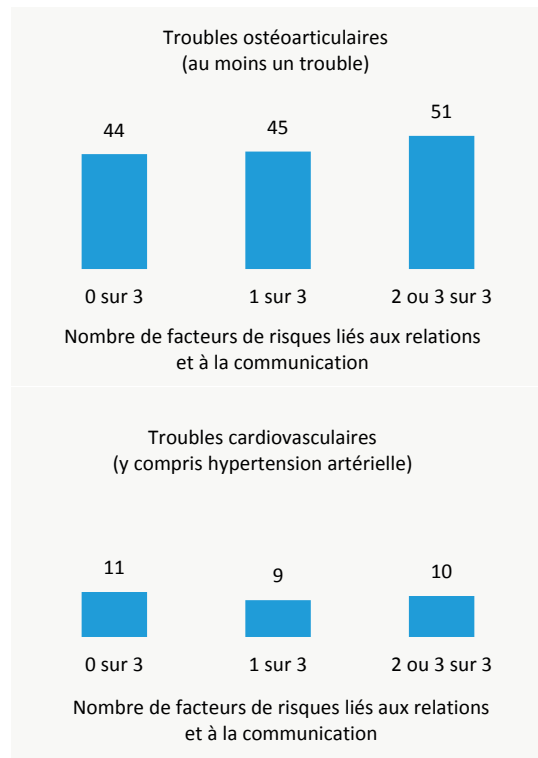
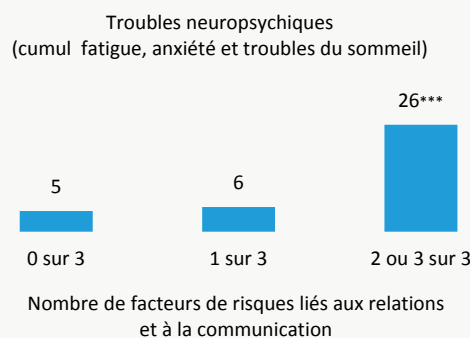


** P<0,01 ; *** P<0,001
Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP

►► Relations-communication et santé

L'analyse enfin des variations des indicateur de santé selon l'exposition aux facteurs de risques liés aux relations et à la communication fait apparaître une hausse très nette des troubles neuropsychiques parmi les salariés cumulant 2 ou 3 facteurs d'exposition. On peut également observer une hausse discrète des troubles ostéoarticulaires (non significative cependant) parmi les personnes cumulant au moins 2 expositions.

Fréquence des troubles neuropsychiques, ostéoarticulaires et cardiovasculaires (plaintes ou signes cliniques) selon les niveaux d'exposition liés aux relations et à la communication (%)



*** P<0,001
Source : Evrest Midi-Pyrénées 2012-2013, exploitations ORSMIP

10

Synthèse

SYNTHESE

Nous présentons dans cette dernière partie une synthèse des principaux constats établis dans ce tableau de bord régional santé-travail. Nous reprendrons ainsi successivement les différentes thématiques développées tout au long de ce rapport à savoir les principales données de cadrage socio-économiques de la région, la pénibilité au travail, les risques psychosociaux, les expositions et les risques professionnels et enfin les données de sinistralité AT/MP et accidents de trajets pour les salariés du régime général et agricole.

Nous mènerons dans un second temps une réflexion sur les différentes sources et systèmes d'informations qui ont permis d'alimenter ce tableau de bord pour en souligner les apports et les limites.

■ Principaux constats

Les données de cadrage socio-économiques

- Midi-Pyrénées, une région marquée par une forte croissance démographique (+0.9% par an) beaucoup plus soutenue que dans le reste de la France (+0.5%).
- Une hausse du nombre d'emplois entre 2006 et 2012 deux fois plus importante qu'au plan national (3.9% vs 1.9%), mais concentrée pour l'essentiel en Haute-Garonne.
- Des emplois regroupés pour les trois quarts d'entre eux dans le secteur tertiaire, et un secteur agricole en Midi-Pyrénées plus important qu'au niveau national (4.4% des emplois vs 2.8% en métropole). Le Gers et l'Aveyron sont les départements les plus agricoles de la région.
- 250 000 agents de la fonction publique en Midi-Pyrénées, soit 25% des emplois salariés de la région (vs 24% en métropole).
- Moins d'ouvriers et deux fois plus d'agriculteurs en Midi-Pyrénées qu'en métropole.
- Un taux de chômage régional en 2012 au plus haut depuis 13 ans (9.9%), avec des départements particulièrement touchés (Ariège : 12.2% ; Hautes-Pyrénées : 11.2%), et une proportion de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) qui progresse en 2012 de 14% en Midi-Pyrénées et de 13% en France métropolitaine.

Une approche de la pénibilité au travail

La pénibilité au travail est définie par le code du travail par une ou plusieurs des expositions suivantes :

- contraintes physiques marquées (manutention manuelle de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques),

- environnement physique agressif (agents chimiques dangereux, travail en milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit),

- certains rythmes de travail (travail de nuit, travail en équipes alternantes, travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste à une cadence contrainte).

Nous avons pu documenter la thématique de la pénibilité au travail au travers des données issues du dispositif Evrest en Midi-Pyrénées qui reprennent, de façon partielle, les différentes expositions telles que définies dans le code du travail. Il est à noter que l'échantillon Evrest Midi-Pyrénées ne saurait être représentatif des salariés de la région. Les données, en conséquence, ont été utilisées à des fins de comparaison entre différents secteurs d'activités ou catégories socio-professionnelles et non dans le but de fournir des prévalences d'expositions.

- **L'exposition aux contraintes physiques marquées concerne 32% des salariés**, et plus spécifiquement les hommes, les ouvriers et les travailleurs du secteur de la construction
- **53% travaillent dans un environnement physique agressif** (essentiellement poussières, fumées et bruit), avec là encore une surexposition des ouvriers des hommes et du secteur de la construction.
- **43% sont soumis à des nuisances en lien avec les rythmes de travail**, plus souvent les femmes et les salariés du secteur des services. On observe un gradient d'exposition entre les cadres (peu exposés) et les ouvriers-employés (plus exposés).
- **17% des salariés cumulent les trois facteurs d'exposition à la pénibilité au travail**
- La fréquence des plaintes ostéoarticulaires déclarées par les salariés croît avec le niveau d'exposition à la pénibilité au travail.

Les risques psychosociaux (RPS)

Les RPS sont abordés dans ce tableau de bord au travers de 3 dimensions, toutes potentiellement génératrices de RPS et que nous avons pu documenter avec les données collectées dans le cadre du dispositif Evrest :

- les facteurs de risques liés à la pénibilité au travail,
- les facteurs de risques liés à l'organisation du travail,
- les facteurs de risques liés aux relations et à la communication.

Les risques liés à la pénibilité au travail ont déjà été traités de façon spécifique dans le chapitre précédent.

Pour rappel, l'exposition à au moins un facteur de pénibilité (contraintes physiques ou environnement physique agressif ou rythmes de travail particuliers) est plus fréquente **chez les hommes, les ouvriers, ainsi que parmi les personnes travaillant dans le secteur des services.**

Les risques liés à l'organisation du travail sont définis par quatre types d'expositions : les difficultés liées à la pression temporelle, la faible autonomie dans le travail, le manque de moyens pour réaliser un travail de bonne qualité et enfin le fait de devoir agir en opposition avec ses valeurs professionnelles.

Plus de 6 salariés sur 10 sont exposés à au moins l'un de ces 4 facteurs de risques avec par ordre décroissant d'exposition la pression temporelle (41%), la faible autonomie dans le travail et le « conflit de valeurs » (21%) et enfin le manque de moyens pour travailler correctement (13%).

Les risques enfin liés aux relations et à la communication recouvrent trois paramètres : un manque d'entraide et de coopération entre les salariés (ressenti par 15% des salariés), le sentiment d'un travail non-reconnu (22%) et la peur de perdre son emploi (12%).

Au total 36% des salariés sont exposés à au moins l'un de ces facteurs.

L'analyse fait par ailleurs apparaître **des liens très nets entre les différentes expositions aux facteurs de risques psychosociaux et les indicateurs de santé** recueillis parmi les salariés.

Ainsi, comme nous l'avons déjà mentionné, la fréquence des plaintes et troubles ostéoarticulaires croît de façon quasi-linéaire avec les niveaux d'exposition à la pénibilité au travail. De même, on peut relever un lien étroit entre les plaintes et troubles neuropsychiques (fatigue, anxiété, troubles du sommeil) et les expositions aux facteurs de risques organisationnels ainsi qu'aux facteurs liés aux relations et à la communication dans l'entreprise.

Les expositions et les risques professionnels

Ce second grand chapitre n'a pu être documenté que de façon incomplète faute de données locales accessibles ou fiables.

Nous avons ainsi utilisé les résultats nationaux de l'enquête Sumer 2010 et les rapports d'activité annuels des services de santé au travail de Midi-Pyrénées.

Les résultats de l'enquête Sumer 2010 montrent de façon globale une stabilisation (depuis 2003) des rythmes de travail et des contraintes physiques, ainsi qu'une diminution des expositions aux produits chimiques. L'enquête fait également apparaître un recul de l'autonomie des salariés les plus qualifiés et une augmentation des comportements hostiles ressentis dans le cadre du travail.

De fortes disparités sont mises en évidence, à la fois selon les secteurs d'activité et selon les métiers. Ainsi les horaires atypiques sont plus fréquents dans la fonction publiques hospitalière, les commerces et les transports, les contraintes physiques intenses sont-elles plus fréquentes dans l'agriculture et la construction.

Les résultats mettent également en évidence un clivage entre les métiers qui impliquent une forte demande psychologique et beaucoup de marge de manœuvre, tels les métiers de cadres, et ceux qui imposent des contraintes physiques importantes et exposent à des risques chimiques ou biologiques, tels les métiers d'ouvriers non qualifiés.

L'analyse des rapports d'activité des médecins des services de santé au travail de la région a permis de recenser les principaux risques auxquels sont exposés les salariés dans leur poste de travail.

- Ainsi en 2013, plus de 105 000 situations à risque ont été dénombrées avec en premier lieu l'exposition au bruit (28% des situations à risques) devant l'exposition à des agents biologiques (12% des expositions) et le travail sur écran (9%). Les risques liés au travail de nuit et aux horaires alternés se retrouvent respectivement dans 8.3% et 7.3% des situations.

La santé et la sécurité au travail : les données de sinistralité

Les différents indicateurs de sinistralité (maladies professionnelles, accidents de travail et accidents de trajet) des salariés du régime général et du régime agricole ont été analysés. Les données ont été traitées au niveau régional et référées pour chaque indicateur aux valeurs nationales. Lorsque les données étaient disponibles, une analyses départementale et par secteur d'activité a été réalisée.

Les maladies professionnelles (MP)

Pour les deux régimes d'assurance maladie, régime général (RG) et MSA, le taux de maladies professionnelles indemnisées est orienté à la hausse en Midi-Pyrénées mais reste toujours plus faible que le taux national.

Il atteint pour le régime général 1.7 maladie professionnelle pour 1000 salariés (vs 2.9 p 1000 en France) et pour la MSA 1.4 p 1000 (vs 1.7 p 1000 en France).

Les incapacités permanentes partielles (IPP) consécutives à une MP sont également orientées à la hausse depuis 3 à 4 années pour les 2 régimes. Le taux d'IPP s'élève en Midi-Pyrénées pour le RG à 0.94 p 1000 (vs 1.60 p 1000 en France) et à 0.7 p 1000 pour les ressortissants de la MSA (vs 0.8 p 1000 en France).

Le taux d'IPP des salariés MSA dans le Tarn et le Tarn-et-Garonne est particulièrement élevé et dépasse de 40% le niveau régional.

Le taux de gravité des maladies professionnelles a connu lui aussi une hausse marquée ces dernières années, ceci pour les deux régimes. Il reste néanmoins nettement inférieur en Midi-Pyrénées qu'en métropole.

Il atteint ainsi pour le RG 0.21 journées perdues pour 1 000 heures travaillées (vs 0.39 p 1000 en France) et 0.45 pour 1 000 au sein de la MSA (vs 0.65 p 1000 en France).

Notons que le taux de gravité est 2 fois plus élevé pour les salariés de la MSA que pour ceux du régime général, ceci aussi bien en Midi-Pyrénées qu'au regard de la moyenne nationale.

Les secteurs d'activité les plus « pathogènes », en Midi-Pyrénées comme dans le reste de la France sont pour le régime général, l'industrie du bois, de l'alimentation et le BTP.

Dans le régime agricole, 3 secteurs sont particulièrement exposés aux maladies professionnelles : la coopération, les travaux forestiers et les artisans.

Ce sont également ces mêmes secteurs qui enregistrent les fréquences les plus élevées d'incapacités permanentes partielles consécutives à une maladie professionnelle.

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les maladies professionnelles indemnisées sont très largement dominées par les troubles musculo-squelettiques (90% des maladies professionnelles pour le RG et 88% pour la MSA).

Les accidents du travail (AT)

En Midi-Pyrénées, parmi les salariés relevant du régime général, **la fréquence des accidents du travail avec arrêt est nettement orientée à la baisse** (-13% entre 2006 et 2012 vs -11% en métropole), avec toutefois une situation qui reste plus défavorable en région que dans le reste de la France.

Les statistiques pour la MSA montrent également, mais de façon plus discrète, une tendance à la baisse des AT sur la même période. On peut de plus constater que la fréquence des AT est nettement plus faible parmi les salariés relevant de la MSA que dans le régime général (15.7 AT pour 1000 salariés de la MSA en 2012 en Midi-Pyrénées vs 36.3 pour 1000 dans le RG).

Par ailleurs, les données disponibles pour la MSA révèlent une très nette prédominance des hommes parmi les accidentés du travail.

La fréquence des incapacités permanentes partielles consécutives à un accident de travail est du même niveau en Midi-Pyrénées et en France, ceci pour les deux régimes d'assurance maladie, soit en 2012 2.2 IPP pour 1000 salariés.

L'évolution des taux de gravité des AT au cours de ces dernières années montrent une certaine stabilité pour les salariés agricoles et les salariés du régime général, et un niveau qui est comparable en Midi-Pyrénées et en France.

Pour le régime général la branche du BTP reste le secteur le plus accidentogène en région comme en France malgré une fréquence des AT qui a diminué de 20% depuis 2006.

Au sein du régime agricole, le secteur des travaux forestiers est de loin le plus exposé aux accidents du travail avec une fréquence de 94 AT pour 1000 salariés (vs 16 AT p 1000 tous secteurs confondus).

Les accidents de trajet

Sur la période 2006-2012, les statistiques d'accidents de trajet sont restées globalement stables en Midi-Pyrénées comme en France concernant les salariés relevant du régime général. Le risque routier pour les salariés relevant de la MSA est en revanche légèrement orienté à la baisse sur cette période. Les accidents de trajet avec attribution d'incapacité permanente sont également de fréquence équivalente en région et en métropole.

■ Les sources de données existantes et leurs limites¹⁵

Les données relatives aux expositions ou aux risques auxquels sont soumis les salariés

Les sources de données mobilisées dans ce tableau de bord régional santé-travail pour documenter les expositions aux risques professionnels sont d'une part des données d'enquête (Sumer et Evrest) et d'autre part des données issues des rapports annuels des médecins du travail.

►► L'enquête SUMER 2010

Cette enquête fournit des informations détaillées et évolutives sur les conditions de travail et les différents types d'expositions professionnelles en France, et en particulier les contraintes organisationnelles et relationnelles, les ambiances et contraintes physiques, et les expositions à des agents chimiques ou biologiques.

La principale limite de cette étude, construite dans une perspective nationale, est bien sûr liée aux problèmes de représentativité à l'échelle régionale. Ceci rend impossible une analyse fine des données collectées au niveau régional et a fortiori infrarégional.

En tout état de cause, les données de cadrage issues de cette enquête restent un appui précieux pour quantifier la réalité des expositions professionnelles et mettre en évidence des spécificités sectorielles de façon à cibler la prévention en santé au travail.

►► L'observatoire EVREST

L'observatoire Évolutions et Relations en Santé Travail (Evrest) a pour objectif principal la constitution d'une base de données nationale à partir d'un échantillon de salariés vus par les médecins du travail (ceux nés en octobre des années paires) suivis dans le temps (objectif de suivi longitudinal).

Au-delà des critères d'inclusion définis dans le protocole, chaque médecin (ou groupe de médecins) peut aussi inclure d'autres salariés (d'une entreprise, d'un secteur d'activité). Ces inclusions toutefois ne sont pas prises en compte dans l'échantillon mais mis au service de la pratique clinique du ou des médecins.

Les éléments recueillis concernent notamment les risques psychosociaux (abordés de manière partielle), les rythmes de travail, la pénibilité physique, l'état de santé actuel des salariés...

Le dispositif permet, sous certaines conditions d'effectif, de produire des données à l'échelle régionale.

Nous avons utilisé dans ce travail les données Evrest de la région Midi-Pyrénées qui pour la première fois, dispose pour la période 2012-2013 d'un effectif régional suffisant pour permettre une exploitation locale.

Cependant l'échantillon constitué reste faible (781 salariés) et ne s'appuie que sur un nombre limité de médecins du travail (43 médecins) ; il ne peut en conséquence être considéré comme représentatif des salariés exerçant leur activité en Midi-Pyrénées.

Ainsi, seule une montée en charge significative du dispositif Evrest en région Midi-Pyrénées pourra permettre à terme de proposer des exploitations régionales plus robustes, en particulier au niveau des secteurs d'activités.

L'outil Evrest reste cependant tout à fait pertinent et opérationnel pour les services de santé au travail souhaitant réaliser leurs propres diagnostics sur un territoire donné.

►► Les données issues des rapports annuels des médecins du travail

Annuellement, chaque médecin du travail rend compte de son activité via un rapport annuel, rapports ensuite centralisés, saisis et analysés par la DIRECCTE de Midi-Pyrénées.

Ces rapports, initialement conçus pour objectiver notamment l'activité des médecins comportent un ensemble de renseignements relatifs aux risques et expositions auxquels ont été confrontés les salariés vus au cours de l'année.

Les éléments relatifs aux expositions sont actuellement sous-exploités voire non diffusés en raison d'un certain nombre de limites minorant fortement leur validité :

- Les données tout d'abord ne concernent que les salariés du régime général. Certains salariés par ailleurs peuvent être mal pris en compte (intérimaires, télétravailleurs...) ou introduire des biais du fait de leur statut (CDD bénéficiant de plusieurs visites annuelles).
- Dans la perspective d'un regard porté sur la population au travail (représentativité), il n'y a bien entendu pas de visite annuelle pour tous les salariés.
- Un logiciel de saisie ancien et non adapté aux évolutions réglementaires.
- L'adhésion des médecins du travail au fait de renseigner les rapports annuels paraît variable, probablement du fait du temps nécessaire au regard de leur disponibilité.
- Il n'existe pas de protocole diffusé et commun aux médecins du travail relatif à la façon de renseigner les rapports an-

¹⁵ Pour une analyse complète et approfondie des sources de données existantes en santé travail et de leurs limites : Diagnostic Santé-Travail pour la région Bretagne. Observatoire régional de santé Bretagne, décembre 2010.

nuels (en particulier concernant les expositions professionnelles) ce qui peut bien sûr impacter l'homogénéité des données saisies.

Au total, cette source de données potentiellement très riche demande à évoluer de façon significative afin de constituer un vrai système d'information servant de point d'appui aux actions engagées par les médecins et les préventeurs, dans la perspective d'une utilisation « santé publique » des données de ces rapports.

Au final, à l'heure actuelle, en s'appuyant sur les données disponibles et les systèmes d'informations actuels, il paraît difficile en Midi-Pyrénées d'une part d'objectiver et de réaliser un suivi dans le temps des expositions ou risques auxquels sont soumis les salariés, d'autre part d'organiser une veille sanitaire relative aux nouveaux risques ou à de possibles risques émergents.

Les données relatives à la sinistralité (accidents du travail et maladies professionnelles)

La limite principale concernant les données de sinistralité est qu'elles ne concernent que la population couverte par le régime général et par la MSA. Ainsi sont exclues de fait toutes les personnes relevant d'autres régimes (fonction publique, travailleurs indépendants, services autonomes des grandes entreprises...).

Les portraits de sinistralité ne concernent donc qu'une partie de la population au travail (majoritaire cependant) et ne reflètent donc pas la sinistralité de la population dans son ensemble.

Les données par ailleurs telles qu'elles sont produites actuellement révèlent un certain nombre d'insuffisances qui limitent leur portée. Parmi celles-ci, on peut citer notamment :

- Un phénomène de sous-déclaration concernant notamment les maladies professionnelles, lié à plusieurs facteurs indépendants du producteur (manque d'information et d'orientation des salariés, sous-déclaration par les salariés eux-mêmes et/ou les entreprises, manque de sensibilisation des médecins libéraux...). D'autre part et par définition, la prise en compte de la sinistralité dépend intrinsèquement des tableaux de reconnaissance qui limitent le regard porté sur le phénomène aux seules pathologies ou risques pris en compte réglementairement.
- L'une des critiques qui est également parfois formulée est que les indicateurs de sinistralité ont été initialement conçus dans une perspective tarifaire et gestionnaire (ce qui paraît bien évidemment légitime du point de vue du producteur de

données), et qu'ils ne sont donc à considérer que comme des indicateurs indirects de la santé de la population au travail.

- Des indicateurs trop globalisés et insuffisamment détaillés pour servir d'appui efficace aux professionnels de terrain (médecins, préventeurs...). Dans le cadre de ce travail, nous n'avons pas pu travailler sur des approches territoriales plus fines que le niveau régional et/ou départemental (par exemple zones d'emploi).

►► Les déclarations des maladies à caractère professionnel (MCP)

L'enquête « Quinzaine MCP » mise en œuvre actuellement dans 15 régions françaises a pour objectifs principaux d'estimer la prévalence des MCP par sexe, âge, profession et secteur d'activité et de décrire les agents d'exposition professionnelle associés.

Indirectement, l'organisation des quinzaines a pour ambition d'augmenter le taux de signalement actuel (hors quinzaine) des MCP.

Ce protocole d'enquête, mis au point par l'InVS, s'appuie sur la participation volontaire de médecins du travail qui s'engagent à signaler, à partir d'une fiche standardisée, l'ensemble des MCP auxquelles ils ont été confrontés au cours de deux périodes de deux semaines prédéfinies.

La principale limite est le fait que les salariés sont pris en compte uniquement à partir du moment où ils bénéficient d'une consultation d'un médecin du travail.

Rappelons de façon plus générale l'obligation réglementaire qui prévoit que tout médecin doit signaler à l'inspection médicale régionale tout symptôme ou maladie qu'il estime être en relation avec une activité professionnelle. Ce système de veille et d'alerte théorique (complémentaire aux chiffres de sinistralité enregistrés par les caisses d'assurance maladie) pourrait constituer un outil à fort potentiel informatif.

Or on peut observer que ce système de signalement est peu utilisé par les médecins du travail et encore moins par les médecins libéraux ou hospitaliers.

Dans la perspective de rendre plus efficace et opérationnelle cette source de données, il apparaît nécessaire de remobiliser les médecins du travail sur l'importance du signalement des MCP. Parallèlement, une sensibilisation auprès de la population médicale libérale et hospitalière pourrait s'envisager de façon à améliorer le recueil.

